LA JPA
La Jeunesse au Plein Air

2013
Rapport annuel de La Jeunesse au Plein Air

Rapport moral – Rapport d'activité – Rapport financier

Sommaire

Rapport moral p. 1

Rapport d'activité p. 5

La confédération JPA p. 7

1. Aides au départ Éducation à la citoyenneté et à la solidarité
1.1 La campagne de solidarité p. 10
1.2 Les opérations « Premier départ en colo » p. 19
1.3 Partenariat avec l'ANCV d'aide au départ en séjours scolaires et en colos p. 23
1.4 Synthèse 2013 des aides aux départs en séjours collectifs p. 25

2. Promotion et plaidoyer pour les vacances et les loisirs collectifs
2.1 Revendication d'un volontariat de l'animation p. 28
2.2 Valorisation des vacances collectives p. 31
2.3 Des vacances et des loisirs éducatifs pour les enfants en situation de handicap p. 33
2.4 La JPA et la réforme des rythmes éducatifs p. 37
2.5 Sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des ACM et des séjours scolaires p. 38

3. Centre de ressources
3.1 Des études et des recherches sur les vacances et les loisirs p. 42
3.2 Une veille réglementaire et juridique p. 46
3.3 Le centre de documentation p. 49
3.4 Accueils collectifs de mineurs : réflexion, valorisation et ressources p. 50

4. Le complexe médico-social Jacques Besse
4.1 Le contexte général p. 56
4.2 L'activité des établissements p. 59

5. Vie institutionnelle et démocratique
5.1 Un nouveau projet stratégique pour La JPA p. 62
5.2 Participation de La JPA à des coordinations associatives et des instances institutionnelles p. 63
5.3 Accompagnement de jeunes en service civique p. 64

Rapport financier p. 66

A. Analyse et commentaire des comptes p. 67
B. Analyse des comptes p. 69
C. Bilan, compte de résultat et compte d'emploi annuel des ressources p. 76

Annexes p. 79

Rapport moral

Rapport moral

par Jacques Durand, président de La JPA

Parmi de nombreuses actions, l'année 2013 fut caractérisée par cinq éléments marquants.

La campagne de solidarité

La campagne 2013 de la Jeunesse au Plein Air fut officiellement lancée le 17 janvier au ministère de l'Education nationale, sous le parrainage de François Gabart, vainqueur du Vendée Globe, en présence de la ministre en charge de la réussite éducative, George Pau-Langevin et de nombreux élèves venus de différentes écoles de France. Le lancement de la campagne avait été précédé, le 11 janvier, à Antony, d'une visite de la ministre et du recteur de l'académie de Versailles, accompagnés des responsables nationaux et départementaux de La JPA, auprès des élèves de l'école élémentaire Ferdinand Buisson.

À l'occasion de ces deux évènements, nos objectifs constants y furent rappelés : dans un contexte social d'inégalités d'accès aux vacances et aux loisirs, sensibiliser les élèves à la laïcité, la solidarité, la citoyenneté, favoriser « le partir », c'est en effet développer les apprentissages liés aux séjours collectifs (colonies de vacances et classes de découvertes). Pour soutenir ces actions de solidarité que sont la campagne et l'appel à la générosité du public, au-delà des donateurs particuliers, différents partenaires, comme chaque année, se sont également manifestés en 2013 : l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), des conseils régionaux, des conseils généraux, des collectivités locales, des comités d'entreprises. Que tous soient, une nouvelle fois, remerciés pour leur généreuse participation à la lutte contre les inégalités face au départ en vacances.

Le volontariat de l'animation

Mais, en 2013, comme dans les années à venir, rien ne serait possible sans les animateurs occasionnels que sont les Volontaires de l'Animation. Sans eux, il ne peut y avoir d'espaces collectifs où l'on apprend à vivre ensemble, à partir sans ses parents, où l'enfant éprouve la mobilité, tant géographique que sociale, culturelle ou affective. Sans eux, davantage d'enfants seraient exclus des vacances.

Aussi, La Jeunesse au Plein Air a-t-elle milité tout au long de ces douze mois, en différentes occasions et auprès de décideurs publics, pour la reconnaissance du statut du Volontariat de l'animation. Aujourd'hui, comme demain, il faut poursuivre notre effort collectif, faire reconnaître cet engagement ponctuel dans une mission d'intérêt général. En contrepartie de leur engagement, les jeunes volontaires pourraient recevoir une formation, un accompagnement professionnel, une indemnité, et pourraient à terme valoriser, dans leur parcours personnel, les compétences ainsi acquises dans l'animation.

La réforme des rythmes scolaires

Le 9 janvier 2013, en sa qualité de membre du Conseil supérieur de l'éducation, La JPA fut appelée à se prononcer sur le projet de décret portant réforme des rythmes scolaires. Au-delà des imperfections ou imprécisions qui pouvaient être pointées ici ou là dans ce projet, l'histoire de La JPA, ses engagements aux côtés des mouvements d'éducation populaire, ses actions en prolongement de celles de l'école publique, ont conduit notre confédération à voter pour. Certes, parmi les 43 organisations qui font partie de La JPA, certaines étaient résolument contre le projet du ministre Vincent Peillon. Fallait-il pour autant jeter un voile pudique sur les

oppositions qui se manifestaient entre les uns et les autres et chercher refuge dans une abstention policée ? Choisir, c'est renoncer et s'engager, et nous ne voulions pas renoncer aux principes qui fondaient cette réforme.

L'élaboration du projet stratégique

Le 25 juin, les échanges en assemblée générale ont souligné les évolutions que la Jeunesse au Plein Air opérait, tant pour ce qui concerne le développement de ses missions que pour la consolidation des liens entre les organisations confédérées. Cette année 2013 fut en effet caractérisée par les débats sur les orientations de notre confédération. Ces orientations réaffirment nos valeurs laïques et notre ambition à promouvoir une société de justice et de solidarité où chacun puisse y exercer sa citoyenneté.

Au terme d'un processus de travail préparatoire de plusieurs mois, tant régionalement que nationalement, l'adoption à la quasi-unanimité du projet stratégique en assemblée générale extraordinaire, le 18 décembre, a salué et validé le chemin parcouru par chacun.

Dans un contexte où l'accès au départ en colonies de vacances est menacé, où le ministère a réduit de manière drastique ses subventions, l'urgence est de redonner tout son sens au départ en séjour collectif auprès des collectivités, des financeurs, des parents mais aussi des enfants et des jeunes. L'année 2014 verra la mise en œuvre de ce projet que chacun attendait.

Le complexe médico-social Jacques Besse de La JPA

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre, a mandaté le président pour que ce dernier, après les prises de précautions et consultations nécessaires, étudie toutes formes de cession du complexe auprès d'un repreneur potentiel, garant d'un mieux-disant social, tant pour les résidents que pour les personnels d'exécution comme de direction. Cette mission fut mise en route et apportera ses premières conclusions le moment venu.

Arrivé au terme de ce rapport moral, qu'il me soit tout d'abord permis de saluer avec grande reconnaissance le travail fourni par notre directrice générale Anne Carayon. Elle est en première ligne au quotidien pour mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et du bureau, recevoir les doléances, donner les premiers conseils et orienter avec efficacité les collègues. Sa présence active auprès des membres du bureau permet une liaison efficace entre nous tous.

La Jeunesse au Plein Air ne peut cependant exister sans la présence et l'action de militants et bénévoles dévoués, formés et disponibles. En ces temps de racisme, de communautarisme, d'égoïsme individuel et de repli sur soi, hommage doit être rendu à toutes celles et tous ceux qui s'impliquent au profit des enfants et des jeunes meurtris par les inégalités de notre société. L'occasion m'est ainsi donnée de faire encore et toujours appel à ces bonnes volontés. Nous ne serons jamais assez pour faire de la Jeunesse au Plein Air la grande confédération qui conseille et qui rassemble. Pour mieux agir ensemble !

Rapport d'activité

Les 43 organisations nationales confédérées à La Jeunesse au Plein Air

Organisateurs de séjours et formateurs

- Association nationale pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)
- Association touristique des cheminots (ATC-Chemins de France)
- Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de La Poste (Avea-La Poste)
- Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)
- Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France (CMJCF)
- Les CMR, la musique à la portée de tous
- Éclaireuses - Éclaireurs de France (EEDF)
- Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)
- Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR)
- Fédération nationale Léo Lagrange (FNLL)
- Foeven fédération des AROÉVEN
- Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj)
- Hygiène par l'exemple (HPE)
- Institut de formation, de recherche et de promotion (Iforep)
- Fédération nationale des Francas
- Ligue de l'enseignement
- Union des centres sportifs de plein air (UCPA)
- Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (FGPEP)

Comités d'entreprise

- Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)
- Comite de gestion des centres de vacances du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (CGCV)
- Comité Régie d'Entreprise – RATP

Syndicats

- Confédération générale du travail - force ouvrière (CGT-FO)
- Fédération syndicale unitaire (FSU)
- Syndicat des enseignants - UNSA (SE-UNSA)
- Syndicat de l'encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS)
- Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (Sien-UNSA Education)
- Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique-CFDT (Sgen-CFDT)
- Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public-FSU (Snep-FSU)
- Syndicat national des enseignements de second degré-FSU (Snes-FSU)
- Syndicat national unitaire des instituteurs, des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUipp-FSU)
- Union nationale des syndicats autonomes - Éducation

Associations partenaires de l'école

- Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)
- Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal)
- Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)
- Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- Fédération française des clubs Unesco
- Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN)
- Office central de la coopération à l'école (OCCE)

Organisations de jeunes

- Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)
- La mutuelle des étudiants (LMDE)
- Union nationale des étudiants de France (Unef)
- Union nationale lycéenne (UNL)

Collectivités territoriales

- Réseau français des villes éducatrices

La Jeunesse au Plein Air (La JPA) est une confédération

L'association dite « La Jeunesse au plein air », confédération des organisations laïques de vacances et de loisirs éducatifs d'enfants, d'adolescents et de jeunes, fondée en 1938 à Paris, regroupe « des organisations statutairement attachées à la laïcité, à l'expansion de l'enseignement public et au développement des activités éducatives et organisations de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes… » selon ses statuts.

Aujourd'hui, 43 organisations nationales sont fédérées au sein de La JPA. Association et comités d'entreprises, organisateurs et formateurs dans le champ des vacances et des loisirs collectifs d'enfants, syndicats d'enseignants, mutuelles, associations représentatives de jeunes, de parents et de communes contribuent pleinement à l'ensemble des missions de La JPA. Elle est un lieu d'échanges, de débats et d'élaboration d'une position commune sur les vacances et les loisirs collectifs et éducatifs, inscrits dans les politiques éducatives.

La JPA remplit une mission éducative et sociale au service des enfants, des adolescents et des jeunes, en complémentarité avec l'action du service public et laïque d'éducation. C'est une confédération, historiquement ancrée dans le monde péri et extrascolaire en relation avec l'école. Pour remplir cette mission, l'activité militante est indispensable ; elle doit être confortée et amplifiée.

La nature confédérale de La JPA est un atout pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. En effet, différents modes d'interventions sont permis puisque La JPA est à la fois constituée d'organisations nationales, de comités départementaux, aujourd'hui 94 (constitués de bénévoles membres des structures départementales de ces dernières) et d'un groupe de personnes qualifiées. Par ailleurs, pour répondre aux exigences de la décentralisation, 14 unions régionales JPA se sont constituées au fil des années. L'équipe nationale de La JPA, composée de 22 salariés, est au service de la mise en œuvre et l'animation du projet de la confédération.

L'année 2013 a été rythmée par un travail sur la définition d'un nouveau projet stratégique « Partir, un acte éducatif », qui fut adopté le 18 décembre en assemblée générale extraordinaire. Ainsi La Jeunesse au Plein Air a réaffirmé l'importance de valoriser la complémentarité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM), de développer son action de solidarité et d'être un lieu de mutualisation, d'expertise et d'échanges sur les accueils collectifs de mineurs.

Les vacances et les loisirs éducatifs sont les domaines d'actions prioritaires de La JPA, les vacances et les loisirs étant complémentaires à l'École et à la famille, dans une conception globale de l'éducation.

La JPA affirme la primauté du droit aux vacances et aux loisirs et revendique que tous les enfants, les adolescents et les jeunes puissent bénéficier de vacances et de loisirs éducatifs.

LA JPA
La Jeunesse au Plein Air
Depuis 70 ans,
nous militons et agissons
pour que les enfants
et les adolescents
aient accès aux vacances
et aux loisirs éducatifs.
SOLIDAIRES
POUR LE DROIT
AUX
VACANCES
http://solidaritevacances.jpa.asso.fr
PARTICIPEZ À LA
COLLECTE
NATIONALE 2013
En partenariat avec
MILAN
Glénat
La Jeunesse au Plein Air
Confédération des organisations laïques de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes.
21 rue d'Artois - 75008 Paris - Tél. 01 44 95 81 20 - Fax. 01 45 63 48 09 - www.jpa.asso.fr

1.
Aides au départ Éducation à la citoyenneté et à la solidarité

Depuis 1947, La Jeunesse au plein air organise une campagne nationale dans les établissements scolaires publics : écoles primaires, collèges et lycées. Cette campagne permet de sensibiliser les enseignants et les enfants aux valeurs de solidarité, en les invitant à collecter des fonds reversés ensuite sous forme d'aides au départ en colos.

La 68ème campagne de citoyenneté et de solidarité de La JPA s'est déroulée à partir du 17 janvier 2013. Ce sont au total, plus de 80 comités départementaux qui ont animé la campagne et organisé la collecte dans leur département.

Reconnue comme opérateur de solidarité, La JPA bénéficie du soutien de différents partenaires. Avec des collectivités locales, les comités départementaux et les unions régionales ont mené des opérations « Premier départ en colo ». Avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances, La JPA a attribué des aides pour le départ en séjours scolaires et en colos. ■

GEORGE PAU-LANGEVIN

ministre en charge de la Réussite éducative, le 11.01.2013,
lors du lancement de la campagne de La JPA :

« C'est aussi la fonction de l'école que d'apprendre aux enfants à mener des actions de solidarité. Partir en vacances, ce n'est pas superflu (...) On peut souffler, on peut connaître autre chose que son milieu habituel. Ces moments de la vie sont aussi des moments d'apprentissages fondamentaux, à côté du temps qu'on passe à l'école : on apprend autre chose, on apprend autrement. »

1.1 La campagne de solidarité

1.1.1 Pourquoi cette campagne ?

Pour que tous les enfants bénéficient de temps de vacances et de loisirs éducatifs

La campagne de solidarité de la JPA est une opération de collecte pour aider des enfants exclus des vacances à partir en séjour collectif. En France, près de trois millions d'enfants ne peuvent partir en vacances dont deux millions ne quittent pas leur domicile, même une nuit. Les sommes collectées sont gérées par les comités départementaux de La JPA puis redistribuées sous forme de bourses pour le départ en séjour de vacances. Ces bourses viennent compléter les aides apportées par d'autres organismes. En 2013, 402 388 euros ont été collectés, on note une légère augmentation de 2,61 % par rapport à l'année précédente.

Pour favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité

L'objectif est de sensibiliser les enfants au droit aux vacances. Cette campagne est l'occasion pour les élèves de prendre conscience des inégalités dans ce domaine et de mener une action concrète de solidarité vis-à-vis de leurs pairs. De l'école au lycée, les enseignants sensibilisent leurs élèves à cette thématique en utilisant les outils pédagogiques de la JPA et, en les associant à cette campagne, leur font découvrir ce qu'est une action collective à finalité solidaire. ■

1.1.2 L'engagement du ministère de l'Éducation nationale

La campagne de solidarité se fait par délégation du ministère de l'Éducation nationale qui en a confié l'organisation à la Jeunesse au plein air en 1947. C'est l'une des trois collectes de fonds pour laquelle le concours des élèves et des enseignants est autorisé. Son organisation a fait l'objet d'une note de service parue au bulletin officiel de l'Éducation nationale. Pour marquer ce lien avec l'Éducation nationale, le lancement national de la campagne est chaque année organisé au sein même du ministère.

George Pau-Langevin accueillie dans une école qui mène la campagne de solidarité

Le 11 janvier 2013, George Pau-Langevin, ministre en charge de la Réussite éducative, s'est rendue dans l'école Ferdinand Buisson d'Antony dans les Hauts-de-Seine. Invitée par La JPA, la ministre a rencontré l'équipe enseignante et les élèves de cette école élémentaire qui chaque année participe à la campagne de La JPA. Olivier Morvan, le directeur de l'école, Jacques Durand, le président national de La JPA et les responsables du comité de La JPA du département ont présenté

© Patricia Deschamps-La JPA

◂ Le 11 janvier 2013, George Pau Langevin (au centre), ministre en charge de la Réussite éducative, s'est rendue dans l'école d'Antony qui participe, chaque année, à la campagne de solidarité de La JPA.

à la ministre les actions de solidarité menées par les élèves et leurs enseignants pour favoriser le départ en vacances des enfants. Devant un mur superbement décoré aux couleurs de la solidarité par toutes les classes de l'école, les 45 enfants de CM2 ont interprété une chanson avant d'expliquer à l'assistance comment la campagne allait se déployer dans leur école. Dans son intervention, la ministre a réaffirmé son soutien à la campagne de La JPA et a rappelé la place fondamentale qu'occupent les vacances dans l'éducation des enfants.

© Ministère Éducation nationale

◂ Le 17 janvier 2013, la ministre George Pau Langevin, (en haut à gauche), avec, à ses côtés, Jacques Durand, président de La JPA, a lancé la 68ème campagne de La JPA au ministère de l'Éducation nationale.

Lancement national de la campagne de solidarité au ministère de l'Éducation nationale

Le 17 janvier 2013, ils étaient une quarantaine d'élèves de primaire, venus d'Ile-de-France ou de la région Centre, pour participer au coup d'envoi officiel de la 68ème campagne de La JPA dont le slogan cette année était « Solidaire pour le droit aux vacances ». Ce fut une journée exceptionnelle au ministère de l'Éducation nationale pour les élèves du CP-CE1 de l'école de Marçais, dans le Cher, et ceux du CM1-CM2 de l'école Paul Bert d'Issy-les-Moulineaux, dans les Hauts-de-Seine.

Cette cérémonie était présidée par Georges Pau-Langevin, ministre en charge de la Réussite éducative et Jacques Durand, président de La JPA. Face à une centaine d'invités et devant les caméras des journalistes, les élèves ont présenté avec beaucoup de fierté et d'émotion le fruit de leur travail et de leur réflexion sur le thème de la solidarité et des vacances.

Autre moment fort de cet après-midi, la liaison radio avec François Gabart, parrain de la campagne 2013, qui se trouvait alors en pleine course au milieu du golfe de Gascogne. Les enfants ont pu lui poser les questions qui leur tenaient à cœur. Le skipper a pris le temps de répondre à chacun. Sa disponibilité et sa gentillesse furent un magnifique cadeau pour les enfants, mais également pour tous les adultes présents ce jour-là dans la salle. ■

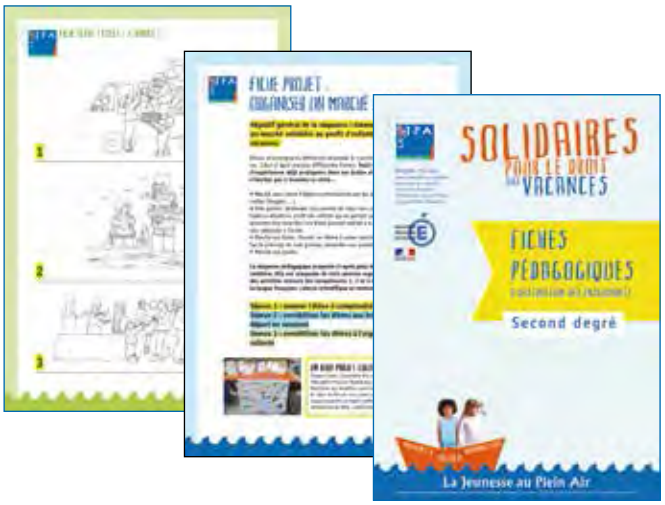

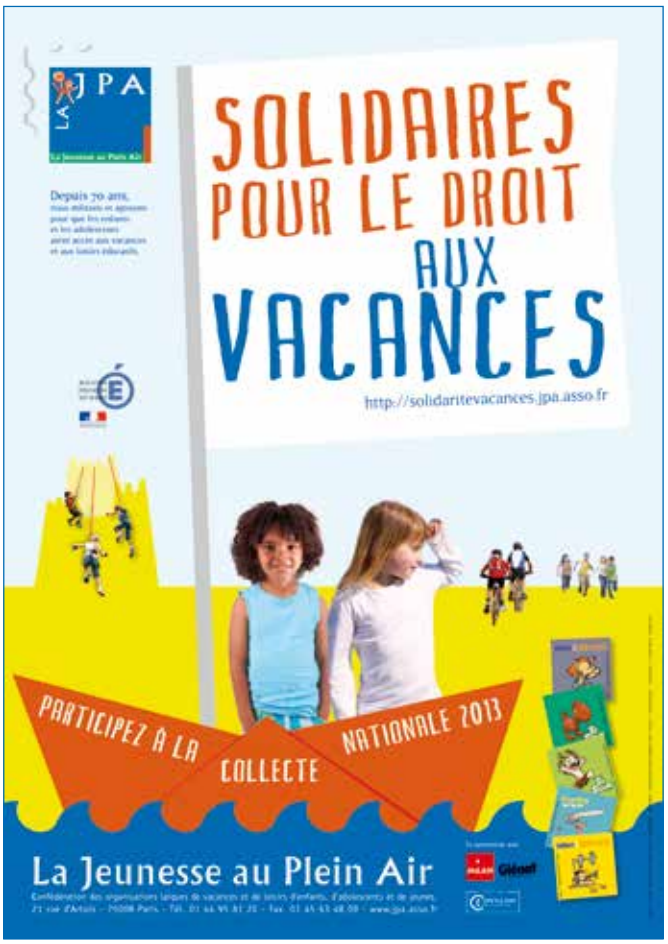

1.1.3 Des supports de collecte et des outils pédagogiques

La campagne de La JPA est un outil qui permet de mener une réflexion avec les enfants sur la solidarité et le droit aux vacances. Les supports et ressources pédagogiques proposées par La JPA répondent donc à cette double mission de collecte et d'éducation.

Les vignettes, support historique de collecte

En 2013, les personnages de Glénat (Tib et Tatoum, Nino et Rebbecca et Franky Snow) étaient les héros de la cette campagne. Cette année, les vignettes autocollantes étaient séparables en deux : une première moitié était remise au donateur pour le remercier de son don et la seconde moitié était conservée par l'enfant qui devait coller ses vignettes sur son Jeu-Collec'. Ce support était conçu pour permettre aux élèves de concrétiser leur action de soutien, de façon individuelle ou collective.

Un site dédié à la campagne de La JPA : www.solidaritevacances.jpa.asso.fr

Ouvert fin novembre 2012, ce site permettait d'accéder rapidement à toutes les informations concernant la campagne 2013 : pourquoi et comment y participer, comment est utilisé l'argent collecté, comment bénéficier des aides attribuées par La JPA. Ce site permettait également aux enseignants d'accéder aux ressources pédagogiques et de télécharger les outils leur permettant d'animer la campagne dans les classes.

L'opération « Slam rend solidaire »

Pour la troisième année consécutive, La JPA a organisé un tournoi de slams ouvert aux classes de cycles 3 et de collèges. Seul ou à plusieurs, les élèves devaient écrire des slams d'expression française sur l'un des thèmes suivants : la solidarité, les vacances, les loisirs, la colo, les centres de loisirs. Après avoir travaillé la diction, le rythme,

50 000 établissements scolaires sensibilisés par l'envoi de documents imprimés et de newsletters **402 388 euros** collectés en 2013 (**+ 2,61 %** par rapport à 2012), auprès des établissements, des donateurs particuliers et des mécènes.

le jeu et la mise en scène, les classes devaient choisir un slam pour le déclamer devant une caméra et envoyer la vidéo à La JPA.

« Slam rend solidaire » est un projet de classe transdisciplinaire qui permet aux élèves de réfléchir aux notions de solidarité et d'inégalité face aux départs en vacances. Il est également une façon motivante de manier la langue, d'oser se mettre en scène, de communiquer avec un public.

Pour choisir la classe gagnante, un jury national s'est réuni en mars 2013. Les lauréats furent les élèves de 6ème du collège Louis Armand de Dreux dans l'Eure-et-Loir. Ils furent récompensés par un séjour scolaire dans un centre de l'UCPA à Annecy. Cette action éducative était menée en partenariat avec l'UCPA, l'ANCV, la Ligue Slam de France et l'Afef (Association française des enseignants de français).

La JPA est agréée par le comité de la Charte du don en confiance. Ce comité est un organisme sans but lucratif, qui exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.

1.1.4 La mobilisation des comités départementaux de La JPA

La JPA s'appuie sur un réseau de comités départementaux, essentiellement composés de bénévoles, qui organisent la collecte dans leur département. Ces comités ont diffusé le matériel auprès des établissements scolaires, organisé le lancement de cette action sur leur territoire et mobilisé des donateurs particuliers pour augmenter le résultat de la collecte. Ce sont, eux également, qui attribuent les bourses localement pour permettre le départ en vacances d'enfants et de jeunes.

En 2013, ce sont plus de 80 comités qui se sont engagés dans la mise en œuvre de cette campagne. De nombreux comités départementaux ont organisé un lancement de la campagne de solidarité 2013, dans des établissements scolaires ou dans des préfectures. Lors de chaque lancement, des élèves ont accompagné leurs enseignants et présenté des projets éducatifs réalisés dans le cadre de la campagne de la JPA, sur le thème de la solidarité. Le plus souvent, étaient présents, ou représentés, des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, des préfets, des maires, des conseillers généraux et régionaux, des dirigeants d'organisations confédérées. Les lancements bénéficient toujours d'une couverture médiatique locale (articles de presse le plus souvent) qui permet de faire connaître cette action sur le territoire au plus près des donateurs.

▲ Le collège Guillestre a remis un don conséquent au comité JPA des Hauts-Alpes.

Hautes-Alpes

Le comité de La JPA est intervenu dans deux établissements scolaires. La campagne a été présentée dans l'école de Sigoyer le 18 janvier 2013 à une soixantaine d'élèves. Ceux-ci ont présenté leurs travaux et discuté avec les quatre représentants de la JPA. Yves Gimbert, président du comité, est intervenu dans le collège de Guillestre en février 2013 auprès des élèves de 5ème, sous l'impulsion d'une professeure. Il a donné des informations sur le droit aux vacances et la campagne de La JPA. La collecte effectuée dans l'établissement par la suite a permis de rassembler 814 euros.

Hérault

L'animateur référent du comité JPA, en emploi d'avenir, et la vice-présidente du comité sont intervenus en novembre 2013 dans les classes de l'école maternelle J. Ponsy à Grabels, et dans l'école élémentaire Balard à Montpellier La Mosson. Les élèves ont réalisé un album traitant de la notion de partage, les textes furent rédigés sous la forme d'acrostiches du mot solidarité.

Charente

Des bénévoles du comité JPA et une jeune femme en service civique sont intervenus dans quatre écoles élémentaires auprès de 120 élèves à partir du jeu de l'oie présent dans les outils pédagogiques de la campagne de solidarité. Ce jeu, complété de questions supplémentaires et adapté au cycle 2 et au cycle 3, a permis d'aborder avec les enfants les notions de solidarité et d'inégalité face aux vacances. ■

➡ En annexe 1 : Des exemples de lancements de la campagne dans les départements.

1.1.5 Les dons des particuliers et la mobilisation de partenaires

Au-delà de ses actions menées dans les établissements scolaires, La JPA en appelle aussi à la générosité de chacun, afin d'amplifier son action et de permettre à encore plus d'enfants de partir en vacances.

La Casden, premier mécène de La JPA

Le soutien de la Casden a évolué vers un mécénat important qui concerne l'ensemble des actions de La JPA.

Le développement des dons

Depuis 2008, La JPA a élargi sa collecte aux donateurs particuliers, développant ainsi une base de donateurs fidèles qui soutiennent sa mission et ses activités. Des mailings de sollicitation sont donc envoyés à cette base de donateurs plusieurs fois par an. Parallèlement à cette action menée par le siège, les comités départementaux ont également diffusé des tracts d'appels à dons dans leurs réseaux : DDEN, retraités de l'Éducation nationale, amis de La JPA.

En 2013, les dons collectés auprès des particuliers ont légèrement augmenté pour atteindre 141 313 euros. Ces fonds viennent s'ajouter aux sommes recueillies par les écoles.

Les partenaires de la campagne

La Bred

Initié en 2011, le partenariat avec la Bred s'est poursuivi en 2013. Ce partenariat a pour

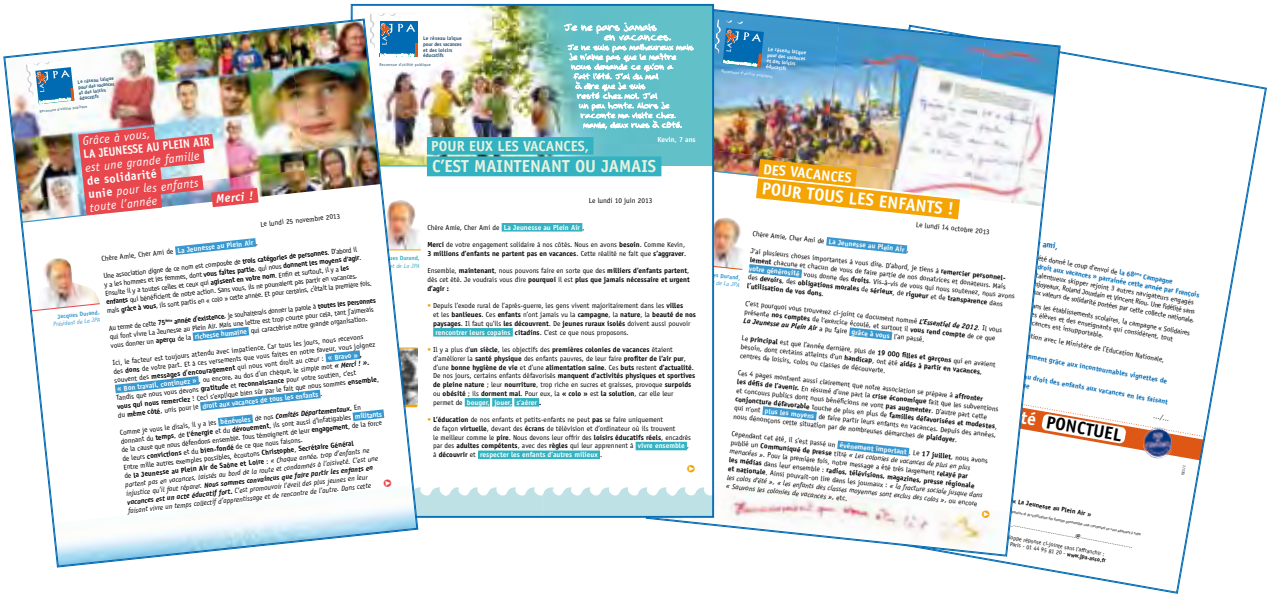

objectif de promouvoir la campagne de solidarité et de citoyenneté et de collecter des fonds pour la Jeunesse au Plein Air. Le soutien de cette banque se concrétise par une opération de parrainage. Il est proposé aux clients de la Bred qui ouvre un compte pour un de leur proche de reverser cinq euros à une association de leur choix. 2700 clients ont choisi La JPA comme bénéficiaire du don parmi les trois associations proposées (La JPA, la Fondation Ifrad pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et Médecins sans frontières)

L'UCPA

En mai 2013, l'UCPA a réalisé un emailing auprès de ses clients pour promouvoir la campagne de La JPA. Cet emailing a permis de mobiliser de nouveaux donateurs.

Les éditions Milan

En 2013, les éditions Milan se sont engagées auprès de La JPA pour promouvoir sa campagne de solidarité. Milan a diffusé gracieusement dans six de ses supports des annonces sur la campagne : Wapiti (janvier 2013), Géo ado (février 2013), J'apprends à lire (février 2013), Julie (mars 2013), Moi je lis (mars 2013). Un édito consacré à notre action a également été présent sur le numéro de mars de Toupie. La campagne a également été présentée en page d'accueil du site www.milan-ecoles.com et des bannières étaient visibles. Des supports présentant la campagne ont également été diffusés lors du salon de l'Éducation.

Des actions sur le territoire

Pour abonder les fonds recueillis dans les établissements scolaires, les comités départementaux développent eux aussi des actions auprès des donateurs individuels ou des opérations de communication pour mieux faire connaître la campagne de solidarité au niveau local.

Bas-Rhin

Pour la deuxième fois, le comité JPA a participé à l'action « Voyages extraordinaires » organisée par la SNCF à la gare de Strasbourg, du 28 novembre au 25 décembre 2013 dans le hall central. Le comité JPA a collecté des dons auprès des voyageurs en leur proposant, en contrepartie, d'accrocher symboliquement des rubans et des boules dans les deux sapins de Noël qui décoraient le hall. Cette manifestation a été l'occasion aussi de rappeler au public notre mission : permettre à tous les enfants de partir en colonies de vacances. 2 850 euros ont été collectés.

▼ Pour la deuxième année consécutive, le comité JPA du Bas-Rhin a participé à l'opération «Voyages extraordinaires » organisée par la SNCF pour récolter des fonds.

VOYAGES EXTRAORDINAIRES

Ensemble, permettons aux enfants de partir en voyage. Une décoration achetée auprès des bénévoles c'est un don pour l'association

A l'occasion des fêtes de fin d'année, SNCF établit un partenariat avec l'association Jeunesse au Plein Air. Cette dernière agit pour le droit aux vacances de tous les enfants. C'est autour de cette perspective de voyage que ce déroulera l'action caritative « VOYAGES EXTRAORDINAIRES » durant tout le mois de décembre en gare de Strasbourg. Afin que l'esprit de Noël soit pleinement présent en gare, chaque voyageur est invité à accrocher une décoration aux sapins situés dans le hall central en échange d'une participation aux actions de l'association Jeunesse au Plein Air. Ceci dans le but de partager des valeurs communes : solidarité, convivialité et générosité.

partage voyage bienveillance coeur joie Neige

SNCF

Mayenne

L'association L'élan du don organise deux fois par an une bourse aux vêtements dont elle reverse les fonds à une association. En 2013, elle a reversé

800 euros au comité JPA, qui a pu tenir un stand lors de la bourse aux vêtements.

Pas-de-Calais

Du 13 au 21 avril 2013 a eu lieu la 27ème édition des Rencontres internationales de cerfs-volants, à Berck. Le comité de La JPA avait décidé cette année de rejoindre le « Village des enfants » mis en place par la Ligue de l'enseignement. Le président du comité ainsi que son secrétaire général, et d'autres bénévoles ont assuré une présence tout au long de ces neuf jours. Le stand de La JPA était notamment décoré par une impressionnante maquette de deux mètres réalisée par les élèves de la 4ème Segpa du collège Jean Moulin de Berck : la reproduction du bateau de l'affiche de la campagne 2013. La JPA proposait diverses animations pour les enfants et les donateurs pouvaient contribuer à la collecte grâce aux quelques tirelires qui parsemaient le stand. ■

© Patricia Deschamps-La JPA

▸ Le comité JPA du Pas-de-Calais aux Rencontres internationales de cerfs-volants

▸ Lancement au collège Ducos du Hauron à Agen avec Philippe Sella international de rugby, parrain de la campagne de La JPA et Laurence Adeline Dasen.

1.1.6 Quatre navigateurs parrains de la campagne

En 2013, François Gabart, qui a remporté cette année la course du Vendée Globe, a accepté de soutenir la campagne de La JPA. Il a ainsi rejoint trois autres skippers talentueux - Michel Desjoyeaux, Vincent Riou et Roland Jourdain - engagés depuis plusieurs années auprès de la JPA. Une fidélité sans faille, qui témoigne de leur attachement aux valeurs de citoyenneté portées par cet événement national.

Et le 7 mai 2013, les élèves du CP-CE1 de l'école de Marçais, qui avait déjà participé au lancement national de la campagne de solidarité et qui avaient suivi de près la course du Vendée Globe, ont pu rencontré François Gabart, en chair et en os, lors de leur classe de mer.

FRANÇOIS GABART

« Je suis ravi d'être parrain de La JPA. J'ai vraiment découvert votre mission en mer. Je partage vos valeurs humanistes et je trouve terrifiant le fait que trois millions d'enfants ne partent pas en vacances. C'est énorme. Vous pouvez compter sur moi. »

MICHEL DESJOYEAUX

« Tous les enfants devraient pouvoir partir. En vacances sans ses parents, on fait des choses qu'on ne fait pas chez soi. On rencontre des personnes différentes ; on vit et on apprend beaucoup dans un autre cadre. C'est aussi important que l'école pour grandir ! »

VINCENT RIOU

« Les vacances sont un moyen pour les enfants de grandir, de sortir de leur environnement, de leur quotidien qui n'est pas toujours rose. C'est la part de rêve qu'il faut avoir dans la vie pour avancer. Aider des enfants à partir en vacances, c'est une belle action... En plus, la campagne de La JPA est particulière, parce que ce sont les enfants qui aident les enfants… C'est primordial d'apprendre tous ces petits gestes dès le plus jeune âge ! »

ROLAND JOURDAIN

« Combien d'entre nous n'ont pas appris la vie pendant leurs vacances ? C'est dans les moments de liberté, de découverte que l'on s'ouvre au monde… Qui d'entre nous ne souffre pas de voir un enfant qui n'est pas épanoui, qui n'a pas la possibilité de faire ce que d'autres font ? Je crois qu'il faut lutter tous les jours et acter le fait que c'est un droit fondamental d'être en vacances quand on est enfant. Dans la continuité, on le fait ensemble et j'en suis ravi. »

© Eloi Stichelbaut

▲ Au départ de la Solitaire du Figaro, Michel Desjoyeaux (au centre) reçoit les témoignages de soutien des enfants de Bordeaux, juste après qu'Anne Carayon (tout à gauche) ait baptisé son bateau.

La Solitaire du Figaro, solidaire du droit aux vacances

Le skipper Michel Desjoyeaux et son sponsor TBS ont profité de leur participation à la course en mer La Solitaire du Figaro pour lancer « La Solitaire pour le droit aux vacances » au profit de La JPA. Le 31 mai 2013 à Bordeaux, veille du départ de la course, Anne Carayon, directrice de La JPA, a baptisé le bateau de Michel Desjoyeaux, sous les applaudissements d'une cinquantaine d'élèves de deux écoles de la Gironde. Ces écoliers ont eu la chance de passer un après-midi avec le navigateur. Ils lui ont remis un chèque de 600 euros, suite à une collecte réalisée dans leur établissement, le chargeant de le transmettre à La JPA à son arrivée à Dieppe. Les écoliers lui ont également confié une boite remplie de messages d'encouragement. Un mois plus tard, le 24 juin, à l'arrivée à Dieppe, Michel Desjoyeaux a été accueilli par deux autres classes, auxquelles il a remis le don des écoliers de Bordeaux, qui s'est ajouté au résultat de leur propre participation à la campagne de La JPA. Les enfants ont pu aussi participé à un jeu sur les droits de l'enfant, organisé par les Francas.

Une collecte de dons a été mise en place par son sponsor TBS auprès de ses clients, supporters du skipper et amoureux de la mer, par l'intermédiaire de la plateforme d'appels à dons Alvarum. Une vente aux enchères des équipements TBS portés par Michel Desjoyeaux durant La Solitaire du Figaro a également été organisée. Sa salopette, ses bottes et son ciré ont donc été mis en vente. L'ensemble de l'argent collecté a été reversé à La JPA. Enfin, TBS a fait un don de 3 000 euros à La JPA pour contribuer au départ de trente enfants qui, pour la première fois, sont partis en vacances dans un centre au bord de la mer. Cette opération a offert une belle visibilité à la campagne de solidarité permettant de faire connaitre l'action de La JPA à un plus large public.

Vente aux enchères de la montre de François Gabart

De retour du Vendée Globe, François Gabart, vainqueur de ce tour du monde en solitaire, a souhaité mettre aux enchères, au profit de La JPA, sa montre WRX «A» Hybrid, qui lui avait été offerte par la société Ralf Tech, chronométreur officiel de l'édition 2012-2013 du Vendée Globe. La montre a finalement été acquise pour 3 650 euros, somme qui a été intégralement reversée à l'association. ■

1.2 Les opérations « Premier départ en colo »

Des comités départementaux et des unions régionales, bien identifiés comme acteurs de la solidarité grâce à la campagne de solidarité, développent depuis de nombreuses années des partenariats avec des collectivités territoriales ou locales ou bien avec des associations comme les Restos du cœur.

Ces partenariats, appelés opérations « Premier départ en colo », décrites ci-après, s'inscrivent en complémentarité avec la campagne de solidarité.

Par les opérations « Premier départ en colo », 35 comités départementaux et 5 unions régionales de La JPA ont réussi à mobiliser leurs partenaires pour la somme totale de 833 992 euros. Trois conseils régionaux – Champagne-Ardenne, Lorraine et Pays de la Loire – et douze conseils généraux sont engagés dans ces dispositifs auxquels ils ont apportés des aides conséquences.

En 2013, ce sont 4 241 enfants et adolescents qui ont pu parti en colo. Les familles aidées sont en majorité à faibles ou très faibles revenus mais des comités aident aussi des familles dont les revenus se situent juste au-dessus du plafond des aides des CAF.

Cet été, une dizaine d'articles et de reportages TV ou radio a été consacrée à ces opérations. En Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine ou Midi-Pyrénées, les journalistes ont mis en avant les actions menées par la confédération et ses bénévoles. Ils ont également relayé les messages de la JPA sur les apports éducatifs de ce type de vacances et la nécessité d'accompagner les familles en difficultés dans le projet de départ en colo de leur enfant.

Région Alsace

Haut-Rhin

69 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 23 290 euros dont 6 700 euros du comité JPA.

Bas-Rhin

97 enfants sont partis en colos avec une aide de 4 850 euros du comité JPA.

Région Auvergne

Allier

Le comité JPA a organisé une opération Premier départ en colo, qui a permis à 70 enfants de béné-

ficier d'une aide pour un premier départ et à 29 autres enfants d'être aidés pour une deuxième départ. Cela a été possible grâce aux contributions du conseil général (5 200 euros) de la MSA (600 euros) et du comité JPA (5 289 euros). Les enfants sont partis dans des séjours organisés par les PEP, les Francas, la Ligue de l'enseignement et la CAF.

Région Champagne-Ardenne

Au niveau régional, le dispositif « Premier départ », géré par l'union régionale JPA a permis à 302 enfants de partir pour la première fois en centre de vacances. Cette année, le soutien du conseil régional Champagne-Ardenne s'est élevé à 22 650 euros. Ci-dessous le détail :

Ardennes

116 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 81 383 euros du conseil régional, de la CAF, de la MSA, des Restos du cœur et du comité de La JPA.

Aube

125 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 43 428 euros de l'ACSÉ-VVV de la DDCSPP, du conseil régional, de la CAF, de la MSA, du CMAS de Troyes, du conseil général et du comité JPA.

Haute-Marne

L'opération « Premier départ » a permis à 45 enfants de partir pour la première fois en centre de vacances. Le montant de l'aide totale s'élève à 25 208 euros du conseil régional, du conseil général, de la CAF et du comité JPA.

Marne

Le comité de La JPA a permis à 16 enfants de la Marne de partir pour une première fois en centre de vacances. Le montant de l'aide totale s'élève à 12 475 euros du conseil régional, de la CAF, de la MSA, des Restos du cœur et du comité départemental de La JPA.

Région Franche-Comté

Haute-Saône

81 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 12 250 euros en partenariat avec la CAF, le conseil général, le comité JPA et quelques communes.

Jura

60 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 5 625 euros de La JPA et du conseil général.

Territoire de Belfort

21 enfants sont partis en colos avec une aide totale de 4 190 euros du comité JPA et de la CAF.

Région Haute-Normandie

Pour sa troisième édition à l'été 2013, l'opération « Premier départ en colo » conduite par l'union régionale de La JPA de Haute-Normandie a permis à 148 jeunes de découvrir des vacances collectives de qualité proposées par les associations confédérées. Cette opération a été soutenue par le conseil général de Seine-Maritime pour 14 000 euros, des CCAS pour 16 220 euros, des mairies pour 2 160 euros, de la CAF de Seine-Maritime pour 39 368 euros, celle de l'Eure pour 3 153 euros, par la participation d'associations pour 5 537 euros et par un financement de TBS, sponsor du navigateur Michel Desjoyaux, à hauteur de 3 000 euros. Le comité a apporté 21 721 euros. Au total 80 438 euros ont été mobilisés. La participation moyenne des familles était de 74,60 euros par séjour.

Région Ile-de-France

Hauts-de-Seine

160 enfants sont partis en 2013 grâce à l'opération « Premier départ en colo » menée par le comité de La JPA, avec un apport de 32 000 euros de la CAF du département, portant à 242 euros la bourse moyenne.

Région Lorraine

En 2013, l'opération a permis au niveau régional à 1 150 enfants de partir en colos pour la première fois et à 185 enfants de bénéficier d'un deuxième départ. Cette opération reçoit le soutien du conseil régional qui participe au fonctionnement (30 000 €) et aux aides (80 euros/enfant) soit une aide de 106 800 euros pour les bourses. Ci-dessous le détail :

Meurthe-et-Moselle

543 enfants sont partis en colos avec une aide 1er départ et 120 enfants avec une aide pour un deuxième départ. Les différents partenaires du comité JPA sont : le conseil régional (80 euros /enf.), la CAF (80 euros /enf. en plus des bons CAF), le conseil général (80 euros /enf.)

et une soixantaine de communes (en moyenne 80 euros /enf.).

Meuse

57 enfants sont partis en colos avec une aide au premier départ et 10 enfants avec une aide au deuxième départ grâce à 5 360 euros du conseil régional, et des aides de quelques communes, de la MSA, de la CAF et du comité JPA.

Moselle

364 enfants sont partis en colos avec une aide au premier départ et 30 enfants avec une aide pour un deuxième départ grâce à 31 520 euros du conseil régional, et des fonds de la ville de Metz, et du comité JPA.

Vosges

186 enfants sont partis en colos avec une aide au premier départ et 25 enfants avec une aide pour un deuxième départ grâce à 16 880 euros du conseil régional et des fonds du comité JPA.

Région Midi-Pyrénées

L'union régionale est en mesure, grâce à la campagne de La JPA, de mobiliser d'autres fonds provenant de conventions avec des collectivités comme les conseils généraux de Haute-Garonne (118 000 euros), du Tarn (42 179 euros) et du Tarn-et-Garonne (9 800 euros). Ce sont 700 enfants qui ont bénéficié d'une aide pour leur départ en colo et 48 jeunes qui ont obtenu une aide pour leur Bafa, pour un montant total 222 251 euros.

Région Pays de la Loire

Avec l'aide du conseil régional de 8 500 euros, 84 jeunes entre 14 et 19 ans sont partis pour la première fois en colonies de vacances durant l'été. La volonté de l'union régionale de La JPA était d'aider des familles à revenus moyens. Ces familles ne bénéficiaient d'aucune aide particulière. Il s'agit également et majoritairement de familles avec fratrie d'au moins deux enfants. La durée moyenne des séjours était de 9,11 jours. L'aide moyenne pour les séjours de 10 à 16 jours était de 147,27 euros. La majorité des organisateurs était des organisateurs locaux (maisons de quartiers, centres socio-culturels, associations locales, intercommunales...).

Loire-Atlantique

Avec le soutien de la DDCS, du conseil général et de la ville de Nantes, 145 enfants de 6 à 14 ans sont partis pour la première fois en séjour cet été, pour une durée de 5 à 15 jours. Le dispositif, qui a apporté 11 856 euros d'aide, avait pour objectif politique de s'adresser en priorité (mais pas de manière exclusive) aux familles avec fratrie et dont les revenus ne leur permettent pas d'accéder aux aides des CAF. Près de 50 % des familles aidées ont trois enfants ou plus, alors qu'elles ne représentent que 20 % des familles du département. Les employés constituent la CSP la plus représentée parmi les bénéficiaires (42%) alors qu'elle ne représente que 16,6 % sur le département. 70 % des familles aidées ont un revenu moyen (CSP ouvriers, employés et profession intermédiaire), dont le QF (601 à 1200) ne leur permet pas d'obtenir une aide pour le départ en séjour de leur enfant.

Région Poitou-Charentes

Charente

Le dispositif a permis à 110 enfants dont les

familles cumulent les difficultés financières et sociales d'avoir accès pour la première fois à un séjour de vacances, organisé par les organisations confédérées. 63% des parents bénéficiaires élèvent seuls leurs enfants et ont souvent trois enfants et plus. La grande majorité des parents n'ont pas d'activité professionnelle 71% et touchent le RSA. 87% de ces familles ont un quotient familial en dessous de 500 euros.
Cette opération a été possible grâce à l'apport de 17 697 euros du conseil général, 18 740 euros de la CAF et à la participation de fonds du comité JPA et d'autres partenaires.

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Vaucluse

Le comité JPA a mis en place un dispositif « Premier départ en colo » avec les Restos du cœur du département. Chacune des deux structures investit la même somme sur chaque départ d'enfant en colo, en faisant en sorte qu'il ne reste qu'une somme très modique à payer par la famille. En 2013, 12 enfants ont bénéficié de l'opération : le comité JPA et les Restos du cœur ont investi chacun 1045 €.

Région Rhône-Alpes

Drôme

Le comité JPA a mené une opération « Premier départ en colo » qui a permis à 108 enfants de bénéficier d'un séjour de vacances collectives. Les apports des partenaires financiers sont les suivants : conseil général 13 468 euros, ville de Valence 1 380 euros, ville de Bourg les Valence 540 euros, le comité JPA par l'intermédiaire de la campagne de solidarité 8 516 euros, les organisateurs 1800 euros (Ligue de l'enseignement du département, Les Amis de l'école laïque de Die, et le Centre Musiflore des CMR).
Le conseil général a contribué également à soutenir l'opération « Deuxième départ en colo », pour 71 enfants, avec un apport de 10 488 euros.
Au total, 179 enfants ont pu partir.

PROJETS JPA-RESTOS DU CŒUR

En 2013, 288 jeunes bénéficiaires des Restos du cœur ont pu partir en colo durant l'été, grâce à l'opération « Premiers départs Ados », menée par des comités départementaux et des unions régionales de La JPA. Des cofinancements conjoints JPA/Restos du cœur et la contribution financière des organisateurs des séjours ont permis aux familles de débourser seulement 50 euros au plus.

Les 288 adolescents sont répartis de la façon suivante : 33 dans les Ardennes, 13 dans la Marne, 22 en Charente, 13 dans le Bas-Rhin, 8 dans le Haut-Rhin, 23 en Meurthe et Moselle, 1 en Meuse, 42 en Moselle, 9 dans les Vosges, 21 dans le Nord, 21 dans l'Oise, 39 dans l'Aisne, 16 dans les Yvelines, 11 dans le Vaucluse, 16 dans le Pas-de-Calais.

- Le budget global de cette opération avec les Restos du cœur s'élève à 235 019,90 euros et, selon les départements, les aides de La JPA vont de 50 à 250 euros par jeunes.
- La volonté est de développer ce partenariat, né en 2002 en Picardie, en aboutissant à la rédaction d'une convention nationale entre La JPA et les Restos du cœur pour des recherches conjointes de financement.

1.3 Partenariat avec l'ANCV d'aide au départ en séjours scolaires et en colos

2013 fut une année de fort développement pour le partenariat entre La JPA et l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV). Le nombre d'enfants aidés a augmenté de 12% et le montant total qui leur a été attribué de près de 18%.

Depuis 2005, ce dispositif repose sur une convention partenariale, dans le cadre de la mission sociale de l'ANCV, qui permet à La JPA d'attribuer des chèques-vacances pour le départ d'enfants ou en séjours scolaires ou en colos.
Les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 € peuvent prétendre à cette aide. Notons que ce plafond se situe au-delà des plafonds de référence pour les aides des CAF au départ en colo. Ces aides sont attribuées pour un départ en séjours scolaires pour les élèves de la maternelle au lycée. Priorité a été donnée en 2013 aux établissements scolaires relevant de « l'éducation prioritaire » ou identifiés « politique de la ville » ainsi qu'aux établissements implantés en zone rurale ou relevant du dispositif « zone de revitalisation rurale ». Ces aides concernent aussi les enfants en situation de handicap, de la maternelle au lycée, partant en séjours scolaires ou en colonies de vacances.

BILAN 2013 DU PARTENARIAT JPA-ANCV

12 079 enfants et adolescents aidés,
dont 791 en situation de handicap
923 600 € attribués en chèques vacances

Répartition

Séjours scolaires :

Nombre d'enfants aidés dans les écoles, collèges et lycées : 11 805 dont 517 en situation de handicap
Aides attribuées : 807 200 € dont 48 690 € pour les élèves en situation de handicap

Séjours de vacances pour enfants en situation de handicap :

Nombre d'enfants et jeunes aidés : 274
Aides attribuées : 116 400 € €

Répartition des séjours France/Union européenne en % d'enfants :

85.25 % en France et 14.75 % dans un pays de l'Union européenne.

Destination des séjours en % d'enfants :

- 43.07 % à la montagne
- 23.66 % à la mer
- 17.76 % à la ville

La dotation 2013 de l'ANCV à La JPA s'élevait à 1 000 000 €. La JPA a presque attribué la totalité de cette dotation, soit 923 600 €. En 2012, elle avait attribué 785 380 €. Cette augmentation de 18% s'explique par l'implication accrue des comités départementaux de La JPA, avec leurs correspondants JPA-ANCV désignés en interne. Si le dispositif est géré au siège national de La JPA, les comités départementaux interviennent dans l'accompagnement des bénéficiaires, dans la préparation de l'instruction des dossiers et suivent l'attribution des aides. L'attention des services départementaux de l'Éducation nationale à l'apport du dispositif JPA-ANCV a été également développée. La communication sur ce dispositif a été faite dans les différents supports publiés par La JPA et dans les supports élaborés pour la campagne de solidarité en direction des enseignants. Les brochures « Spécial Classes de découvertes » diffusées dans les écoles et « Spécial Séjours scolaires » diffusées dans le second degré constituent également un accompagnement important au montage de projets de séjours.

1.4 Synthèse 2013 des aides au départ en séjour collectif

AIDE AU DÉPART EN COLO

9 199 enfants et adolescents aidés

1 225 089 € reversés (386 097 euros provenant de la campagne de solidarité de La JPA + 838 992 € apportés par des partenaires locaux : conseils généraux, régionaux, CAF, collectivités locales, associations…)

AIDE AU DÉPART EN SÉJOUR SCOLAIRE OU COLO HANDICAP

(partenariat avec l'ANCV) €

12 079 enfants et adolescents aidés

923 600 € attribués en chèques vacances ANCV

Répartition territoriale des aides distribuées pour un départ en séjours collectifs

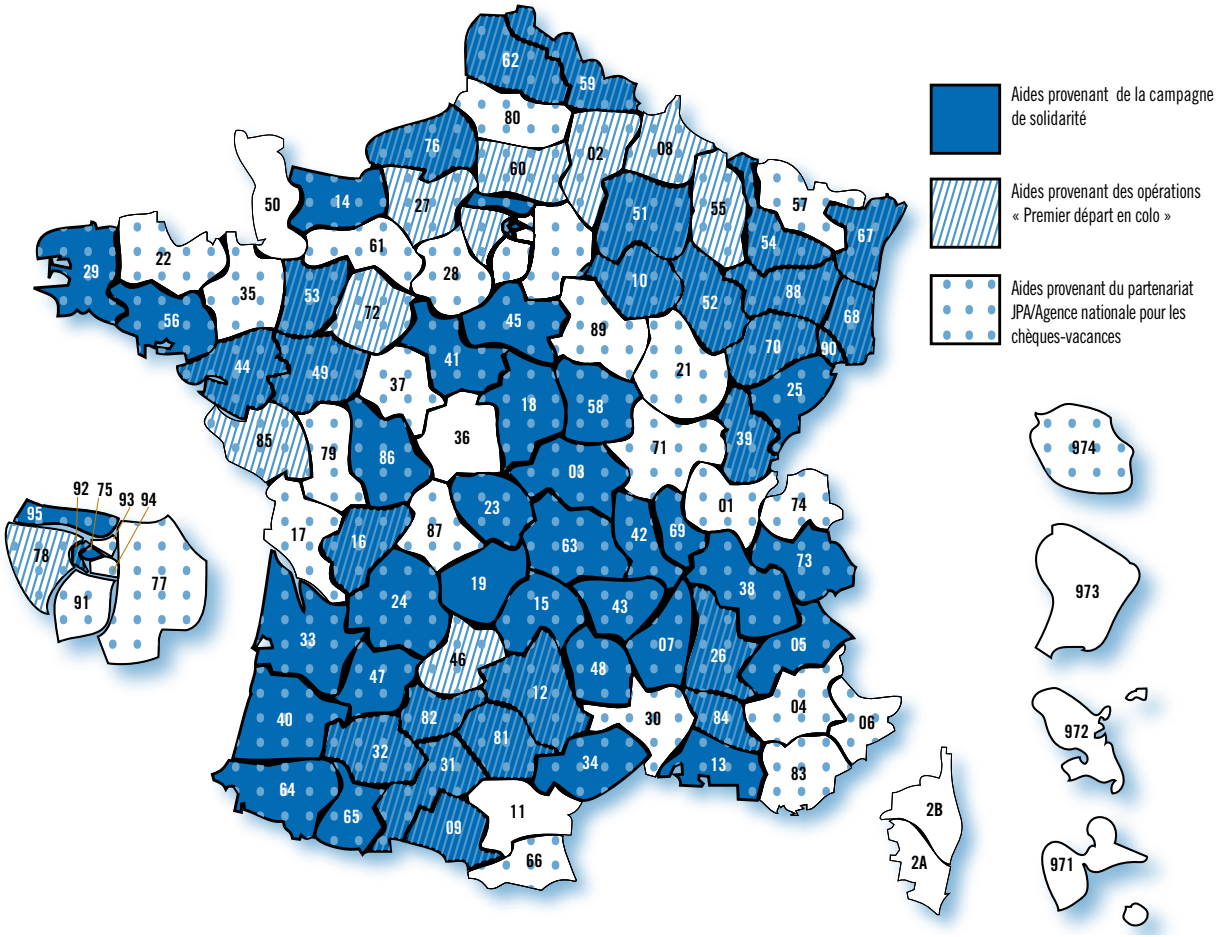

1 661 enfants supplémentaires aidés en 2013

En 2013, au total, **21 278** enfants et adolescents ont été aidés pour un départ en colo ou en séjours scolaires. **2 148 689 €** € ont été attribués par La JPA et ses partenaires.

© pgm-Fotolia.com

2.
Promotion et plaidoyer pour les vacances et les loisirs collectifs

La mobilisation pour la création d'un volontariat de l'animation s'est poursuivie au sein de la Plateforme animée par La JPA. Les principes de ce volontariat ont été élaborés et portés à la connaissance des députés et des sénateurs, dans le cadre de la campagne de communication « Aux colos, citoyens ! ».

Paru fin juin, le rapport parlementaire sur « l'Accessibilité des jeunes aux séjours collectifs de loisirs » a apporté son soutien à cette proposition.

Au travers de l'animation de la Charte Handicap Vacances et Loisirs non spécialisés, La JPA a poursuivi sa mobilisation en faveur de l'inclusion.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, La JPA a revendiqué la place des centres de loisirs et des séjours de vacances dans la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux. ■

2.1 Revendication d'un volontariat de l'animation

2.1.1 Les actions de la Plateforme pour le volontariat de l'animation

Durant l'année 2013, La JPA a poursuivi son action d'animation et de mobilisation de la Plateforme pour le volontariat de l'animation qui rassemble l'APF, les Ceméa, l'Unat, la Fédération Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, la fédération nationale des Francas, l'UCPA, les EEDF, la Confédération des Maisons de jeunes et de la culture de France, l'UFCV, la Foeven, la FGPEP, l'Iforep, la CCAS, Familles rurales, le CNLTA, la fédération des Apajh et La JPA.

En février, le Comité interministériel de la Jeunesse (CIJ) a lancé 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures. Parmi celles-ci, il était indiqué que l'information et la sensibilisation des jeunes sur les différentes formes d'engagement allaient être renforcées et que les structures qui relaient ces différentes formes d'engagement allaient être davantage soutenues. La Jeunesse au plein air a regretté que la création du volontariat de l'animation ne soit pas citée explicitement parmi ces mesures.
En mars, la Plateforme lançait la campagne « Aux colos, citoyens ! » pour alerter sur l'urgence de créer un statut de volontaire de l'animation, compatible avec le droit européen, afin de préserver le modèle des accueils collectifs de mineurs basé sur la mixité sociale et organisés par les structures non lucratives. Durant le premier semestre, près de 100 députés et sénateurs, de droite comme de gauche, ont fait écho à cette campagne, en interrogeant Valérie Fourneyron, alors ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative sur l'avenir des colos, des mini-camps et le statut du volontariat de l'animation.

La Plateforme a établi et fait connaître les principes qui pourraient constituer le fondement du volontariat de l'animation réservé aux organismes sans but lucratif, organisateurs de séjours de vacances, d'accueils de loisirs, de vacances adaptées et de la formation à l'animation occasionnelle.

- Une charte nationale du volontariat de l'animation qui rappelle les valeurs du volontariat et détermine les droits et les devoirs des volontaires de l'animation et des organismes d'accueil.
- Un engagement sur un temps limité. Tout au long de la vie, le volontaire de l'animation peut s'engager pour une durée annuelle limitée et fractionnable.
- Une formation assurée et prise en charge.
- Un engagement au sein d'organismes sans but lucratif.
- Un volontariat indemnisé.
- Une protection sociale et des droits à la retraite.

En juillet, la Plateforme a invité des députés et des sénateurs à se rendre dans des colos ou centres de

Le fait du jour 3

Les colos. Au bout du rouleau ?

Pour relancer la machine : 200 eu

Dossier réalisé par Hervé Gueillé

Colos trop chères : les directeurs s'inquiètent

Les animateurs de colonies de vacances coûtent plus cher. Michel Ménard, auteur d'un rapport sur le sujet, était mardi à Saint-Hilaire.

« On est hors-la-loi »

Taxer l'hotellerie de luxe pour sauver les colos ?

Le député de Loire-Atlantique, Michel Ménard, propose une réforme du statut des animateurs et l'instauration d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe pour aider les enfants à partir en colo.

loisirs pour faire connaître la proposition du volontariat de l'animation. Michel Ménard, député rapporteur de la commission parlementaire sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs dont le rapport est favorable à la création du statut d'animateur volontaire, s'est rendu le 22 juillet à Préfailles en Loire-Atlantique au Centre « Les moussaillons » pour initier cette dynamique. Plusieurs rencontres ont ainsi eu lieu avec la presse. Treize reportages télé, trois émissions de radio, trente-cinq articles dans la presse ont contribué à relayer cette action. ■

LA CRÉATION D'UN VOLONTARIAT DE L'ANIMATION

La création d'un volontariat de l'animation répond aux enjeux actuels de la jeunesse. En s'engageant dans l'animation volontaire auprès d'enfants, les animateurs ont l'expérience d'un projet conçu et mis en œuvre avec leurs pairs. Les accueils collectifs de mineurs jouent un rôle dans la formation des jeunes. Ils constituent un appui à l'autonomie et à la mobilité, ils contribuent à construire la personne en l'aidant à trouver sa place comme citoyen, ils favorisent la mixité sociale.

Créer un volontariat de l'animation pour les séjours de vacances, les accueils de loisirs, les vacances adaptées et la formation à l'animation occasionnelle, ce serait reconnaître réellement l'engagement des jeunes dans ces différents espaces.

2.1.2 Des actions sur le territoire pour revendiquer le volontariat de l'animation

Rhône-Alpes

Une rencontre régionale a été organisée par l'union régionale de La JPA et le comité JPA de la Loire, le 29 juin 2013, à Saint-Etienne sur le thème de l'animation volontaire. Le député, Régis Juanico, a développé le contexte politique autour des ACM, du départ en vacances des enfants et des jeunes, le rapport de la commission parlementaire coordonné par Michel Ménard, et les propositions de loi en cours, notamment celle sur le statut du volontariat. La sénatrice Cécile Cukierman, la vice-présidente du conseil régional, Lela Bencharif, et l'adjoint au maire de St-Etienne, André Dancert, ont pris également la parole. La directrice générale de La JPA a rappelé les principes du volontariat de l'animation portés par les 14 signataires de la plateforme. Une table ronde a rassemblé des représentants de la DDCS, du SEP-UNSA, et un directeur d'ACM. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Elles représentaient des fédérations ou des associations du secteur de l'animation.

Les comités JPA de la Loire, de l'Isère et de la Drôme ont également adressé un courrier à tous les parlementaires de la région sur la question du contrat d'engagement éducatif et du volontariat de l'animation.

Bretagne et Pays de la Loire

En direction des organisateurs d'ACM et des élus, deux événements ont été organisés en avril à Rennes et en mai à Nantes, à l'initiative des deux unions régionales JPA Bretagne et Pays de la Loire, pour informer, échanger et mesurer les enjeux liés à la création d'un statut du volontariat de l'animation.

Sur chaque demi-journée plus de 60 personnes étaient présentes. Les conséquences de l'évolution de la législation du contrat d'engagement éducatif (CEE) ont été évoquées par une vidéo, réalisée par Nolwenn Forgeau, volontaire en service civique à l'UR JPA, et commentés notamment par Thierry Barranco, responsable national de la Ligue de l'enseignement, présent à Nantes.

Les intervenants se sont attachés à démontrer l'importance d'un statut du volontariat, d'un point sociétal, économique mais également dans la construction des personnes. Les propos de M. Provost, vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, présent à Rennes, furent éclairants : « la force d'un engagement volontaire, libre est la condition pour permettre à chacun de s'autodéterminer, de participer à l'innovation sociale ». Alain Gheno, ancien responsable national des Ceméa, présent à Nantes, a pu le redire avec force : « Permettre à des personnes volontaires, non professionnelles de s'engager dans un acte éducatif est un vrai choix politique… Nous considérons par-là que l'éducation de tous par tous est possible ». À Rennes, les résultats de l'étude de La JPA intitulée « Animation volontaire et engagement éducatif des jeunes » réalisée en 2012 ont été présentés. Ils montrent que si les jeunes animateurs n'ont pas choisi l'animation volontaire pour s'engager, ils en parlent avec les mêmes notions avec lesquelles ils définissent l'engagement.

À Nantes, l'URJPA avait également invité le député, Michel Ménard, rapporteur de la mission parlementaire sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs. Il a présenté les enjeux de sa mission et les premières conclusions de son rapport qui devait être publié en juin, un mois plus tard. ■

2.2 Valorisation des vacances collectives

2.2.1 La JPA et les rapports Ménard et Buisson sur les vacances des jeunes

Le 28 mars 2013, une délégation de La JPA formée de la directrice générale et des représentants de la FGPEP, de la Foeven, de la fédération nationale des Francas, de la fédération Léo Lagrange et de l'UCPA a été entendue par la mission parlementaire d'information sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs. L'objet de cette mission était de dresser un état des lieux des causes de la désaffectation relative dont souffrent les centres de vacances.
Ont été analysées :

- Les nouvelles exigences réglementaires et jurisprudentielles imposées aux locaux et aux équipes d'accueil et d'animation (en particulier le contrat d'engagement éducatif) ;
- Les activités proposées en adéquation aux souhaits de la société, des familles et des enfants ;
- Les lieux et conditions d'accueil pour l'intégration des mineurs porteurs de handicap ;
- Les expériences innovantes valorisant les centres de vacances.

La mission parlementaire, dont le rapporteur est le député Michel Ménard, propose 21 mesures pour réinventer les colos et préserver leur accessibilité à tous les milieux sociaux, à partir de trois axes : l'encadrement avec la création du volontariat de l'animation, les aides au départ avec la création d'une taxe sur l'hôtellerie de luxe, et le coût des transports. La JPA s'est réjouie du soutien apporté par ce rapport parlementaire à la création d'un volontariat de l'animation.

Le 17 décembre 2013, le rapport « Lutter contre la fracture touristique » conduit par Claudie Buisson, contrôleur général économique et financier, a été remis à Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. La Jeunesse au plein air s'est réjouie que la question du départ en vacances des enfants soit prise en compte dans ce rapport, pour lequel elle avait été auditionnée. Parmi les treize actions retenues pour réduire la fracture touristique figure celle-ci : « Endiguer la perte de culture : les départs des enfants et des adolescents ». Dans cette proposition, le départ en colonies de vacances et celui en classes de découvertes sont cités comme principaux leviers pour apprendre autonomie et savoir-être.

Claudie Buisson propose également la mise en place d'un groupe de travail mixte entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère en charge de la Jeunesse. De la même manière, le rapport propose « d'optimiser la gestion des nombreuses aides financières accordées par les collectivités publiques », citant même « des perspectives en termes de volume d'aides qui ne seraient pas bonnes ». Ces orientations confortent nos actions auprès de nos différents partenaires et la nécessité de développer la campagne de solidarité de La JPA. ■

►▲ Ci-contre et ci-dessus, Valérie Becquet et Matthieu Hély, sociologues.

2.2.2 Une journée d'étude sur l'intérêt général et l'utilité sociale des colos

Le 24 juin 2013, à Paris, La JPA a organisé une journée nationale d'étude sur l'intérêt général et l'utilité sociale des colos et des centres de loisirs et sur l'inscription de l'engagement volontaire dans ce cadre. Une centaine de personnes était présente à la MGEN. Le sociologue Matthieu Hély est intervenu pour expliquer comment la société française est passée de la période des Trente glorieuses, où l'État incarnait l'intérêt général, au déclin actuel du concept d'État providence et ses conséquences pour le mode associatif. Jacques Durand, président de La JPA, a réaffirmé que le patrimoine éducatif des colos, depuis leur vocation hygiéniste jusqu'à leur rôle actuel, était encore à faire fructifier et que le droit aux enfants à partir en colo n'était pas encore effectif.

Lors d'une première table ronde animée par Jean Challa de la Foeven, Julien Coué de la FGPEP, Yann Renault de la fédération nationale des Francas, Adrien Pillet des EEDF et Vincent Bordenave de l'Unef, ont présenté les apports de ces accueils en termes d'apprentissage de l'autonomie, de la solidarité, en termes de culture de la laïcité et de socialisation.

La sociologue Valérie Becquet s'est attachée à mettre en perspective la question de l'engagement des jeunes par rapport à la revendication d'un statut du volontariat de l'animation.

Une seconde table ronde animée par Jean-Louis Colombiès, délégué national en région JPA, a donné la parole à Thierry Barranco de la Ligue de l'enseignement, Fabrice Deboeuf des Ceméa, Michèle Rioland de la CCAS, Christian Bellisson du SEP-Unsa et à une jeune animatrice volontaire des Francas, Mélanie Bertocchi, sur les apports de l'animation volontaire et les enjeux sociaux et éducatifs liés à sa remise en cause. Les principes du volontariat de l'animation, tels que revendiqués par la plateforme de l'animation, ont été ensuite présentés par Anne Carayon, directrice générale de La JPA. Par vidéo interposée, Michel Ménard, député de la Loire-Atlantique et rapporteur de la mission parlementaire « Accessibilité des jeunes aux séjours collectifs de loisirs », a énoncé son soutien à la proposition d'un volontariat de l'animation.

Les vidéos des différentes interventions et des tables rondes ont été mises en ligne sur le site de La JPA.

◂▾ Journée d'étude sur l'intérêt général et l'utilité sociale des colos, le 24 juin 2013, à Paris.

© Patricia Deschamps-La JPA

Exemples de manifestations organisées par des comités départementaux JPA :

Hautes-Alpes

Le comité de La JPA pilote le collectif haut-alpin « Les Colos, c'est bon pour grandir » qui rassemble la commune et le CCAS de Gap, ainsi que les structures départementales de la DDCSPP, de la CAF, de la MSA, de l'Union des centres sociaux, des REAPP, des PEP, de l'UDAF, de la FCPE ainsi que de plusieurs associations membres de La JPA. Le comité s'est fortement impliqué dans l'organisation d'une journée de réflexion à Embrun (ateliers le matin puis conférence l'après-midi) le 9 avril 2013, sur le thème de la laïcité dans les ACM. Une trentaine de participants étaient présents.

Haut-Rhin

Le comité JPA a préparé avec le conseil régional une manifestation intitulée « l'ETE de l'éducation populaire » avec brochure d'information, et invitation du public pendant l'été sur des sites.
Le comité est aussi intervenu lors de manifestations de partenaires sur le thème de la précarité avec Accueil Jeunes Alsace. ■

2.3 Des vacances et des loisirs éducatifs pour les enfants en situation de handicap

2.3.1 Changement de nom pour la Charte de déontologie

La JPA a poursuivi son travail d'animation des travaux du comité de suivi national de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées. Le nombre de réunions a été accru et de nouveaux participants sont entrés ou sont revenus dans le comité de suivi (Unapei, Relais Loisirs handicap 30, CLV Rhône-Alpes). La Charte compte huit nouveaux signataires en 2013, ce qui fait au total 122 organisations signataires.
Un nouveau texte de la Charte a été rédigé, un nouveau logo a été conçu et les 5èmes assises

nationales de signataires de la Charte ont eu lieu le 12 décembre 2013 dans les locaux de la CCAS à Montreuil-sous-Bois en Seine-Saint-Denis. Charles Gardou, professeur d'université, anthropologue, spécialiste des fragilités humaines et notamment du handicap, a accompagné le Comité dans ces différents travaux.
Le nouveau texte de la charte est désormais intitulé : Charte Handicap vacances et loisirs non spécialisés. Le terme accueil a laissé la place au

mot inclusion afin, selon l'expertise de l'anthropologue Charles Gardou, de créer des mots liens plutôt que des mots frontières.

L'adhésion n'est plus reconductible de manière automatique comme auparavant, mais d'une durée de 3 ans et son étude supposera un bilan du signataire. Les demandes seront soumises à un examen des projets éducatifs, pédagogiques.
Le nouveau logo porte la thématique de l'universalité et les logos annexes, déclinant celui-ci, évoquent le temps libre, la diversité, le vivre ensemble. Des supports de communication ont été élaborés (plaquettes, affichettes, grandes affiches avec nouveau texte).

Le comité de suivi de la Charte a la volonté de lier son action nationale avec les initiatives sur les territoires des comités départementaux, des unions régionales, de collectifs pour susciter de nouvelles demandes d'adhésion. Il s'agit par exemple de mutualiser l'information et les outils développés par différents acteurs (livret d'accueil, projet éducatif, pédagogique…).

Le chargé de mission handicap de La JPA est intervenu dans des différentes journées d'études

◂ Charles Gardou, anthropologue, est intervenu aux 5e Assises de la Charte Handicap vacances et loisirs non spécialisés

organisées par des comités ou unions régionales de La JPA ou des communes.

Les 5e Assises de la Charte

Un représentant du ministère de l'Éducation nationale est intervenu en ouverture de la journée. Valérie Fourneyron, ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a confirmé son soutien, par vidéo interposée, à cette démarche en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les ACM. Charles Gardou, anthropologue, a tenu une conférence remarquable sur l'inclusion et son universalité. Le nouveau texte de la charte, et le nouveau logo ont été présentés officiellement. Les représentants des organisations signataires sont venus signer symboliquement une grande affiche reprenant le texte de la Charte.

L'après-midi, quatre ateliers ont abordé la formation et la sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap en ACM ; l'accompagnement des familles pour un projet d'accueil ; la mutualisation des expériences de terrain ; la mise en synergie des différents acteurs pour un projet d'accueil. ■

2.3.1 Actions sur le territoire pour sensibiliser à l'accueil du handicap

Bas-Rhin

Le comité JPA pilote un espace ressources Handicap et Loisirs. Il répond à toutes les interrogations des parents sur les possibilités d'accueil de leur enfant et les modalités pratiques de cet accueil. De même, cet espace oriente et conseille utilement les professionnels des différents lieux d'accueil, notamment par la mise à disposition d'informations et d'outils. Il sélectionne les accompagnateurs pour les colos, il accompagne les parents et les équipes pour monter le projet d'accueil. 24 enfants ont été accompagnés dans leur projet de vacances collectives par cet espace ressources.

Une étude pilotée par la JPA du Bas-Rhin et interrogeant les dispositifs nationaux sur le surcoût demandé aux familles pour la pratique des loisirs, a été menée pendant six mois par une stagiaire UFR Staps. Et un forum « Les surcoûts des loisirs des enfants en situation de handicap » a été organisé le 16 octobre. Deux matinées thématiques ont été aussi organisées sur l'accueil d'enfants autistes en accueils de loisirs.

Champagne-Ardenne

L'union régionale JPA Champagne-Ardenne et le comité JPA des Ardennes ont organisé en partenariat avec la DDCSPP, la CAF et la MDPH, le 24 octobre 2013, un forum sur le thème

◂ Forum organisé par La JPA du Bas-Rhin

« Comment accueillir les enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs et les structures de vacances ? » Charles Gardou, professeur à l'Université Lumière Lyon 2, anthropologue et auteur de nombreux ouvrages, est intervenu pour présenter sa réflexion sur la notion de société inclusive.

Dordogne

Le comité de La JPA participe au comité de pilotage du projet piloté par les Francas de Dordogne. Ce projet a pour but de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueil de la petite enfance et dans les accueils de loisirs du département. Il est financé par la CAF. Participent au comité de pilotage : La JPA, la Ligue de l'enseignement, les Francas, la DDCSPP, la MSA, la CAF, la MDPH, la PMI.

Haute-Garonne

Le comité de La JPA a animé le comité de la charte 31-Loisirs handicap. La ville de Fenouillet en Haute-Garonne est devenue signataire de la Charte en 2013.

Le comité est aussi membre du comité de pilotage du Siam (Service pour l'intégration en accueils collectifs de mineurs) qui est composé de la CAF, de la DDCS, de la MDPH et de plusieurs associations. Le Siam est un dispositif au service des familles de Haute-Garonne et de la région Midi-Pyrénées, en recherche d'accueil de loisirs ou de séjour de vacances pour leur enfant en situation de handicap.

Landes

Le chargé de mission handicap du comité de La JPA des Landes œuvre au sein de la cellule Handicap constituée depuis plusieurs années. Sa mission est de favoriser l'accès des enfants et jeunes handicapés dans les accueils collectifs de mineurs et les structures sportives et culturelles et informer, orienter les familles vers ces structures. Cette cellule conseille et accompagne les équipes pédagogiques des ACM. Elle met à disposition gratuitement ou participe à l'acquisition des ressources documentaires, des malles pédagogiques à l'attention des équipes d'animation. Elle organise régulièrement des temps de formation à destination des professionnels de l'animation. Ce poste de chargé de mission handicap, créé en 2012, est soutenu fortement par la CAF, le conseil général et DDCSPP. ■

2.4 La JPA et la réforme des rythmes éducatifs

En janvier 2013, le décret sur la réforme des rythmes scolaires qui précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire a été publié. Lors de sa présentation au Conseil supérieur de l'éducation, La JPA a voté favorablement car elle estime que cette réforme, avec la mise en place des projets éducatifs territoriaux (PEDT), offre des potentialités en matière de conception de l'ensemble des temps de l'enfant, intégrant l'ensemble des acteurs éducatifs.

Avec la mise en application de la réforme à la rentrée scolaire 2013, le débat public s'est beaucoup focalisé sur les activités périscolaires, autour de la journée de classe. Or les activités organisées durant le temps extrascolaire concernent, chaque année, 20% des 5-12 ans en centres de loisirs le mercredi et/ou durant les vacances, et 8,5 % d'entre eux en séjours de vacances et mini-camps. La JPA a souhaité consacrer un dossier de sa revue Loisirs Education à ce sujet en proposant de prendre du recul et d'examiner les potentialités qu'offre cette réforme. Le numéro 448 souligne donc le rôle et l'importance des centres de loisirs et des séjours collectifs et montre qu'ils ont leur place dans la mise en œuvre des PEDT. Ce dossier a été réalisé avec le Réseau français des villes éducatrices, un exemplaire a été envoyé à chacune de ses communes adhérentes et à tous les Dasen.

Au printemps, à la veille de la mise en place des premiers PEDT, La JPA avait mis à disposition sur son site deux numéros de la revue Loisirs Éducation, de décembre 2010 et juin 2011. Les dossiers étaient respectivement consacrés à la pause méridienne et aux accueils du matin et du soir. Le constat était largement partagé que le temps des enfants à l'école déborde largement du temps de l'école proprement dit, faisant donc du temps périscolaire – pause méridienne, accueils du matin et du soir – un réel enjeu. Ces dossiers sont des outils privilégiés pour montrer comment les associations éducatives complémentaires se proposent de conjuguer ambition éducative et respect du temps de loisir des enfants.

Rhône-Alpes

La JPA a été représentée lors des réunions d'échanges avec les associations AECEP organisées par les Dasen de l'Isère et de l'Ain et lors du comité de suivi académique de la réforme des rythmes scolaires organisé par le recteur de Grenoble.

Le comité de La JPA de la Loire a participé aux réunions du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires sous l'égide du Dasen et de la DDCS. Il suit notamment un groupe de travail sur la lecture. Il a participé aussi à la commission extramunicipale de St Etienne sur les rythmes scolaires et à un collectif associatif sur le périscolaire avec notamment les Francas (travail sur la pause méridienne, avec une manifestation en novembre).

2.5 Sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des ACM et des séjours scolaires

2.5.1. Une enquête auprès des enseignants sur les classes de découvertes

Plus de 800 enseignants du premier degré ont répondu, à l'échelle nationale, à une enquête sur les classes de découvertes diligentée par un groupe de travail de La JPA.
Relayé par le SNUipp et par les comités départementaux de La JPA, ce questionnaire mis en ligne sur le site de La JPA a permis d'identifier certains freins au départ en classe de découvertes. Outre l'aspect financier qui reste la difficulté majeure à un départ, le manque de formation et un certain isolement apparaissent comme des freins au départ.
Par ailleurs les classes de découverte reçoivent pour les enseignants qui sont partis une approbation quasi unanime : construire des relations nouvelles avec ses élèves, découvrir d'autres environnements d'autres activités complémentaires de la classe sont, parmi d'autres, des objectifs visés et atteints au cours des séjours. ■

2.5.2. Des actions locales

Allier

Le comité JPA a participé à une demi-journée d'information des nouveaux directeurs, sur les associations complémentaires de l'école.

Ariège

Après deux ans de travail, le comité de La JPA a publié un Guide du partenariat Ecoles-Alae. Sous l'autorité d'un groupe de pilotage avec toutes les institutions du département, un noyau s'est attelé à la rédaction pour clarifier la notion de « Associé à » et apporter des réponses concrètes. Représentants de la DDCSPP, DDSEN, JPA, Francas, LEC, Léo Lagrange et mission Territoires Educatifs ont croisé des écrits. La réforme des rythmes intervenue entre temps est venue donner encore plus de sens à cette initiative dans un département où 98% des communes l'ont mise en œuvre dès septembre, date de la sortie du guide, édité à 4 000 exemplaires et disponible sur divers sites internent (DDCSPP, DSDEN, JPA).
Ce guide fut également présenté officiellement le 18 septembre 2013 en Ariège. Etaient présents la DDCSPP, le Dasen, le président du comité de La JPA, celui de la CAF de l'Ariège ; un conseiller général, un représentant de l'association des maires, et la préfète.

Par ailleurs, la DDCSPP du Gers a invité la DDCSPP de l'Ariège et l'union régionale JPA Midi-Pyrénées pour co-animer une journée de réflexion sur les PEDT dans le cadre de la réunion annuelle des accueils collectifs de loisirs du Gers le 26 novembre 2013. Organisée par la DDCSPP et la CAF, cette journée a abordé les nouveaux rythmes et la place des animateurs dans le temps périscolaire. Quatre ateliers thématiques étaient proposés : continuité éducative et coéducation. ; Écoles et Alaé, spécificité de chacun ; La relation aux parents ; Les règles de vie. Une trentaine de professionnels de l'animation étaient présents.

Drôme

Grâce au soutien du Dasen, le comité de La JPA est intervenu lors de toutes les réunions de bassins de l'Éducation nationale dans le département, qui concerne tous les chefs d'établissements de collèges et de lycées. La présentation des aides financières aux séjours scolaires a été complétée par une information sur la campagne de solidarité. Le comité a également employé deux services civiques pendant six mois pour rencontrer les directeurs d'école et faire la promotion de la campagne.

Hauts-de-Seine

Le 14 janvier, présentation de la Campagne à une vingtaine de directrices et directeurs en réunion de circonscription à Antony.

Haut-Rhin

La JPA du Haut-Rhin a participé à la 1ère Rencontre « Initiatives Jeunes Collégiens ». Cette journée, organisée par la Ligue de l'enseignement du département, a permis à des élèves de troisième, bénévoles au sein de leur collège, d'aller à la rencontre d'associations afin d'échanger sur le thème « l'engagement des jeunes et les solidarités ».

Haute-Saône

Le comité a participé à une formation des nouveaux directeurs d'une journée sur la campagne de solidarité de la JPA, sur l'éducation à la solidarité à partir de la campagne, et sur la complémentarité éducative.

Pas-de-Calais

Interventions du comité JPA dans une formation de directeurs, 60 personnes étaient présentes.

Midi-Pyrénées

Malgré la complexité de la mise en place de l'Espé, la direction de l'IUFM a sollicité les AECEP pour la mise en place, en Master1, des stages « perlés » pour une durée de 24 heures. Dans le cadre de la préparation au métier il s'agit de traiter du « futur enseignant dans la communauté éducative ». Le comité de LA JPA, jusque-là porteur du projet AECEP vers l'IUFM a contribué à l'articulation entre l'Espé et le Cape à l'échelle régionale mais aussi dans tous les départements de Midi-Pyrénées. Elle est aujourd'hui membre invitée du CAPE. Elle est intervenue auprès des étudiants au titre du CAPE sur la continuité éducative. ■

©Chepko Danil - Fotolia.com

3. Centre de ressources

La JPA se situe comme un expert des vacances et des loisirs éducatifs et collectifs. Sa nature confédérale lui permet d'élaborer des positions communes qui sont portées à travers les missions d'études et de recherches, de veille juridique, de valorisation, de réflexion et de production de ressources.

L'Ovlej- *Études et recherches de La JPA* a diffusé les résultats de sa dernière étude.

La JPA a élaboré des publications qui permettent de mieux faire connaître la réglementation des accueils collectifs de mineurs et qui portent le positionnement politique de la confédération.

À travers son centre de documentation, sa revue, sa newsletter, son site internet et sa page Facebook, La JPA met à disposition et produit des ressources sur le secteur des vacances et des loisirs collectifs, en assure la promotion et développe la réflexion. ■

3.1 Des études et des recherches sur les vacances et les loisirs

3.1.1 L'activité de l'Ovlej – *Etudes et recherches de La JPA*

Enquête sur l'accès au départ et les pratiques de vacances des enfants et des adolescents : diffusion des résultats

Cette enquête a été réalisée par l'Ovlej - Etudes et recherches de La JPA à l'automne 2011 auprès d'un échantillon national représentatif de plus de 2500 familles, avec le soutien financier de la Cnaf, ainsi que de celui d'Avéa-La Poste, de l'Épaf, de la Foeven et de Temps Jeunes. Des premiers résultats avaient été diffusés en 2012 auprès d'un large public dans le cadre de deux conférences, relayées par de nombreux médias. En 2013, les résultats détaillés ont fait l'objet de plusieurs publications, disponibles en téléchargement, et de plusieurs communications.

Deux bulletins de l'Ovlej - Etudes et recherches de La JPA, parus en mars et juillet, mettent en évidence les inégalités croissantes en matière d'accès au départ et aux différentes pratiques de vacances. L'analyse des données recueillies souligne les effets du contexte économique mais également des évolutions des modes de vie des familles. Le taux de départ des adolescents et particulièrement des moins aisés d'entre eux a chuté et les enfants des familles à revenu moyen sont de moins en moins nombreux à pouvoir partir en colonie. Si l'accès des moins aisés aux séjours collectifs a progressé grâce notamment aux aides des CAF, l'analyse des résultats indiquent une tendance préoccupante à la segmentation des publics. Pour autant, l'intérêt des familles et de leurs enfants pour les séjours collectifs reste prégnant. Le taux de départ s'est stabilisé et les résultats de

l'enquête révèle que 40 % d'une classe d'âge, à 18 ans, a vécu au moins une fois cette expérience.

- *Bulletin n°41*, mars 2013, « Le départ en vacances des enfants et des adolescents aujourd'hui : progression des inégalités et resserrement autour de la famille » ;
- *Bulletin n°42*, juillet 2013, « Les colos aujourd'hui : un modèle de vacances socialement partagé qui perdure et se transforme » ;
- *Communiqué de presse*, juillet 2013 : « 40 % des jeunes de 18 ans ont vécu l'expérience des colos ».

Les petites vacances scolaires ont également été l'occasion de diffuser des données spécifiques concernant le taux de départ et les modes de séjours pendant ces périodes.

- *Communiqué de presse*, février 2013, « Seuls 19 % des enfants et des adolescents partent pendant les vacances d'hiver » ;
- *Communiqué de presse*, avril 2013, « Congés scolaires de printemps : 4 enfants et adolescents sur 5 ne partiront pas en vacances ».

L'ensemble des résultats de l'enquête et leur analyse, concernant les modes de vacances et la fréquentation des centres de loisirs est paru dans la collection « Dossiers d'étude » de la CNAF :

- CNAF, Mai 2013, « Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ? «

Les résultats ont été aussi présentés auprès d'une diversité d'acteurs et de publics :

- Master Tourisme et Mobilités pour l'éducation, IUFM de Caen, janvier ;
- Journées nationales producteurs, directeurs de centres et de villages et responsables pédagogiques Vacances Pour Tous, avril ;
- CCUES France Télécom Orange, novembre ;
- Assemblée Générale de VaCaF, décembre ;

L'analyse de la tendance à la segmentation des séjours et des publics et ses enjeux a été présentée dans le cadre du 6ème colloque du Réseau international de l'animation :

- « Les colos aujourd'hui entre marchandisation et ancrage sociétal, quel projet pour demain ?, *Animation socioculturelle et Intervention sociale : pour quels projets de société ?* , Paris, octobre.

Projet d'étude pour 2014 : construction collective du choix du thème

Parallèlement à la poursuite de la diffusion des résultats de l'enquête 2011, le conseil d'administration (CA) de l'Ovlej-Études et recherches de La JPA a conduit un travail collectif sur le programme d'étude pour 2014.

Parmi les résultats de l'enquête 2011, le CA a relevé les constats et interrogations suivantes :

- la fréquentation des centres de loisirs favorise celle des mini-camps puis des colos : s'agit-il d'un choix du collectif par les familles ou d'un apprentissage progressif ?
- les familles expriment des attentes éducatives fortes à l'égard des séjours concernant l'expérience collective et l'ouverture aux autres. Mais entre ce désir des familles, les craintes quant à la rencontre de populations perçues comme différentes et les pratiques effectives, les tensions peuvent être fortes.
- les inégalités sociales et économiques qui marquent l'accès aux colos et la tendance à la segmentation des publics et des types de séjours interrogent la mise en œuvre des projets éducatifs et sociaux des acteurs.

À partir de ces constats, le CA de l'Ovlej-Études et recherches de La JPA a proposé l'organisation d'un séminaire sur la thématique de la plus-value éducative et sociale des accueils collectifs. Ouvert à l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur, ce séminaire visait à mutualiser les réflexions, préoccupations et attentes de chacun concernant cette thématique pour contribuer ainsi à l'élaboration de la prochaine étude de l'Ovlej-Études et recherches de La JPA.

Ce séminaire a réuni le 8 avril 2013 plus de 40 personnes, chercheurs, représentants d'associations, de comités d'entreprise, et de collectivités locales, accueillies dans les locaux de la fédération générale des PEP. À partir de la présentation des résultats et analyses qui ont conduit au choix de cette thématique, les participants se sont répartis en groupes de travail animés par des membres du CA de l'Ovlej-Études et recherches de La JPA.

Les travaux se sont ensuite poursuivis au sein du CA pour aboutir à l'automne 2013, à la diffusion aux différents partenaires du projet d'étude 2014.

Thème de l'étude 2014 : Quels processus de décision dans le choix du collectif ?

Cette étude se propose d'analyser la manière dont s'effectuent les choix des parents et des adolescents concernant la fréquentation des centres de loisirs, le départ en mini-camp ou en séjour collectif. Elle vise à identifier les différents facteurs qui participent aux processus de décision pour ces trois types de pratiques : expériences des parents et de l'adolescent, conceptions éducatives concernant notamment le rôle du collectif et de la mixité sociale, caractéristiques de la famille. Elle cherchera à dégager d'éventuels parcours éducatifs qui conduiraient du centre de loisirs, voire de la crèche, au mini-camp puis à la colonie.
Suite au travail partenarial réalisé dans le cadre de l'enquête 2011, la réalisation de cette étude bénéficiera à nouveau du soutien financier de la Cnaf. L'appel à participation a également rencontré un premier écho positif auprès d'autres partenaires.

Groupes de travail et comités de pilotage

L'Ovlej-Études et recherches de La JPA a été sollicité en 2013 pour contribuer aux travaux d'acteurs du secteur, de partenaires institutionnels ou universitaires.

- Journée de réflexion sur les contenus en ACM, pour la CCAS, janvier.
- Séminaire - programme de recherche « Génératio », MSHA – IUT Université de Bordeaux 3, « De l'animation à la direction, du BAFA au BAFD », février.
- Comité de pilotage du colloque «Des colos innovantes » organisé par l'Unat en novembre.
- Groupe de travail « comportements sexuels, intimité et affectivités dans les accueils collectifs de mineurs », organisé par la DJEPVA.

L'Ovlej-Études et recherches de La JPA a poursuivi ses contacts avec la Djepva et la Mission

des études, de l'observation et des statistiques du ministère chargé de la Jeunesse, concernant les indicateurs statistiques sur l'activité des ACM.

Luc Greffier, élu président de l'Ovlej-*Études et recherches de La JPA* en novembre 2013

Luc Greffier a succédé dans cette fonction à Nadine Le Floc'h Clarisse, maître de conférences à l'Université de Tours. Après plus de 10 ans d'investissement au service du développement de l'Ovlej en tant secrétaire générale, puis vice-présidente et présidente, Nadine Le Floc'h Clarisse, a souhaité se consacrer à d'autres fonctions.
Maître de conférences à l'IUT Bordeaux Montaigne, Luc Greffier fait partie de l'UMR 5185 du CNRS Adess (Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Société). Il est aussi membre de l'ANR Pagode (Participation Gouvernance Dans les Eco-quartiers 2011-2014). Militant associatif, il est investi depuis de nombreuses années au sein de mouvements membres de La JPA. ■

3.1.2 En Pays de la Loire, une étude sur la place et l'avenir des centres de vacances

Pour le seul département de Loire-Atlantique, une dizaine de centres de vacances ont été fermés et vendus en 2012. Face à l'accélération de ce phénomène et la crainte que celui-ci se propage à l'ensemble de la région, l'union régionale JPA des Pays de la Loire a lancé une enquête afin de comprendre les raisons de ces fermetures et d'analyser les enjeux économiques et éducatifs que représentent les centres de vacances. Une vingtaine de structures (sur 42) ont répondu à l'enquête. Celle-ci révèle que plusieurs éléments conjugués amène nos mouvements à se séparer de leurs structures : la baisse de leur fréquentation, le coût élevé des rénovations liées aux évolutions réglementaires et à la vétusté des locaux, la pression immobilière liée à l'attrait de ses structures, situées pour la plupart en zone littoral. L'étude montre aussi qu'un centre de vacances est générateur de richesse économique au niveau du territoire : achat de denrée alimentaire, emplois… La valeur économique que représentent les centres dans la région a été calculée. Les résultats de cette enquête ont été communiqués lors d'une journée d'étude en novembre.
Ce travail a permis d'engager une réflexion avec les partenaires de La JPA et les collectivités pour construire un cadre de référence autour de l'utilité sociale des centres de vacances, qui doit aboutir fin 2014 à la construction d'un référentiel, et pour élaborer un schéma directeur des infrastructures de centres de vacances à préserver en Pays de la Loire. ■

3.2 Une veille réglementaire et juridique

Assurer une veille réglementaire et juridique et être force de proposition sur l'évolution de la réglementation une des missions importantes de La JPA. Elle s'adresse en priorité aux structures organisant des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Tout au long de l'année 2013, la participation et l'implication des associations confédérées apportant leur savoir-faire et leurs connaissances aux différentes réunions concernant la défense et la promotion du statut du volontariat de l'animation (les membres de la plateforme du volontariat) ainsi qu'aux évolutions des outils juridiques (les représentants des Ceméa, des EEDF, de La Ligue de l'enseignement, d'Avea La Poste, de Léo Lagrange, et de l'UCPA) sont autant de garantie de qualité de cette veille réglementaire et juridique.

3.2.1 Position de La JPA à propos des principales évolutions réglementaires des ACM durant l'année

Les conséquences de l'aménagement du contrat d'engagement éducatif (CEE)

En 2012, le changement de réglementation lié au contrat d'engagement éducatif s'est traduit par l'annulation de mini-séjours. En conséquence, 2 170 séjours en moins en 2012, soit 70 000 enfants partis en moins. De 2008 à 2011, le nombre de mini-camps progressait chaque année, en 2012 il a chuté ! Ces séjours souvent pris en charge par les collectivités ou les caisses d'allocations familiales n'ont pas été annulés pour des raisons économiques, mais bien à cause de difficultés organisationnelles. Après deux étés de fonctionnement avec le CEE, le constat est sans appel.

Les organisateurs de La JPA ont fait remonter pour la deuxième année consécutive auprès du ministère de la Jeunesse les difficultés rencontrées et leurs conséquences : perte de sens des accueils par le fractionnement des activités et des plannings au détriment du projet éducatif, risque de démissions d'animateurs et de directeurs, surcoûts qui renforcent les inégalités face au départ en vacances, annulation de mini-camps, fin des séjours itinérants. Cette disposition a rendu le CEE quasi inapplicable. En effet, malgré toute la bonne volonté des organisateurs et des directeurs, l'application du CEE, tel qu'il est aujourd'hui, fait peser sur les organisateurs une grande insécurité juridique.

Le Projet éducatif territorial (PEDT)

Le 4 août 2013 a été publié le décret relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre (décret n° 2013-707 du 2 août 2013, JORF).

L'aménagement des rythmes scolaires, sur la journée et la semaine, permet de mieux aborder dans sa globalité, les temps de l'enfant. Le PEDT qui est animé localement par un comité de pilotage, doit mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin d'assurer la continuité éducative. Il contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Cette réforme a pour objectif de faciliter l'accès de tous les jeunes aux activités sportives, culturelles, citoyennes ou d'éducation à l'environne-

ment lors des temps périscolaires. Pour cela, il a été envisagé une évolution du taux d'encadrement L'encadrement minimum pour les accueils de loisirs périscolaires est ramené, par arrêté du 12 décembre 2013, à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans ou pour 18 enfants de plus de 6 ans. Prévu pour trois ans, à titre expérimental, cet assouplissement des taux d'encadrement ne s'appliquera que dans le cadre d'un projet éducatif territorial. D'autres exceptions à certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles dans le cadre d'un PEDT sont mises en place : notamment pour les personnes qui participent ponctuellement à l'encadrement : elles peuvent être prises en compte dans les effectifs minima ; leurs qualifications peuvent être prises en compte, la durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement, est ramenée à une heure.

➜ Pour La JPA, les loisirs et les colos qui portent des valeurs communes avec l'enseignement – laïcité, citoyenneté et solidarité – contribuent à la réussite éducative des enfants. L'enjeu pour la confédération JPA est de faire reconnaître auprès des élus et du monde de l'école, le rôle des accueils collectifs de mineurs portés par l'éducation populaire, les problématiques relatives à leur développement qualitatif et l'importance du départ en colo, dans un contexte économique difficile. L'objectif est de permettre le départ de chaque enfant, sans ses parents, avec ses pairs, au moins une fois durant sa scolarité.

Accueil des enfants en situation de handicap

Le 25 septembre 2013, pour la première fois depuis sa création en 2009, le Comité interministériel du handicap s'est réuni. Parmi d'autres mesures qu'il s'est fixé, nous retenons celles-ci :

- Davantage de centres de loisirs et de vacances ouverts aux enfants en situation de handicap,
- Un module « handicap » dans les formations BAFD et BAFA.

Cette feuille de route ambitieuse reconnaît également la complémentarité éducative des vacances et des loisirs, soulignant « qu'il est de la responsabilité de notre nation de donner aux enfants en situation de handicap les moyens de leur émancipation et de leur autonomie ». « Les enfants et adolescents handicapés ont le droit à leur jeunesse comme tous les autres enfants. Une période de la vie durant laquelle l'apprentissage, la rencontre, les expériences, concourent à l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance. » Ainsi l'accessibilité des centres de loisirs doit être développée, comme le prévoit la convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf signée en 2013. Le BAFD sera renforcé dans sa partie concernant l'accueil des enfants et adolescents handicapés. Le BAFA doit apprendre aux jeunes à animer un groupe d'enfants sans discrimination, dans l'apprentissage du vivre ensemble. Des stages de perfectionnement sur l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap seront proposés aux futurs animateurs.

➜ La JPA apprécie la prise en compte des loisirs et des vacances dans le parcours de vie des enfants en situation de handicap. Mais les mesures annoncées seront-elles suffisantes pour leur réelle inclusion à l'école, mais aussi durant les loisirs et les vacances ? Si des coopérations entre professionnels du médico-social et du sanitaire, de la petite enfance et enseignants sont envisagées, les acteurs éducatifs que sont les animateurs sont encore oubliés. Si l'accompagnement de jeunes en situation de handicap vers le service civique est pris en compte, leur accompagnement vers l'animation occasionnelle, comme espace d'engagement, n'est pas, elle non plus, évoquée.

Laïcité

Contrairement à la décision de la Cour de cassation de mars 2013, la cour d'appel de Paris a donné raison, le 27 novembre, à la crèche privée Baby Loup, de Chanteloup-les-Vignes, qui avait licencié une employée refusant d'ôter son voile pendant le travail.

➜ Pour La JPA, la laïcité est un levier d'éducation et d'émancipation. Le plus grand risque serait de vouloir, sans analyse ou questionnement préalable, transformer cette valeur républicaine en un bras armé de rejet et de ségrégation d'enfants ou d'adultes jugés trop « différents ». Au sein d'un accueil collectif de mineurs, l'organisation du pluralisme des convictions nécessite que chacun participe, dans un cadre de libre discussion, à l'écriture du règlement intérieur, garant de la régulation collective des conflits. ■

3.2.1 Des outils confédéraux

Le service juridique

Tout au long de l'année le service juridique est sollicité par des comités de La JPA, des associations et des collectivités territoriales ou des particuliers. Sans avoir la prétention de pouvoir répondre à tous les problèmes posés, le service juridique a le souci d'apporter l'information utile, de faire des recherches, et si besoin, d'orienter vers d'autres ressources juridiques.

De nombreuses sollicitations concernent la demande d'informations précises sur la règlementation des ACM, le contrat d'engagement éducatif, les taux d'encadrement, la rémunération, la sécurité.

Spécial directeur ACM 2013

Avec une diffusion à plus de 18 000 exemplaires, le Spécial directeur ACM est un outil attendu et chaque année son succès se confirme. La JPA est très attachée à la réalisation de cet outil juridique et politique qui

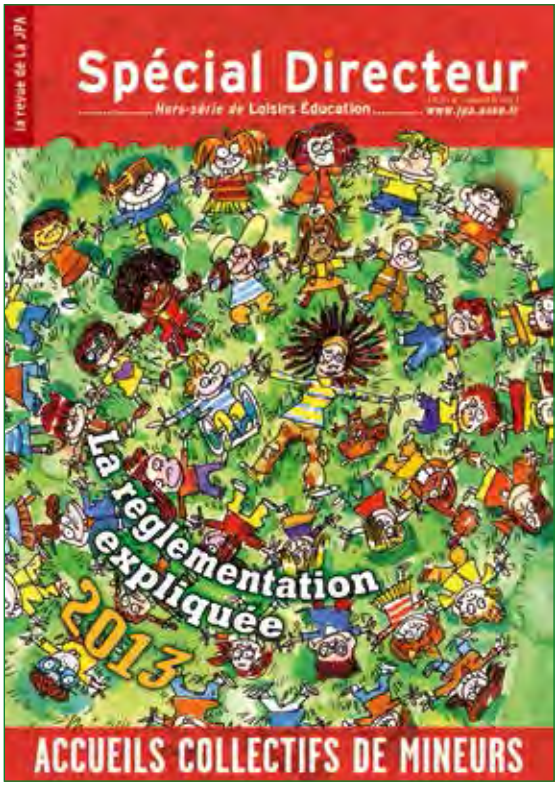

est l'aboutissement d'une élaboration d'une position commune entre les organisations confédérées.

Élaboré sous la forme de questions-réponses, le Spécial directeur ACM permet prioritairement aux directeurs et aux animateurs d'ACM en activité ou en formation de répondre à leurs différentes interrogations.

Pour cette édition 2013, l'ensemble de la réglementation a été mis à jour dans les sept rubriques habituelles et tout particulièrement dans celles concernant les activités physiques et sportives et le contrat d'engagement éducatif. Dans la partie réservée aux problématiques de société, les membres de La JPA ont poursuivi la réflexion sur le volontariat dans l'animation en interpellant notamment les politiques, les animateurs et les directeurs. La laïcité, ciment du vivre ensemble et concept partagé par les associations autour de La JPA, y a conservé son évidence.

Comme l'an dernier, les illustrations de Christian Antonelli sont venues animer les propos réglementaires.

Guide Enfants et espaces

Un travail de réflexion général a été entamé en 2013 sur la mise en ligne complète du Guide Enfants et espaces, pour lequel il n'y a pas eu d'édition cette année. ■

3.3 Le centre de documentation

Le fonds documentaire du centre de documentation se constitue de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom. Les revues, les bulletins ou les lettres d'information reçus représentent environ 117 titres. Les domaines couverts sont plus particulièrement les vacances, les loisirs des enfants et des jeunes mais aussi la jeunesse, la vie associative, l'éducation populaire, la laïcité et plus généralement les sciences humaines.

Les utilisateurs peuvent être des salariés de La JPA, des membres de la Confédération ou des personnes extérieures. Les demandes d'information en interne sont formulées en amont d'un comité de rédaction ou de l'organisation d'un événement (journée d'études, intervention…). Les recherches documentaires effectuées pour l'externe sont spécifiques aux loisirs ou vacances.
Des textes présentant les nouvelles acquisitions sont rédigés pour la revue *Loisirs Éducation* et pour la *Newsletter de La JPA*.

Un site web documentaire est en cours de finalisation. Il est construit à partir d'une base de données de références de documents et de contenus informatifs concernant la complémentarité éducative des vacances et des loisirs. L'objectif est de valoriser ces données pour en faciliter l'accès et la recherche documentaire.
Dans le cadre de ce projet et de la réalisation de l'outil documentaire « bulletin de sommaires des publications des organisations confédérées à La JPA », des demandes d'autorisation de reproduction des publications ont été adressées aux membres de La JPA. Vingt-huit organisations ont répondu favorablement et souhaitent toutes une ouverture du site web documentaire au public. Le bulletin de sommaires numérique permet de consulter l'ensemble des sommaires des périodiques de la confédération. Il a pour objectif de faire connaître les périodiques des organisations confédérées à La JPA. ■

3.4 Réflexion, valorisation et production de ressources

3.4.1 La revue *Loisirs Education*

La revue *Loisirs Éducation* s'adresse aux responsables d'associations, de comités d'entreprise, de services enfance jeunesse de collectivités locales, et aux équipes d'encadrement, dans le secteur des vacances et des loisirs collectifs pour enfants et adolescents. La revue a pour rôle d'accompagner le lecteur dans sa réflexion concernant les accueils collectifs de mineurs (ACM) en complémentarité avec l'École, en valorisant les activités et les points de vue des organisations confédérées à La JPA. Elle aborde également l'actualité juridique du secteur des ACM.

Chaque dossier de la revue est conçu en collaboration avec des organisations confédérées concernées par la thématique et représentatives. Il vise à faire connaître au sein de la confédération et à l'extérieur les activités de ses membres. Le dossier illustre d'une part les valeurs et les objectifs communs qui rassemblent les membres de la JPA et d'autre part la richesse des différentes mises en œuvre.

Loisirs Éducation n°446 de mars 2013 « Quelles colos demain ? »

Avec ce dossier, la JPA lance le débat sur ce que seront les colonies de vacances dans dix ans, avec les organisations membres de la confédération. La colonie de vacances, née à la fin du 19e siècle fait partie de notre patrimoine national. La colo qui a traversé les générations est aussi inscrite dans notre imaginaire collectif. Mais aujourd'hui, tiraillées entre d'une part les logiques de marché et le consumérisme et, d'autre part, leurs projets éducatifs, les colos sont également en concurrence avec les espaces éducatifs de proximité et un secteur commercial organisateur de séjours. Abandonnées par l'État, accueillant des enfants d'horizons moins divers en raison de leur coût, les colos manquent aujourd'hui d'une utilité sociale reconnue. Riches d'un passé remarquable, elles aspirent aussi à un avenir. Pour que la société y retrouve un outil d'éducation original et utile. Pour que les enfants puissent continuer à y grandir et à vivre pleinement leur vie d'enfant.

Loisirs Éducation n°447 de juin 2013 « La laïcité en pratiques »

Licenciement d'une salariée voilée à la crèche Baby-Loup, suspension de quatre animateurs qui suivaient le ramadan en centre de vacances, renoncement de la part de certaines municipalités de proposer des menus de substitution sans porc en restauration scolaire… Dans l'entreprise et dans l'espace public, les revendications religieuses réinterrogent la laïcité. Les colos et les centres de loisirs sont, eux aussi, confrontés à de nouvelles demandes.

En publiant ce dossier de 16 pages, *Loisirs Éducation* a souhaité connaître comment ces situations sont gérées par des organisateurs laïques d'accueils collectifs de mineurs, membres de la confédération Jeunesse au plein air. Comment parviennent-t-ils à poursuivre leur objectif d'accueil de tous, en maintenant le principe de laïcité ?

Ce dossier a été coordonné par La JPA, en collaboration avec la Ligue de l'enseignement.

Loisirs Éducation n°448 de septembre 2013 « Réforme des rythmes scolaires : n'oublions pas le mercredi et les vacances ! »

La réforme des rythmes scolaires en école primaire a le mérite de reconnaître qu'il y a d'autres interventions éducatives que celles de l'École : celles des communes et des associations d'éducation populaire. Mais depuis la rentrée, le débat public s'est beaucoup focalisé sur les activités périscolaires, autour de la journée de classe.

La revue *Loisirs Éducation* propose de prendre du recul et de regarder les potentialités qu'offre cette réforme de mener une réflexion plus large sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Ce dossier a été coordonné par La JPA, en collaboration avec le Réseau français des villes éducatrices.

Loisirs Éducation n°449 de décembre 2013 « Femmes-Hommes : une égalité à construire ! »

Ce dossier se penche sur le rôle que peuvent jouer les associations dans le secteur de l'animation en faveur de l'égalité filles- garçons, femmes-hommes. Dans notre société qui se targue pourtant d'être parmi les plus avancées, l'égalité femmes-hommes reste encore un objectif à atteindre, qu'il s'agisse de l'espace public, de la vie professionnelle ou des activités domestiques. Être une femme ou être un homme ne relève pas que de la biologie mais aussi de stéréotypes et d'injonctions sociales imprimés par un modèle patriarcal persistant.

Conformément à leurs exigences égalitaires, les associations d'éducation populaire doivent redoubler de vigilance pour ne pas reproduire ces stéréotypes de genre qui enferment les enfants, futurs adultes, dans les rôles sociaux prédisposés d'un système inégalitaire.

Pour adapter leur action éducative à cet impératif à la fois social, économique et éthique,

les animatrices et les animateurs des accueils collectifs de mineurs doivent prendre conscience de leur propre enfermement. L'avancement de l'égalité femmes-hommes demande une vigilance de toutes et de tous, à tous les instants.
Ce dossier a été coordonné par La JPA avec la collaboration des Ceméa et de la Foeven. ■

3.4.2 La newsletter Jp@enlignes

En 2013, première année de la version électronique, ce ne sont pas moins de 17 numéros de cette newsletter qui ont été envoyés à une fréquence bimensuelle, comme pour l'ancienne version papier. Chaque newsletter a fait l'objet d'un envoi à un fichier de plus de 1 200 adresses mail des structures adhérentes à la JPA ainsi qu'à leurs structures territoriales. ■

3.4.3 Des bulletins d'information publiés sur le territoire

Région Languedoc-Roussillon

Lozère

Le comité de la JPA a diffusé une plaquette collective réalisée avec les organisations confédérées regroupant la présentation des centres d'accueil et des différents séjours de vacances collectives ainsi que les propositions de formation des différentes associations (PEP, EEDF, Ligue de l'enseignement).

Région Midi-Pyrénées

Le n°15 du jp@enligne de Midi-Pyrénées est paru cette année. Cette lettre est diffusée par courrier à 300 exemplaires et par internet. Elle permet de relayer l'actualité régionale JPA à l'ensemble du réseau.

Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Hautes-Alpes

Le comité de La JPA pilote le collectif hautalpin « Les Colos, c'est bon pour grandir » qui rassemble la commune et le CCAS de Gap, ainsi que les structures départementales de la DDCSPP, de la CAF, de la MSA, de l'Union des centres sociaux, des REAPP, des PEP et de la FCPE. Dans le cadre de sa campagne annuelle de promotion des ACM, ce collectif édite puis diffuse au printemps, par l'intermédiaire des communes et des écoles, une plaquette destinée à informer les familles des Hautes-Alpes qui souhaitent organiser un départ en colos pour leurs enfants. Elles y trouvent toutes les informations utiles : la liste des organisateurs du département, les structures accompagnatrices dans l'élaboration de projets de vacances, les aides financières disponibles. Le collectif communique aussi sur cette question au travers des radios, de la presse régionale et des bulletins d'information locaux.

Région Rhône-Alpes

Loire

Le comité de La JPA anime le collectif Graine de vacances qui a produit des spots publicitaires sur les radios locales au sujet des séjours en vacances collectives, des encarts publicitaires dans plusieurs mensuels locaux et qui a réalisé un site.
Le comité a aussi diffusé une information sur les séjours et les formations BAFA-BAFD des organisations confédérées sous deux formes : 10 000 dépliants et 50 000 flyers. Ils ont été distribués dans tous les établissements scolaires, les mairies et services sociaux.

Rhône

Le comité de La JPA publie quasi mensuellement une lettre électronique très riche.

Le site www.jpa.asso.fr

Ouvert en juillet 2007, le site internet de La JPA présente les actualités de la confédération, au siège comme dans les régions et dans les départements, dès la page d'accueil. Les activités régulières, les informations concernant les vacances et les loisirs éducatifs des enfants et des adolescents alimentent également les rubriques de ce site, actualisées plusieurs fois par semaine. Il est également possible de faire un don ou une commande de publications en ligne. Un espace extranet est réservé aux membres de La JPA.

La JPA sur Facebook

La JPA nationale est sur Facebook depuis le 15 novembre 2012 (http://www.facebook.com/pages/La-Jeunesse-au-Plein-Air/302736743165906). Au 31 décembre 2013, 346 personnes avaient déclaré « aimer » La JPA.
Les publications ayant été vues par le plus grand nombre d'utilisateurs en 2013 sont :

- Le samedi 20 juillet 2013, Anne Carayon était l'invitée de Télématin pour défendre le volontariat de l'animation (vue par 1742 utilisateurs)
- Un reportage sur les colos diffusé par France 3 Auvergne le 29 juillet 2013 (vue par 1273 utilisateurs)
- Construire ensemble la complémentarité éducative… Un guide pour un partenariat écoles / Alaé (vue par 1075 utilisateurs)
- Le teaser officiel de la campagne (vue par 1041 utilisateurs)
- le Bulletin de l'Ovlej-*Étude et recherches de La JPA* n°42 « Les colos aujourd'hui » (vue par 1002 utilisateurs) ■

3.4.4 Les comités départementaux ou unions régionales sur le web

Pays de la Loire et Bretagne

- http://ouest.jpa.asso.fr

Pays de la Loire

- https://www.facebook.com/JPAPaysDeLaLoire?fref=ts

Hautes-Alpes

Un espace dédié au comité JPA sur le site de l'inspection académique.

- www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_133256/jpa

Lorraine

- www.jpa54.fr

Bas-Rhin

- www.jpa67.fr

Tarn-et-Garonne

- www.jpa82.asso-web.com ■

4.
Le Complexe médico-social « Jacques Besse »

Le Complexe médico-social « Jacques Besse », géré par la JPA depuis sa création en 1969, est implanté à Lavaur dans le Tarn, sur un site de 25 hectares.

300 professionnels y accueillent 260 adultes en situation de handicap (physique, mental, psychique) de la région Midi-Pyrénées et plus particulièrement du département du Tarn.

Ce Complexe médico-social comprend sept établissements d'accueil :

- Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- Un foyer d'hébergement,
- Un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- Un service d'aide à l'intégration sociale (SAIS)
- Un foyer de vie (FDV)
- Un foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- Une maison d'accueil spécialisé (MAS) ■

4.1 Le contexte général

Aujourd'hui plus qu'hier, les politiques publiques et les informations parfois contradictoires que nous recevons jettent un flou et ne nous permettent que partiellement de nous engager dans une prospective de développement. Nos établissements sont financés par un système de moins en moins sécurisé. Il convient d'en avoir conscience. À nous d'être positionné pour être attentifs aux évolutions du secteur.

D'autre part plusieurs événements externes ont eu un impact sur l'activité générale de nos établissements :

- L'agrément en date du 21 décembre 2012, de la recommandation patronale FEHAP, qui instaure un traitement différencié des personnels recrutés avant le 2 décembre 2011 et ceux recrutés à partir de cette date, a un impact budgétaire que nos autorités de tarification doivent prendre en considération
- La modification du règlement d'aide sociale du Tarn, par délibération du 15 février 2013, a introduit un taux d'activité des établissements à 98 % contre 88% auparavant. Cette modification a eu pour conséquence de faire monter l'activité du Foyer de vie Jean Calastreng, en élargissant notre zone de recrutement afin d'éviter une sous activité qui aurait été préjudiciable financièrement. Cet élargissement du recrutement concerne en particulier les personnes atteintes de troubles psychiques.
- Au niveau de l'ESAT, depuis 2009, l'État appliquait un tarif plafond. Par une décision en date du 17 juillet 2013, le Conseil d'État a fait partiellement droit aux demandes des organisations syndicales et des associations en annulant l'arrêté fixant les tarifs plafonds pour l'année 2012. Le motif notamment retenu est que, faute d'avoir tenu compte, par la fixation d'un tarif plafond indifférencié, de l'incidence particulière des charges liées à l'implantation immobilière des ESAT, les ministres concernés ne pouvaient fixer les tarifs plafonds prévus par l'arrêté.

Cette décision du Conseil d'État doit nous inciter à une grande vigilance pour maintenir une gestion rigoureuse de nos établissements tout en affirmant notre détermination pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

▲ L'ESAT a été rénové en 2013.

L'ensemble de ces mesures où les pouvoirs publics cherchent à réduire les déficits, crée un climat de tensions où les cadres de direction se retrouvent en première ligne.

Dans ce contexte, l'organisation administrative et financière du Complexe médico-social est directement impactée car très sollicitée. Elle se trouve aujourd'hui à l'asymptote d'un système dont les fonctions supports doivent être complétées pour permettre aux cadres de direction d'appréhender les nouveaux enjeux avec clairvoyance, sérénité et technicité.

Le Complexe médico-social est une organisation en mouvement qui possède une capacité d'adaptation et de production lui permettant de mettre en œuvre des actions pour consolider les axes de travail qui sont engagés, tout en développant une stratégie de notre communication tant en interne qu'en externe.

Les travaux menés au niveau du Complexe médico-social au cours de l'année 2013 sont notables et ce dans toutes les structures ce qui témoignent d'un certain dynamisme

En termes de communication

- La réalisation du site internet est aboutie, ce dernier compte déjà de nombreuses vues, l'écran d'accueil et la réorganisation de la salle d'attente permet au visiteur de prendre connaissance du Complexe rapidement. www.medico-social-jacques-besse.fr
- 5 articles ont été publiés dans la presse locale.

En termes de suivi de l'évaluation

- L'animation ainsi que la coordination méthodologique des travaux relatifs à l'évaluation interne a été organisée.
- La réalisation de l'ensemble des fiches d'action détaillées prévues en 2013 et leur mise en route permettra très prochainement d'en mesurer, nous l'espérons, l'impact positif sur les fonctionnements des différentes structures.

- L'appel d'offre concernant l'évaluation externe a été effectué en novembre 2013.

En termes de suivi de projets personnalisés

- La formation des professionnels à la coordination de projets et leur repositionnement sur l'ensemble du Complexe sur cette fonction.
- Le paramétrage du dossier unique informatisé s'est poursuivi, sa mise en place débutera en mai 2014 avec une expérimentation sur le FAM.

En termes d'amélioration de la qualité auprès des usagers

- La formation des professionnels de restauration à l'élaboration de textures modifiées pour améliorer la prestation servie aux usagers.
- Les actions de sensibilisation des personnels à la bientraitance institutionnelle ont concerné 83 personnels en 2013 soit 581 heures de formation.

En termes culturels

- Participation au Festival « A Tempo » de musique classique de Lavaur
- Le Complexe fut le lauréat de l'appel à projets Culture-Santé permettant un travail d'éducation musicale sur site d'un pianiste de renommée internationale, Frédéric Vaysse-Knitter.

En termes budgétaires

- Développement des procédures de contrôle et des tableaux de bord de suivi de l'activité. ■

4.2 L'activité des établissements

L'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES EST EXCÉDENTAIRE EN :

Hébergement : **+ 576 journées**
Accueil de Jour : **+ 888 journées**
Ambulatoire : **+ 683 journées**

La liste d'attente suivante témoigne que le complexe représente une véritable valeur ajoutée dans le paysage médico-social tarnais.

Etablissements/ Services	Département du Tarn	Hors département
ESAT	20	6
SAVS	3	0
SAIS	0	0
F.J.C	5	3
M.A.S	14	5
F.A.M (hébergement)	16	1
F.A.M (externat)	0	1
FOYER DE VIE (hébergement)	5	1
FOYER DE VIE (externat)	4	0

TRAVAUX

Dans le cadre de suivi et l'amélioration de son patrimoine, le Complexe a réalisé de nombreux travaux dont certains sont encore en cours de réalisation :

- Réfection des façades de l'ESAT
- Réfection des façades des bâtiments du site de Dûmes
- Mise aux normes électriques des ateliers de l'ESAT
- Réfection des salles de bain du Foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- Phase d'avant-projet des travaux d'humanisation des locaux de la Maison d'accueil spécialisé (MAS)

Tous ces travaux concourent à entretenir le patrimoine pour le mettre en valeur avec le souci d'apporter aux personnes en situation de handicap que nous accueillons, un cadre de vie le plus agréable possible.

© Patricia Deschamps-La JPA

5. Vie institutionnelle et démocratique

L'année 2013 a vu l'aboutissement d'un travail d'une durée de six mois sur les orientations de La JPA. Le 18 décembre, un plan stratégique intitulé « Partir, un acte éducatif » fut adopté en assemblée générale extraordinaire.

Aux niveaux national, régional et départemental, La JPA est représentée dans une nombre important d'instances associatives et institutionnelles. Elle y porte la parole confédérale.

Depuis la mise en place du service civique, La JPA a accueilli un certain nombre de jeunes qu'elle a accompagnés dans leurs missions d'éducation et de communication. ■

5.1 Un nouveau projet stratégique pour La JPA

Le 25 juin 2013, lors de l'assemblée générale ordinaire, les membres de la confédération se sont exprimés sur quatre grandes orientations pour l'avenir de La JPA :

- Agir pour le départ en colos – apprendre à partir ;
- Valoriser les apports éducatifs des accueils collectifs de mineurs, des séjours collectifs – apprendre autrement ;
- Éduquer à la citoyenneté et la solidarité ;
- Renforcer la gouvernance associative et son organisation.

Ce débat fut la première étape d'un processus de plusieurs mois qui a abouti en décembre 2013 à d'un plan stratégique adopté en assemblée générale extraordinaire. Aux mois d'octobre et de novembre six rencontres inter-régionales ont été organisées. Chaque acteur de la confédération s'est impliqué pour renforcer notre pertinence, être porteurs d'ambition. Le conseil d'administration de La JPA s'est saisi de l'ensemble de ces réflexions pour proposer un plan stratégique « Partir, un acte éducatif ».
Adopté à la quasi-unanimité lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2013, ces orientations réaffirment les convictions de l'association, son identité, son ambition inspirée par l'idéal laïque pour une société de justice et de solidarité où chacun puisse exercer sa citoyenneté. Ainsi La JPA oriente ses actions sur la valorisation de la complémentarité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM), le développement de son action de solidarité et souhaite être un lieu de mutualisation, d'expertise et d'échanges sur les accueils collectifs de mineurs.

L'assemblée générale extraordinaire a également pris connaissance de la délibération prise la veille par le conseil d'administration, de ne plus gérer en direct le complexe médico-social Jacques Besse de Lavaur et de donner mandat au président pour engager le travail de réflexion sur les modalités de transfert de la gestion de cet établissement.

5.2 Participation de La JPA à des coordinations associatives et des instances institutionnelles

5.2.1 Aux niveaux départemental et régional

Les comités départementaux de La JPA sont représentés au CDEN dans de nombreux départements. Ils sont également présents dans des CAACEP, dans des commissions mises en place par les DDCS.

Les unions régionales de La JPA sont représentées dans les Crajep, les Unat régionales, et parfois dans des conseils académiques de la vie lycéenne. ■

5.2.1 Au niveau national

- La JPA participe aux instances de l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de Jeunes)
- La JPA est membre du comité exécutif du Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de Jeunesse et d'éducation populaire).
- La JPA siège au Conseil supérieur de l'éducation. Elle y défend le concept de complémentarité éducative, la place et les activités des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
- La JPA siège au Cnaecep (Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public) qui attribue « *l'agrément association éducative complémentaire de l'enseignement public* » aux organisations qui interviennent dans les écoles ou les établissements scolaires.
- La JPA assume la présidence de l'Association des déposants aux archives de la jeunesse et d'éducation populaire depuis le 5 février 2007. L'Adajep regroupe les organisations nationales et les personnes qui ont déposé des archives au Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Pajep) pour leur permettre de participer à la gestion et à l'exploitation des fonds. L'Adajep participe au comité scientifique du Pajep pour l'animation du fonds d'archives au travers de colloques et de journée d'études.

En 2013, l'Adajep a participé à l'organisation le 14 novembre 2013 d'une manifestation visant à fêter l'entrée, dans le Pajep, des Archives nationales en tant que tête de réseau, aux côtés des Archives départementales du Val-de-Marne, engagées depuis 1999, pour regrouper les fonds d'archives des associations d'intérêt national ou régional d'Ile-de-France. Avec près de 220

participants étaient présents. Par ailleurs, une journée de sensibilisation des associations à la conservation de leurs archives s'est déroulée en Champagne-Ardenne, et une journée identique en Gironde était en cours de préparation pour se déroulée début 2014. Une conférence a été aussi organisée sur l'éducation populaire et les ciné-clubs de la libération aux années 1980 avec un doctorant et des témoignages de militants. Et deux bulletins d'information ont été publiés, diffusés à 500 exemplaires papier et à 800 contacts par mail.

- La JPA est vice-présidente de Solidarité laïque pour promouvoir l'éducation à la solidarité.
- La JPA siège au conseil d'administration de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) pour promouvoir le droit aux vacances des enfants en situation de handicap.
- La JPA est membre du bureau de L'Économie sociale partenaire de l'école de la République (L'Esper).
- La JPA siège au conseil d'administration de l'association Hygiène par l'exemple pour promouvoir le droit aux vacances des enfants.
- La JPA siège au conseil d'administration d'Arts et Vie
- La JPA siège au conseil d'administration de l'OITS (Organisation internationale du tourisme social).

5.3 Accompagnement de jeunes en service civique

Dès la mise en place de ce dispositif en 2011, La JPA a décidé d'accueillir en son sein des jeunes en service civique.
Trois objectifs principaux ont été fixés :

- puisque c'est l'objectif central du dispositif, permettre à des jeunes de s'engager dans une action qui les motive, d'acquérir des compétences et des connaissances, de progresser en ce qui concerne leur insertion dans la société.
- soutenir l'action de La JPA et notamment des comités départementaux et union régionales dans la mise en œuvre de leur projet (campagne de solidarité, aide aux départs en colo, communication).
- introduire dans La JPA des jeunes apportant leur dynamisme, leur regard, leurs propositions afin de renouveler, pourquoi pas, les pratiques.

La JPA a obtenu en mars 2011 un agrément de deux ans pour huit jeunes, pour une période de huit mois chacun, sur trois missions :

- Sensibiliser les enfants et les enseignants sur le droit au départ en vacances dans le cadre d'une campagne de solidarité citoyenne et participer à l'accompagnement des jeunes lors des départs en séjours collectifs ;
- Contribuer à développer et à accompagner le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes en situation de handicap ;
- Production de webreportages sur le départ en vacances collectives et en séjours scolaires.

Cet agrément était acquis jusqu'au mois de mars 2013. L'agence nationale du Service civique, confrontée à des restrictions budgétaires, n'a pas été en mesure de renouveler notre agrément durant l'année 2013 ; nous n'avons pu accueillir autant de jeunes que prévu et cela a pu pénaliser, dans certains cas, l'action de nos collectifs.

Six jeunes ont œuvré auprès de La JPA sur la mission de soutien à la campagne de solidarité et aux opérations d'aide aux départs en colo. Trois terminaient une mission débutée en 2012, trois autres ont été accueillis début 2013. Ils se sont

investis dans les actions de différents comités départementaux ou unions régionales :

- Bar-le-Duc – Comité de La JPA de la Meuse – Nicolas Bedel
- Angoulême – Comité de La JPA de Charente – Pauline Dion
- Montargis - JPA région Centre – Leïla Amargier
- Tulle – Comité de La JPA de Corrèze – Marine Castebrunet puis Charlotte Labriaud
- Nantes – Union régionale de La JPA Pays de la Loire et Comité de La JPA de Loire-Atlantique – Nolwenn Forgeau

Les comités départementaux et les unions régionales ont veillé à ce que les jeunes aient un statut reconnu d'acteurs accompagnant les dynamiques locales ; ils leur ont également laissé la possibilité de formuler leurs propositions d'action ce qui a fréquemment été le cas (idées de modes d'organisation, de démarches pédagogiques).
La JPA leur a également proposé un temps de formation au siège.

Le suivi des jeunes demande un investissement important de la part des collectifs et des délégués en régions qui en sont les tuteurs. La dynamique « jeunesse » provoquée et les apports de ressources humaines justifient cet investissement.

Rapport financier

A. Analyse et commentaire des comptes

Par Anne-Marie Harster, trésorière de La JPA

Les 43 organisations de la confédération de la Jeunesse au Plein Air s'organisent depuis 1938 pour lutter contre les inégalités des enfants et des jeunes face au départ en séjours collectifs, pour éduquer à la solidarité et à la citoyenneté et défendre le droit aux vacances. En 2013, les missions de la Jeunesse au Plein Air ont été mises en œuvre dans un contexte de refondation du projet stratégique de l'association.

Parallèlement, l'activité qu'elle développe au sein du complexe médico-social Jacques Besse implanté à Lavaur dans le Tarn lui permet d'accueillir, de soigner et d'accompagner 260 personnes en situation de handicap. Ses sept établissements répondent aujourd'hui à la diversité des besoins des personnes accueillies depuis l'origine de l'établissement, faisant de lui le premier établissement médico-social du département.
En 2013, les chantiers lancés se sont poursuivis : identification des masses budgétaires dans le but de consolider un modèle économique, structuration de la comptabilité et de ses outils grâce au travail du service de la comptabilité, rigueur de gestion rendue possible grâce aux efforts de tous pour respecter des règles contraignantes de gestion et mise en place d'une commission financière au sein du conseil d'administration.
Le budget de l'association est constitué à 80% par l'activité du complexe médico-social de Lavaur. Le conseil d'administration s'est interrogé sur les voies et moyens pour assurer à la structure et à ses acteurs un avenir durable. L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte le 18 décembre 2013 *« de ne plus gérer en direct l'établissement de Lavaur et a donné pouvoir au Président pour engager un travail de réflexion sur les modalités de transfert de la gestion de cet établissement »*.

2013, Un résultat net satisfaisant grâce à une gestion prudente

Dans un contexte économique difficile, nous clôturons l'exercice 2013 avec un excédent de 182.433 €. Celui-ci enregistre une baisse significative par rapport à 2012, - 689.200 € du fait principalement de la forte diminution du résultat enregistré sur le complexe médico-social Jacques Besse.

- L'exercice 2013 correspond à la première année de mise en place des nouvelles procédures de gestion de la campagne de solidarité.
- Nous constatons une baisse de la collecte dans les écoles et une légère augmentation des dons du public ainsi qu'une diminution des bourses attribuées.

- La fin de l'année a été marquée par la négociation d'une convention trisannuelle avec le ministère de l'Éducation nationale, prévoyant une très forte baisse du montant de la subvention. La signature de la convention a eu lieu le 18 avril 2014 pour un montant de 2.970.000 € sur 3 ans, correspondant à une baisse de 37,70% par rapport à la précédente convention pluriannuelle d'objectifs.
- La baisse de cette subvention et le travail sur les activités essentielles a conduit le bureau à ne pas renouveler le détachement de 5 enseignants à compter du 1er septembre 2014.
- La fin de la location du site de Viazac au 1er janvier 2013, s'est poursuivie par la mise en vente de la propriété.

Un nécessaire développement des aides au départ

Les résultats enregistrés au niveau national de la campagne de solidarité et de l'appel à dons sont inférieurs aux objectifs fixés. L'efficience des actions de La JPA, si elle a été renforcée par une gestion prudente et un renforcement continu de la rigueur dans les procédures comptables et financières, doit être développée.

Dans un contexte où le départ en séjours collectifs de mineurs est en régression, où les besoins de financement et d'accompagnement des familles pour le départ des enfants s'accroissent, les aides aux départs doivent être développées : au service des familles, avec les organisateurs de séjours collectifs, en complémentarité éducative avec l'école.

En 2013, l'action de La Jeunesse au Plein Air a permis le départ de 21 278 enfants et jeunes. Les supports pédagogiques ont fait l'objet d'un important travail de rénovation. La mise en ligne des supports a généré un nouveau flux de connexion sur le site de la JPA et s'est traduit par une baisse substantielle des coûts.

Il est à noter que la campagne dans les écoles est en diminution tandis que le résultat de l'appel à don est en légère augmentation. L'action menée a cependant été efficace puisque les donateurs ont été plus généreux. Seuls les donateurs des années précédentes ont été sollicités en 2013. Des actions de prospection sont d'ores et déjà organisées pour 2014.

Dans ce contexte, quelle est la santé économique et financière de la Jeunesse au Plein Air ?

Le conseil d'administration a bâti le budget 2013 sur la base d'un cadrage de raison, caractérisé par

- un budget prévu à l'équilibre
- une prévision de baisse de subventions
- un développement de la campagne de solidarité
- une recherche d'économie dans les budgets de secteur du siège de 55 000 €

L'année 2013 se termine par un résultat excédentaire de 182 433 €, en raison d'une dotation ministérielle plus importante que celle qui avait été inscrite au budget. Depuis deux ans La JPA gère et anticipe le risque de diminution de subvention, notamment en gelant deux postes en septembre 2012.

Son bilan témoigne de réserves solides. Elle est en possession d'une trésorerie significative de 10M € répartie à parts égales entre le siège et le complexe médico-social

Cette solidité ne doit pas, cependant, masquer des fragilités sur lesquelles il est important de se pencher : la dépendance aux subventions et l'insuffisance de l' activité d'aides aux départs et de solidarité.

La collecte dans les écoles et l'appel à dons font l'objet aujourd'hui d'un plan de dynamisation accompagné par le conseil d'administration : prospection, legs et rénovation du dispositif de collecte dans les établissements scolaires sont au programme pour 2014.

En conclusion, La Jeunesse au Plein Air peut parier sur son projet stratégique qui favorisera une nouvelle cohésion des acteurs et amènera à un modèle économique repensé. Dans un contexte économique difficile, en perdant le bénéfice de ressources humaines précieuses, La Jeunesse au Plein Air dispose cependant d'atouts pour son développement. ■

B. Analyse des comptes de la confédération Jeunesse au Plein Air

Introduction

Les comptes de la confédération Jeunesse au Plein Air intègrent les missions sociales du siège et celles du complexe médico-social Jacques Besse.

Les comptes de l'exercice 2013 couvrent la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mai 2014 aux sommes suivantes :

- Total du bilan : 22.990.607 €
- Total des produits du compte de résultat : 20.842.417 €
- Résultat de l'exercice : 182.433 €

Ces comptes ont fait l'objet d'un contrôle par la commission de contrôle interne de la JPA ainsi que par les commissaires aux comptes de l'association. ■

1. Le Bilan

Le montant total du bilan au 31/12/2013 est de 22.990.606 € pour 23.242.716 € au 31/12/2012 soit une baisse de 1,08 %.

1.1 Bilan actif

1.1.1 Les immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles s'établit au 31/12/2013 à 24.104.255 € et enregistre une diminution nette de 1.080.287 €, due à des opérations de sorties d'inventaire notamment sur le complexe médico-social de Lavaur. Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat car leur valeur nette comptable était nulle. Le complexe médico-social de Lavaur représente 92% de la valeur brute des immobilisations.

Le montant des amortissements cumulés au 31/12/2013 s'établit à 13.904.758 € et enregistre une diminution nette de 695.253 €.

La valeur nette des immobilisations est de 10.223.696 € et représente 43% de la valeur brute.

Le montant des investissements sur l'exercice 2013 est de 295.180 €, et concerne pour 262.021 € des aménagements de locaux et l'achat de matériel sur Lavaur.

1.1.2 Les immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent une diminution de 42.058 €. Elle correspond au remboursement de la dernière annuité du prêt consenti à l'association ALGEEI lors de la reprise de l'activité de l'Institut de Viazac, et au remboursement d'un prêt consenti auprès de l'habitat social du Tarn.

1.1.3 Les stocks

La valeur de stock au 31/12/2013 est de 54.530 € et n'enregistre pas de variation significative par rapport au 31/12/2012.

1.1.4 Les créances et comptes rattachés

Le montant brut des créances est au 31/12/2013 de 2.402.027 € ; une provision pour dépréciation de créances est constituée à hauteur de 89.380 €. Le montant net est de 2.313.647 € en augmentation de 158.456 €. Ces créances se répartissent de la manière suivante :

- 382.011 € pour le siège de La JPA ; ce montant enregistre une augmentation de 103.708 €.

Le montant de ces créances correspond à :

- 45.336 € de créances clients; une provision 18.290 € couvrent les créances antérieures à 2013.
- 91.935 € de subventions à recevoir de l'ANCV (reliquat de l'aide structurelle pour 2013).
- 72.447 € de créances des comités, unions régionales et confédérés ; ce montant correspond pour l'essentiel à des impayés de cotisations. Une provision de 52.688 € est constituée pour limiter le risque de non recouvrement.
- 172.293 € d'autres créances : 18.402 € de charges liées à la campagne non encore justifiées (la totalité de ce montant est couvert par une provision), 117.297 € correspondent à des produits à recevoir concernant la campagne de solidarité, 27.940 € correspondent à des opérations en attente d'affectation concernant la campagne, 2.845 € de produits à recevoir concernant les activités du siège, 5.809 € correspondant à des opérations bancaires dans l'attente de justification de la part de la banque

➔ 2.020.016 € pour le complexe de Lavaur. Ce montant augmente de 34.746 €.

Ces créances concernent principalement les usagers et organismes payeurs pour 1.784.285 € et 94.568 € de clients de l'ESAT.

1.1.5 Les disponibilités

Le montant des disponibilités au 31/12/2013 est de 10.156.105 € et se décompose de la manière suivante :

➔ 5.163.710 € pour le siège de La JPA

➔ 4.992.395 € pour le complexe médico-social.

La trésorerie disponible augmente de 238.135 € soit + 2,40 %.

1.1.6 Les charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à 58.696 €. Ce montant est en diminution de 21.683 €.

Elles concernent pour 47.527 € les frais de la campagne de solidarité 2014 et 11.169 € des charges constatées d'avance concernant les autres activités du siège.

1.2 Bilan passif

1.2.1 Les fonds propres

Les fonds propres sont de 9.704.914 € et augmentent de 840.437 €.

➔ Les fonds propres du siège augmentent de 197.924 € du fait de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2012.

➔ Les fonds propres du complexe médico-social augmentent de 642.514 € du fait de l'affectation des résultats antérieurs.

1.2.2 Autres fonds associatifs

Les autres fonds associatifs sont de 2.676.076 €, en augmentation de 261.591 €. Ils correspondent aux résultats antérieurs dans l'attente d'accord d'affectation par les tiers financeurs.

1.2.3 Provisions pour risques et charges

Elles s'élèvent à 695.622 € et sont en diminution de 150.983 €.

➔ Sur le siège les provisions pour risques s'élèvent à 35.149 € et augmentent de 28.347 €. Les dotations de l'exercice concernent notamment la couverture des dépenses non justifiées de la campagne, une dotation de 5.809 € pour un écart de solde constaté à la clôture d'exercice sur un compte centralisateur servant au placement de trésorerie.

➔ Sur le complexe Jacques Besse elles sont en diminution nette de 179.331 € du fait notamment d'une reprise de 284.468 € pour départs à la retraite.

Une dotation de 45.000 € a été enregistrée pour faire face à un litige social.

1.2.4 Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à 1.676.676 € et enregistrent une diminution de 230.113 €.

Seul le siège de La JPA dispose de fonds dédiés.

Les fonds dédiés sur subventions s'élèvent à 79.667 € et concernent le reliquat de la subvention ANCV pour 76.400 € et une subvention pour le comité de suivi handicap pour 3.267 €. Ce montant diminue de 144.219 € car nous avons augmenté le nombre d'aides attribuées dans le cadre du partenariat JPA/ANCV.

Les fonds dédiés provenant des dons s'élèvent à 1.595.261€, en diminution de 85.894 €.

1.2.5 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Ils s'élèvent à 5.808.543 € et sont en diminution de 512.371 €.

- Sur le siège ce compte correspond à un cumul de soldes créditeurs de banque de 118.820 € au 31/12/2013.
- Sur le complexe médico-social ils diminuent de 610.262 €, du fait du remboursement des emprunts en cours. Au 31/12/2013, le solde des emprunts est de 5.689.723 €.

1.2.6 Dettes

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 2.235.215 € et enregistrent une augmentation de 217.850 €.

- 589.940 € pour le siège national (+31.025 €)
  - 218.558 € de dettes fournisseurs
  - 155.746 € de dettes fiscales et sociales
  - 17.065 € liés aux comptes courants avec les comités départementaux et unions régionales
  - 198.571 € d'autres dettes (126.080 € de chèques vacances à verser aux écoles, 59.417 € de charges à payer qui correspondent à des bourses à payer aux comités départementaux).
- 1.645.274 € pour le complexe médico-social (+186.824 €).
  - 363.777 € de dettes fournisseurs
  - 1.086.311 € de dettes fiscales et sociales
  - 195.187 € d'autres dettes (15.193 € de fonds déposés par les pensionnaires, 176.406 € de contribution des résidents à leur hébergement à rembourser aux conseils généraux, 3.588 € de créditeurs divers).

1.2.7 Produits perçus d'avance

Ils s'élèvent à 11.127 € et ne concernent que le siège de La JPA

- 10.807 € d'abonnements à la revue Loisirs Education concernant 2014 et 320 € de produits campagne 2014.

2. Le compte de résultat

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	3 808 543	3 973 789	165 246	4 203 197	4 401 122	197 924	-394 654	-427 333	-32 678
Complexe médico-social	16 851 441	16 868 628	17 187	16 740 249	17 413 957	673 708	111 192	-545 329	-656 521
TOTAL	20 659 984	20 842 417	182 433	20 943 446	21 815 079	871 633	-283 462	-972 662	-689 199

Le montant total des produits est de 20.842.417 € et enregistre une diminution de 972.662 € (-4,46%).
Le montant des charges est de 20.659.984 € et enregistre une diminution de 283.462 € (-1,35%).
Le résultat net est de 182.433 € et enregistre une diminution de 689.200 € (-79,07 %).

La baisse du résultat concerne principalement le complexe médico-social.
Les résultats de chacune des structures, Siège et complexe médico-social de Lavaur sont présentés dans les documents complémentaires du rapport financier.

2.1 Le résultat d'exploitation

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	3 777 374	3 910 596	133 222	4 153 504	4 341 161	187 657	- 376 130	- 430 565	- 54 435
Complexe médico-social	16 355 660	16 831 381	475 721	15 981 730	17 380 765	1 399 035	373 930	- 549 384	- 923 314
TOTAL	20 133 034	20 741 977	608 943	20 135 234	21 721 926	1 586 692	- 2 200	- 979 949	- 977 749

Le résultat d'exploitation est positif à 608.943 € et enregistre une baisse de 977.749 €, principalement liée à une baisse du résultat d'exploitation de 923.314 € sur le complexe médico-social.

2.1.1 Les produits d'exploitation

Ils enregistrent une baisse de 979.949 €

- 430.565 € de baisse pour le siège de La JPA
  - 39.921 € de baisse sur les produits des

ventes compte tenu de l'arrêt de la publication de la version papier du guide « Enfants et espaces » et la diminution des abonnements à la revue.

- Baisse de 353.363 € des subventions d'exploitation (diminution de 141.618 € de la subvention éducation nationale, diminution de 160.665 € de la subvention ANCV compte tenu du report de la part de la subvention non utilisée en 2012, diminution de 10.500 € de la subvention jeunesse et sports, diminution des subventions liées à la campagne de solidarité).

➔ 549.384 € de baisse sur le complexe médico-social

- La dotation des tiers financeurs est en baisse en 2013 compte tenu d'une reprise de résultat N-2 pour un montant de 344.542 €.
- La production de l'ESAT enregistre également une baisse de 67.650 €.
- Les autres produits de gestion courante enregistrent une baisse de 294.925 € compte tenu d'un élément exceptionnel qui avait impacté les comptes 2012.

2.1.2 Les charges d'exploitation

Elles enregistrent une baisse de 2.200 €

➔ 376.131 € de baisse sur le siège de La JPA.

- Les chapitres qui enregistrent une baisse significative sont les suivants : les frais de maintenance du fait de la renégociation de certains contrats, les frais d'honoraires d'avocats, les frais d'honoraires d'expert-comptable, les frais d'impression et d'envoi du matériel de campagne de solidarité.
- Les frais de personnel enregistrent une baisse de 118.658 € compte tenu de la réduction d'un ETP entre 2012 et 2013.
- Les aides versées grâce à l'appel à la générosité sont en baisse, par contre le montant des bourses versées dans le cadre du partenariat ANCV augmente de 134.527 €.

➔ 373.931 € d'augmentation sur le complexe médico-social.

- Les chapitres qui enregistrent des hausses significatives sont les suivants : les frais d'entretien des bâtiments et du matériel, les frais d'honoraires, les cotisations sociales).

2.2 Le résultat financier

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	-	43 590	43 590	-	31 578	31 578	-	12 012	12 012
Complexe médico-social	278 350	6	- 278 345	250 962	11 772	- 239 190	27 388	- 11 766	- 39 154
TOTAL	278 350	43 595	- 234 755	250 962	43 350	- 207 612	27 388	246	- 27 142

Le résultat financier est de - 234.755 € et enregistre une variation de -27.142 €.

2.2.1 Les produits financiers

➔ 12.012 € d'augmentation sur le siège, compte tenu du placement de la trésorerie disponible sur un compte livret CASDEN. Il faut toutefois noté que les intérêts des comptes livret donnent lieu au paiement d'un impôt sur les sociétés au taux de 14%.

➔ 11.766 € de baisse sur le complexe médico-social. En cours d'exercice, nous avons mis fin au mandat de gestion confié à la Bred, et le dénoué des opérations n'a pas donné lieu aux reversements de plusvalues. Un nouveau mandat de gestion a été confié à la banque populaire locale au mois de novembre 2013.

2.2.2 Les charges financières

Elles concernent le complexe médico-social et enregistrent une hausse de 27.388 € compte tenu des emprunts contractés en 2012 pour la réalisation des travaux d'amélioration des conditions d'accueil des résidents, notamment à la maison d'accueil spécialisée (MAS).

2.3 Le résultat exceptionnel

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	21 715	19 603	- 2 112	47 692	28 383	- 19 309	- 25 977	- 8 780	17 197
Complexe médico-social	217 430	37 241	- 180 189	507 557	21 420	- 486 137	- 290 127	15 821	305 948
TOTAL	239 145	56 844	- 182 301	555 249	49 803	- 505 446	- 316 104	7 041	323 145

Le résultat exceptionnel est de - 182.301 € et enregistre une amélioration de 323.145 €.

2.3.1 Les produits exceptionnels

Ils sont de 56.844 € et enregistrent une augmentation de 7.041 €.

- 19.603 € sur le siège (baisse de 8.780 € par rapport à 2012).
  - 15.950 € correspondent à des produits sur exercices antérieurs
  - 3.653 € correspondent à des produits exceptionnels de gestion.
- 37.241 € sur le complexe médico-social (augmentation de 15.821 € par rapport à 2012).
  - 14.014 € de produits exceptionnels de gestion
  - 14.995 € de produits sur cessions d'éléments d'actifs
  - 8.232 € de reprise de quote-part de subvention d'investissement.

2.3.2 Les charges exceptionnelles

Elles sont de 239.145 € et enregistrent une diminution de 316.104 €

- 21.715 € sur le siège soit une diminution de 25.977 €.
  - 9.169 € de charges sur exercices antérieurs dont 4.658 € concerne les comptes de la campagne
  - 12.546 € de charges exceptionnelles sur l'exercice 2013 dont 4.347 € concerne les comptes de la campagne.
- 217.430 € sur le complexe médico-social soit une baisse 290.127 €.
  - 14.995 € liées à des cessions d'éléments d'actif
  - 6.354 € de charges exceptionnelles de gestion
  - 195.901 € de dotation aux amortissements dérogatoires

3. Le compte d'emploi annuel des ressources

3.1 Les ressources collectées auprès du public

Le montant des ressources collectées auprès du public est de 402.388 €, et enregistre une augmentation de 10.249 €, compte tenu de l'affectation de 41.502 € provenant de produits de mécénat.

La collecte dans les écoles est de 182.369 € et enregistre une baisse de 35.811 € (-16,41 %).

Les dons manuels représentent 141.313 € et enregistrent une hausse de 2.655 € (+1,91 %). Ces dons relèvent uniquement d'actions de fidélisation.

Les autres produits liés à l'appel à la générosité représentent 37.204 € et enregistrent une augmentation de 1.903 €. Parmi ces produits

	2013	2 012	Variation	
Dons et legs	365 184	356 838	8 346	2.34%
Campagne dans les écoles	*182 369*	*218 180*	*-35 811*	*-16.41%*
Dons manuels	*141 313*	*138 658*	*2 655*	*1.91%*
Mécénat	*41 502*			
Autres produits	37 204	35 301	1 903	5.39%
Ressources collectées auprès du public	**402 388**	**392 139**	**10 249**	**2.61%**
Variation des fonds dédiés	85 894	220 832	-134 938	-61.10%
	488 282	**612 971**	**-124 689**	**-20.34%**

figurent les produits financiers des placements de la trésorerie correspondant aux fonds dédiés provenant de la générosité du public, pour 14.641 €, la vente de matériel de campagne et de dons en nature pour 4.917 € et des produits exceptionnels ou sur exercices antérieurs, liés à la régularisation d'opérations comptables sur la campagne pour 17.646 €.

Un montant de 85.894 € a été repris sur les fonds dédiés pour compléter les ressources nécessaires au financement de l'ensemble des bourses attribuées. Le montant est en diminution de 134.938 € par rapport à 2012.

3.2 Utilisation des ressources collectées

	2013		2012		Variation	
Bourses et aides versées	*386 097*	79.07%	*472 161*	77.03%	*-86 064*	*-18.23%*
Mission d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité	*69 880*	14.31%	*90 852*	14.82%	*-20 972*	*-23.08%*
Frais de recherche de fonds	*32 305*	6.62%	*49 958*	8.15%	*-17 653*	*-35.34%*
	488 282	100.00%	**612 971**	100.00%	**-124 689**	**-20.34%**

	2013	2 012	Variation	
Bourse vacances	242 686	241 996	690	0.29%
Bourses exercices antérieurs	6 569	35 030	-28 461	-81.25%
Bourses formation	11 197	10 443	754	7.22%
Bourses classes découvertes	19 923	15 152	4 771	31.49%
Aides 1er départ	95 387	127 897	-32 510	-25.42%
Aides aux projets	10 335	41 643	-31 308	-75.18%
Total	**386 097**	**472 161**	**-86 064**	**-18.23%**

79,07 % des ressources collectées sont utilisées pour attribuer des aides au départ. Si cette proportion augmente, le montant des aides attribuées est en baisse de 86.064 € par rapport à 2012.

14,31 % des ressources collectées sont utilisées pour les missions d'éducation à la citoyenneté et de solidarité dans les écoles ; cette proportion est stable. Le montant engagé diminue en raison de l'économie réalisée sur l'envoi des outils pédagogiques aux écoles du fait de la création d'un site internet.

Les frais de recherche de fonds baissent de 17.652 €, résultat de la baisse des frais de réalisation et d'envoi de matériel de collecte aux établissements scolaires.

Les baisses significatives concernent les bourses sur exercice antérieur, les aides 1er départ, et les aides aux projets.

Concernant les bourses sur exercices antérieurs les nouvelles règles ont conduit à en limiter la prise en charge.

Concernant les aides aux premiers départs, ce montant n'inclut pas la totalité des dispositifs partenariaux mis en place au niveau local.

Les aides aux projets permettaient aux comités d'initier des dispositifs partenariaux d'aides au départ au plan local. Compte tenu de la mise en place des nouvelles règles permettant de solliciter les fonds dédiés nationaux pour augmenter la capacité d'octroi de bourses, ce dispositif a peu été utilisé en 2013.

3.3 Le compte de résultat du CER

3.3.1 Les ressources

	2013		2012	Variation	
Ressources collectées auprès du public	1.93%	402 388	392 139	10 249	2.61%
Autres fonds privés	0.00%	0	15 535	-15 535	-100.00%
Subventions et autres concours publics	13.61%	2 837 504	17 114 636	-14 277 132	-83.42%
Autres produits	80.69%	16 817 079	3 679 425	13 137 654	357.06%
Reprises sur provisions	2.18%	453 499	326 236	127 263	39.01%
Report des ressources non utilisées	1.59%	331 947	287 109	44 838	15.62%
TOTAL		**20 842 417**	**21 815 080**	**-972 663**	**-4.46%**

Le montant global des ressources de l'association baisse de 972.663 €.

➜ Siège et collecte

Les ressources collectées auprès du public croissent elles de 2,61 % et représentent 1,93 % des ressources.

➜ Complexe médico-social de Lavaur

Nous avons transféré les prestations de service versées au complexe médico-social du compte subvention au compte autres produits, considérant que les prestations versées par les tiers financeurs ne sont pas des subventions. De ce fait, les autres produits, enregistrent une hausse importante.

Les reprises sur provisions enregistrent une augmentation de 127.263 €

Le report des ressources augmente de 44.838 €, résultat conjugué de l'augmentation de reprise des subventions N-1 non utilisées mais d'une diminution des reprises sur les fonds dédiés provenant des dons manuels.

3.3.2 Les emplois

	2013	2012	Variation	
1 - MISSIONS SOCIALES	**19 644 504**	**19 700 904**	**-56 400**	**-0.29%**
1.1.1 Campagne d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité	**694 601**	**834 104**	**-139 503**	**-16.72%**
- Bourses et aides versées	530 309	640 952	-110 643	-17.26%
- Education à la citoyenneté et à la solidarité	164 292	193 152	-28 860	-14.94%
1.1.2 Actions d'aides au départ- Partenariat ANCV	**1 101 793**	**968 621**	**133 172**	**13.75%**
1.1.3 Actionde plaidoyer pour le droit aux vacances	**295 848**	**389 255**	**-93 407**	**-24.00%**
1.1.4 Etudes et recherches sur les vacances collectives de mineurs	**413 647**	**379 238**	**34 409**	**9.07%**
1.1.5 Animation du réseau confédéral	**557 572**	**654 991**	**-97 419**	**-14.87%**
1.1.6 Etablissement médico-social	**16 581 043**	**16 474 695**	**106 348**	**0.65%**
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**196 950**	**228 642**	**-31 692**	**-13.86%**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	158 197	186 734	-28 537	-15.28%
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés				
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	38 753	41 908	-3 155	-7.53%
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**397 353**	**453 522**	**-56 169**	**-12.39%**
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**20 238 807**	**20 383 068**	**-144 261**	**-26.53%**
II - Dotations aux provisions	**319 344**	**314 581**	**4 763**	**1.51%**
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	**101 834**	**245 797**	**-143 963**	**-58.57%**
IV - Excédent des ressources de l'exercice	**182 433**	**871 633**	**-689 200**	**-79.07%**
V - TOTAL GENERAL	**20 842 417**	**21 815 079**	**-972 661**	**-4.46%**

Le montant global des emplois diminue de 972.661 € du fait notamment de la baisse de l'excédent de 689.200 €.

Les missions sociales

1 - MISSIONS SOCIALES	**19 644 504**	
1.1 Siège de La JPA	3 063 461	15.59%
1.2 Complexe médico-social de Lavaur	16 581 043	84.41%

Missions sociales du siège de La JPA	**3 063 461**	**100.00%**
1.1.1 Campagne d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité	694 601	22.67%
1.1.2 Actions d'aides au départ- Partenariat ANCV	1 101 793	35.97%
1.1.3 Actionde plaidoyer pour le droit aux vacances	295 848	9.66%
1.1.4 Etudes et recherches sur les vacances collectives de mineurs	413 647	13.50%
1.1.5 Animation du réseau confédéral	557 572	18.20%

Les frais de recherche de fonds

Il sont en baisse de 31.692 € (-13.86%). Les frais d'appel à la générosité du public sont en baisse de 28.537 € (-15,28%), traduction de la décision de réduire les coûts d'envoi du matériel de campagne aux établissements scolaires.

Les frais de fonctionnement

Ils enregistrent une baisse de 56.169 € (-12.39%).

Les dotations aux provisions

Elles enregistrent une augmentation de 4.763 € (+1.51%)

Les engagements à réaliser sur ressources affectées

Ils sont en diminution de 143.963 € (-58.57%). Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de la part de subvention ANCV non consommée sur l'exercice 2013.

Excédent des ressources de l'exercice

Cet excédent enregistre une forte baisse (-689.200 €) ; il provient principalement de la baisse du résultat net du complexe médico-social, du fait d'une moindre dotation des tiers financeurs sur l'exercice 2013, liée à la reprise d'excédent de l'exercice N-2.

C. Bilan, compte de résultat et ressources de La Jeunesse

BILAN ACTIF JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
du 01/01/2013
au 31/12/2013

	31/12/2013			
ACTIF	**Brut**	**Amortissements**	**Net**	**31/12/2012**
Actifs immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	***150 271***	***94 745***	***55 526***	***64 420***
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	150 271	94 745	55 526	64 420
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***23 953 983***	***13 785 814***	***10 168 170***	***10 738 748***
Terrains	270 563		270 563	270 563
Constructions	19 249 307	10 212 124	9 037 183	9 436 819
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 201 423	1 650 554	550 869	604 606
Autres	2 216 545	1 923 135	293 409	417 073
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	16 146		16 146	9 688
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***267 398***	***82 466***	***184 931***	***227 862***
Participations	36 019		36 019	36 019
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	84 143	82 466	1 677	43 735
Autres	147 235		147 235	148 107
TOTAL I	**24 371 653**	**13 963 025**	**10 408 628**	**11 031 030**
Actif circulant				
STOCKS ET EN COURS	***54 530***		***54 530***	***59 145***
Matières premières et autres approvisionnements	54 530		54 530	59 145
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	***2 402 027***	***89 380***	***2 312 647***	***2 154 192***
Usagers & organismes payeurs	1 878 853		1 878 853	1 783 784
Autres	45 336	18 290	27 046	34 704
Subventions à recevoir	91 935		91 935	70 414
Comptes courants	72 447	52 688	19 759	29 416
Autres créances	313 456	18 402	295 053	235 873
DISPONIBILITES	***10 156 105***		***10 156 105***	***9 917 970***
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 156 105		10 156 105	9 917 970
TOTAL II	**12 612 663**	**89 380**	**12 523 283**	**12 131 307**
Charges constatées d'avance	***58 696***		***58 696***	***80 380***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**37 043 011.62**	**14 052 404.92**	**22 990 606.70**	**23 242 716.12**

compte d'emploi annuel des au Plein Air

BILAN PASSIF JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
Du 01/01/2013
au 31/12/2013

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres	***9 704 914***	***8 864 475***
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 528 351	4 430 426
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserve pour projet associatif	100 000	-
Réserves complexe médico-social de Lavaur	3 902 487	3 304 308
- excédents affecté à l'investissement	3 496 673	3 366 663
- réserves de compensation	871 914	403 745
- autres réserves (réserves congés payés)	- 550 194	- 550 194
Report à nouveau	1 174 075	1 129 740
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	***182 433***	***871 633***
Autres fonds associatifs	***2 676 076***	***2 414 485***
Fonds associatifs avec droit de reprise	220 765	220 765
- subventions d'investissement sur biens renouvelables	-	-
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	481 730	422 802
- Résultat non controlé	*18 490*	-
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	*1 153 019*	*1 002 347*
- Dépenses non opposables au tiers financeurs	*- 689 780*	*- 579 545*
- Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	188 005	196 237
Provisions réglementées dont :	1 785 577	1 574 681
- couverture du besoin en fonds de roulement	*418 947*	*418 947*
- amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement des immobilisations	*1 089 073*	*893 173*
- réserves des plus values nettes d'actif	*277 556*	*262 561*
TOTAL I	**12 563 423**	**12 150 592**
COMPTES DE LIAISON		
TOTAL II	**-**	**-**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	233 253	169 304
Provisions pour charges	462 369	677 301
TOTAL III	**695 622**	**846 606**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	79 667	223 886
Sur autres ressources	1 597 009	1 682 903
TOTAL IV	**1 676 676**	**1 906 789**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 743 244	6 243 506
Emprunts et dettes financières divers	65 300	77 408
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 335	560 262
Dettes fiscales et sociales	1 242 057	884 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes courants	17 065	20 806
Autres dettes	393 758	551 706
TOTAL V	**8 043 758**	**8 338 279**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 127	450
TOTAL VI	**11 127**	**450**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**22 990 606.70**	**23 242 716.12**

COMPTE DE RESULTAT JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
Du 01/01/2013
Au 31/12/2013

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	988 685	1 096 247
Prestations de service	13 606 566	13 997 274
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 837 504	3 203 397
Autres produits de gestion courante	2 523 777	2 811 664
Reprise sur provisions et amortissements	453 499	326 236
Report des ressources non utilisées	331 947	287 109
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	***20 741 977***	***21 721 926***
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	120 265	155 118
Variation de stock	4 614	8 632
Autres achats et charges externes	3 068 778	3 018 185
Impôts, taxes et versements assimilés	1 041 176	1 033 844
Salaires et traitements	8 899 899	8 984 996
Charges sociales	4 337 234	4 196 200
Autres charges de gestion courante	1 358 779	1 323 006
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	881 111	854 875
Dotations aux provisions	319 344	314 581
Engagements à réaliser sur ressources affectées	101 834	245 797
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	***20 133 034***	***20 135 234***
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**608 943**	**1 586 692**

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits financiers		
De participation	1 087	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	38 719	11 692
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 889
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 789	29 768
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	***43 595***	***43 350***
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	278 350	250 962
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	***278 350***	***250 962***
RESULTAT FINANCIER (II)	**- 234 755**	**- 207 612**
RESULTAT COURANT (1+2)	***374 188***	***1 379 080***
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion & antérieurs	33 617	28 383
Sur opérations en capital	23 227	21 420
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	***56 844***	***49 803***
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion & antérieurs	28 249	311 367
Sur opérations en capital	14 995	13 188
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	195 901	230 694
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	***239 145***	***555 249***
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**- 182 301**	**- 505 446**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	**9 454**	**2 001**
Total des produits	**20 842 416.72**	**21 815 078.54**
Total des charges	**20 659 983.60**	**20 943 445.99**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III+IV)	***182 433.12***	***871 632.55***

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
Du 01/01/2013
Au 31/12/2013

EMPLOIS	Compte de résultat consolidé	Affectation des ressources collectées auprès du public	RESSOURCES	Compte de résultat consolidé	Suivi des ressources collectées auprès du public
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	**19 644 504**	**455 977**	**1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	**402 388**	**402 388**
1.1 Actions réalisées en France			**1.1 Dons et legs collectifs**	**365 184**	**365 184**
Actions réalisées directement			- Dons manuels	141 313	141 313
1.1.1 Solidarité et citoyenneté	**694 601**	**455 977**	- Campagne dans les écoles	182 369	182 369
- Bourses et aides versées	530 309	386 097	- Mécénat	41 502	41 502
- Education à la citoyenneté et à la solidarité	164 292	69 880			
			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité	**37 204**	**37 204**
1.1.2 Aides au départ- Partenariat ANCV	**1 101 793**	**-**			
1.1.3 Plaidoyer pour le droit aux vacances	**295 848**				
1.1.4 Etudes et recherches - centre de ressources	**413 647**				
1.1.5 Animation du réseau confédéral et représentation	**557 572**				
1.1.6 Etablissement médico-social	**16 581 043**		**2- AUTRES FONDS PRIVES**	**-**	
1.2 Actions réalisées à l'étranger			**3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS**	**2 837 504**	
			- Subventions liées à la collecte (collectivités et autres)	109 414	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**196 950**	**32 305**	- Subventions des ministères	1 745 050	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	158 197	**32 305**	- Subventions liées au partenariat ANCV	966 565	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-		- Subventions du complexe médico-social	16 475	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	38 753			-	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**397 353**		**4 - AUTRES PRODUITS**	**16 817 079**	
			- Autres produits JPA nationale	406 921	
		488 282	-Prestations de service du complexe médico-social	13 604 566	
			-Autres produits du complexe médico-social	2 805 593	
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**20 238 806**		**I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat**	**20 056 971**	
II - Dotations aux provisions	**319 344**		**II - Reprises des provisions**	**453 499**	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	**101 834**		**III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices précédents**	**331 947**	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		**85 894**
			- Dotation aux fonds dédiés		25 434
			- Reprises sur fonds dédiés		111 328
IV - Excédent des ressources de l'exercice	**182 433**		**V- Insuffisance des ressources de l'exercice**		
V - TOTAL GENERAL	**20 842 417**		**V - TOTAL GENERAL**	**20 842 417**	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	**-**	**-**			
VI- neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.	**-**	**-**			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**488 282**	**VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**		**488 282**
			SOLDES DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		**-**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Missions sociales Frais de recherche de fonds Frais de fonctionnement et autres charges	Non évalué		Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	Non évalué	

Annexes

ANNEXE 1

Lexique

ACM : Accueils collectifs de mineurs
AECEP : Association éducative complémentaire de l'enseignement public
AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville
ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement
Anacej : Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
ANCV : Agence nationale pour les chèques-vacances
Apajh : Association pour adultes et jeunes handicapés
Aroeven : Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
Avéa-La Poste : Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de La Poste
ATSEM : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
CAF : Caisse d'allocations familiales
Cape : Comité de liaison des associations partenaires de l'École publique
CASDEN : La banque coopérative des personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture
CCAS (la) : Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière
CCAS (le) : Centre communal d'action sociale
CDEN : Conseil départemental de l'éducation nationale
CD JPA : Comité départemental de La Jeunesse au Plein Air
CEE : Contrat d'engagement éducatif
Ceméa : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
Céser : Conseil économique, social et environnemental régional
Claé : Centre de loisirs associé à l'école
Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
Cnajep : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNLTA : Conseil national des loisirs et du tourisme adapté
Crajep : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
Dasen : Directeur académique des services de l'Éducation nationale
DDCS/DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDEN : Délégué départemental de l'Éducation nationale
Djepva : Direction de la jeunesse et de la vie associative
EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France
Épaf : Éducation plein air Finances
Éspé : École supérieure du professorat et de l'éducation
FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves
FGPEP : Fédération générale des Pupilles de l'enseignement public
Foeven : Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale
FSU : Fédération syndicale unitaire
IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale
Iforep : Institut de formation, de recherche et de promotion
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres
L'Esper : L'Économie sociale partenaire de l'École de la République
M1 et M2 : Master 1ère année et Master 2e année
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
MJC : Maison des jeunes et de la culture
MSA : Mutualité sociale agricole
OCCE : Office central de la coopération à l'école
OVLEJ – études et recherches de La JPA : Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
PEDT : Projet éducatif territorial
PEP : Pupilles de l'enseignement public
QF : Quotient familial
Réapp : Réseau d'appui, d'écoute et d'accompagnement
RFVE : Réseau français des villes éducatrices
SE-Unsa : Syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes
SEP-Unsa : Syndicat de l'éducation populaire - Union nationale des syndicats autonome
Snes-FSU : Syndicat national des enseignements du second degré- Fédération syndicale unitaire
Snep-FSU : Syndicat national de l'éducation physique-Fédération syndicale unitaire
Snuipp-FSU : Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école et PEGC Fédération **syndicale unitaire**
UCPA : Union nationale des centres sportifs de plein air
Udaf : Union départementale des associations familiales
UFCV : Union française des centres de vacances et de loisirs
Unat : Union nationale des associations de tourisme et de plein air
Unef : Union nationale des étudiants de France
UNL : Union nationale lycéenne
Unsa-Education : Union nationale des syndicats autonome de l'éducation
UR JPA : Union régionale de La Jeunesse au plein air
Vacaf : Dispositif de vacances des CAF

ANNEXE 2

Exemples de lancements de la campagne de solidarité de La JPA organisés sur le territoire

Région Alsace

Bas-Rhin

Le collège Sophie-Germain de Cronenbourg a réservé un excellent accueil à La Jeunesse au plein air pour le lancement de la campagne de solidarité 2013, le 24 janvier. Les élèves ont été très investis, de même que ceux de l'école Wurtz. Un grand merci à Rodolphe Raffin-Marchetti, principal de l'établissement, et à ses collaborateurs. Merci aussi aux invités : toute l'équipe de hockey sur glace de l'Étoile Noire, notamment Joseph Cascione, parrain de La JPA 67, et ses joueurs qui ont lancé symboliquement leur palet, le représentant du Dasen du Bas-Rhin, le député André Schneider, les représentants du Collège de Heiligenstein et toutes les personnalités du monde associatif.

La JPA 67 a aussi organisé une cérémonie de remise des prix de la meilleure collecte à trois établissements le 13 juin 2013 au collège de Heiligenstein. Ce collège de Heiligenstein qui a remporté le prix des collèges et des lycées, pour la troisième fois a vendu pour 4 128 € de timbres cette année.

Haut-Rhin

Le 25 janvier 2013 a eu lieu le lancement de la 68ème campagne de solidarité et de citoyenneté à l'école Wickram de Colmar sous le parrainage de Damien Ott entraineur de l'équipe de football des SR Colmar. La secrétaire générale du comité JPA 68 a rappelé que tous les ans, trois millions d'enfants ne partent pas en vacances et que cette campagne de solidarité et de citoyenneté pouvait permettre d'aider les enfants qui ne partent pas à pouvoir le faire.

Région Aquitaine

Dordogne

Le 26 février, 70 élèves de l'école de Montpon ont été accueillis par le préfet de Dordogne dans le salon d'honneur de la préfecture pour le lancement de la 68ème campagne de solidarité. En présence des administrateurs du comité de La JPA, les élèves ont lu des poèmes de leur cru relatifs à la solidarité et à la citoyenneté. Monsieur le préfet a offert un chèque de participation à la campagne solidarité.

STRASBOURG Lancement de la collecte 2013 de la Jeunesse au plein air

DNA - 1er février 2013

Les vacances, tous les enfants y ont droit

Le coup d'envoi de la campagne Solidarité 2013 de la Jeunesse au plein air a été donné jeudi, au collège Sophie-Germain. L'enjeu : récolter des fonds pour que tous les enfants puissent partir en vacances, surtout lorsqu'ils viennent de milieux défavorisés ou sont en situation de handicap.

« POUR LES ENFANTS, le centre de vacances est une chance. En colo, on vit intensément, on s'enrichit du point de vue des nouveaux espèces ». Jeudi, Constant Bloch, le président de la Jeunesse au plein air du Bas-Rhin, a lancé la grande campagne 2013. Devant ici, des élèves et leurs parents, des enseignants... Tous réunis au collège Sophie-Germain dans un même objectif : faire aussi bien que l'année dernière. 18 222 euros avaient été récoltés grâce à la participation d'une centaine d'élèves.

La collecte va durer deux mois à

Enfants, parents et enseignants réunis au collège Sophie-Germain espèrent que la campagne 2013 sera meilleure que la précédente. 18 222 euros avait été récoltés.

▲ Lancement de la campagne JPA dans le Bas-Rhin.

Lot- et-Garonne

Le comité a organisé le lancement de la campagne le 28 janvier dans une école d'Agen.

Région Champagne-Ardenne

Marne

C'est au collège du Vieux Port de Vitry-le François, lauréat 2012 de la collecte, que s'est déroulé le lancement le 14 février 2013. En présence de nombreux confédérés, du chef d'établissement, de ses homologues voisins, de l'adjointe au maire et avec la participation des élèves, moteurs de l'opération. Le recteur de l'Académie a tenu à saluer l'action de La JPA. Il a rappelé l'importance des vacances, source d'épanouissement, de découvertes et d'apprentissages. M. Cabourdin a souligné le partenariat fort entre l'Éducation nationale et La JPA et tout en rendant un hommage aux enfants présents pour leurs actions solidaires, il a incité tous les établissements scolaires à participer à notre campagne de solidarité. Le secrétaire général du comité de La JPA a tenu à rappeler que la solidarité était une valeur importante dans notre société où l'individualisme prévaut sur le collectif.

L'Aube

Séverine Hohler, présidente du comité JPA, a lancé la 68ème campagne de solidarité à l'Ecole Jean Monnet de Bréviandes. Cet établissement scolaire a été choisi

pour son investissement dans la campagne l'année précédente. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'équipe enseignante, des élèves, de M. Blasco, maire de la commune et de M. Jarno Dasen de l'Aube qui a rappelé l'importance de la complémentarité éducative des temps péri et extrascolaires.

▲ Lancement de la campagne JPA dans le Territoire de Belfort

Région Franche-Comté

Haute-Saône

Le lancement de la 68ème campagne de solidarité et de citoyenneté du comité JPA 70 a eu lieu le 24 janvier 2013 au Collège de St Loup sur Semouse. C'est en présence de nombreux confédérés, d'élus, d'enseignants, de représentants de l'Education Nationale et d'élèves que la présidente du comité JPA a réaffirmé l'importance que tous les enfants puissent bénéficier de loisirs éducatifs de qualité. Elle a également incité les enseignants et les élèves à se mobiliser pour cette campagne afin de pouvoir aider les enfants et les jeunes qui ne le pourraient pas à pouvoir partir en colos.

Jura

Le 8 février 2013 dans les locaux de l'école primaire de Messia-sur-Orne a eu lieu le lancement de la 68ème campagne de solidarité. Les enfants de l'école primaire ont accueilli avec des chants les membres du comité JPA, les représentants des associations et les élus. Cette cérémonie a été l'occasion de souligner l'importance de la campagne de solidarité et de citoyenneté de La JPA qui est plus qu'une collecte. Si elle permet de recueillir des fonds pour aider le départ en colos des enfants et des jeunes, elle est aussi l'occasion pour les enseignants de travailler avec leurs élèves les compétences de solidarité et de mener concrètement un action de solidarité.

Territoire de Belfort

Le lancement de la 68ème campagne de solidarité et de citoyenneté du comité JPA 90 a eu lieu le 22 janvier 2013 à l'école Saint-Exupéry de Belfort. C'est en présence de la directrice du cabinet du préfet Mme Lambert, du Dasen M. Mellon, de nombreux élus, de nombreux confédérés (PEP, MGEN, Apajh, FSU, Unsa éducation, DDEN,...), d'enseignants et de parents d'élèves, au total une centaine de personnes, que la présidente du comité JPA 90 a remercié l'Éducation nationale pour son soutien et tous les enseignants qui portent cette campagne auprès de leurs élèves qui font la collecte dans les écoles. Elle a notamment souligné l'importance que tous les enfants puissent accéder à des loisirs éducatifs de qualité afin d'éviter d'accroitre les inégalités sociales plus prégnantes hors temps scolaire, en réaffirmant la complémentarité éducative des ACM. Ensuite, les élèves de trois établissements scolaires (Saint-Exupéry, Aragon, Langevin) ont présenté leur vision de la solidarité par des chants, rebus, charades, slam, acrostiches... Une exposition de peintures réalisée par les élèves sur le thème de la solidarité était également présentée. La cérémonie s'est terminée par un pot de la solidarité offert par la municipalité de Belfort.

Région Ile-de-France

Hauts-de-Seine

Le 14 février 2013, en début d'après-midi, le comité de La JPA bénéficiait du prestigieux salon d'honneur de la préfecture à Nanterre pour le lancement de la campagne de solidarité. 29 enfants de grande section, de l'école maternelle Molière de Courbevoie, 16 enfants de grande section de l'école maternelle Anatole France et 22 élèves de CP de l'école élémentaire les Épinettes, d'Issy-les-Moulineaux, accompagnés d'enseignant(e)s, de parents, d'Atsem, et d'agents d'accueil, ont participé à la cérémonie, dans une ambiance conviviale, attentive et disponible.

Avaient pris place en face des enfants : Éric Quenault, directeur départemental de la Cohésion sociale (qui représentait aussi le préfet), Édouard Rosselet, Dasen, accompagné de membres de son cabinet, du pôle 1er degré et de Valérie Soulaine, IEN de la 29ème circonscription, Alain Le Foll, chef du pôle Jeunesse Vie associative, des élus municipaux de Courbevoie et Fontenay-aux-Roses, des

membres du conseil d'administration du comité représentant les DDEN, La MGEN, l'OCCE, les PEP, le SE-UNSA, l'UNSA-Éducation, le Secours populaire, les accueils de loisirs de Fontenay-aux-Roses et la caisse des écoles de Malakoff.

Région Languedoc-Roussillon

Lozère

Le lancement de la campagne de La JPA a été organisé par le comité départemental de Lozère à Mende, à la préfecture du département, le 24 janvier 2013. Les élèves de la classe de CE2 du groupe scolaire Jean Bonijol de Mende ont présenté leur travail sur la solidarité et le droit aux vacances en présence de représentants institutionnels et associatifs : le préfet de la Lozère, la Dasen, les représentants de la DDCS, des organisations confédérées, des élus locaux, des enseignants, des parents d'élèves. Une trentaine de personnes en tout.

Région Midi-Pyrénées

Neuf lancements de campagne ont été organisés dans six départements de cette région, dont un au conseil régional, un à l'hôtel de ville de Toulouse et deux dans des préfectures.

Région Nord-Pas-de-Calais

Nord

Le 5 février 2013, Christian Wassenberg, Dasen, et Michaël Pitre, président de La JPA 59, ont lancé officiellement la 68ème campagne de solidarité de La Jeunesse au Plein Air, dans le Nord, à Erquinghem-Lys. La cérémonie du lancement s'est déroulée à l'école des enfants d'Ercan. Les enfants de CM1 et CM2 ont interprété des chansons. De nombreux parents avaient fait le déplacement pour assister à la cérémonie qui s'est clôturée par un pot convivial. De nombreuses personnalités étaient présentes, représentant la commune d'accueil, l'Éducation nationale, le comité de La JPA, les organisations confédérées au comité, ainsi que les enfants qui ont participé à la collecte l'année précédente, leurs enseignants et leurs parents.

Pas-de-Calais

Ce sont les écoles de la cité Bruno de Dourges qui ont accueilli le 31 janvier 2013 les invités du lancement de la campagne de solidarité de La JPA dans le Pas-de-Calais. La cérémonie s'est déroulée dans la salle d'évolution de l'école maternelle magnifiquement décorée par les élèves de Martine Chevalier sur le thème des vacances et de la solidarité. Les enfants de l'école élémentaire ont interprété un chant en l'honneur de La JPA. Ils ont également interprété une saynète sur le thème du voyage. Dans son discours, le président du comité départemental, Michel Darras, a rappelé l'objectif de La JPA , faire partir un maximum d'enfants en séjour de vacances, de loisirs et de classes de découverte. Il a mis en exergue l'engagement et la mobilisation des acteurs de terrain qui ont permis d'attribuer 549 bourses dans le Pas-de-Calais en 2012, pour un montant proche de 45 000 €.
Avant de recevoir la vignette symbolique, le Dasen a réaffirmé son attachement à La JPA et le soutien qu'il lui apporte auprès des IEN et des chefs d'établissement.

Région Pays de la Loire

Mayenne

C'est à la préfecture de Laval le 30 janvier 2013 que s'est déroulée la cérémonie du lancement de la campagne de solidarité de La JPA de la Mayenne, en présence de nombreuses personnalités, d'enseignants et d'élèves des écoles de Louverné, de Saint-Ouen-des-Toits, du Bignon-du-Maine, et du collège Emmanuel-de-Martonne à Laval.
Dans son intervention, Fernand Durant, président du comité départemental, a développé des points essentiels pour l'action de La JPA : le droit aux vacances, la politique d'aide au départ de la confédération, l'engagement des jeunes et la future loi sur la refondation de l'école, avant de remercier tous les militants qui font vivre, chaque jour, les actions du comité départemental.

Région Picardie

Somme

Le lancement de la campagne 2013 de La JPA de la Somme s'est déroulé le 22 janvier, dans l'école de Cagny, à côté d'Amiens. Tandis que Jacques Estienne, président du comité, déclarait à la classe de CE1/CE2 qu'il n'était pas normal que de nombreux enfants ne partent pas en vacances aujourd'hui, Yves Delecluse, Dasen, expliquait aux enfants que les vacances sont importantes pour apprendre et pour grandir.
La cérémonie, au cours de laquelle l'affiche de

▲ Lancement de la campagne JPA dans la Somme

► Lancement de la campagne JPA dans la Loire

la campagne 2013 a été officiellement dévoilée, s'est déroulée en présence de représentants d'associations confédérées, de parents d'élèves et de l'adjointe aux affaires scolaires de Cagny.

Région Poitou-Charentes

Charente

Le comité JPA 16 a lancé la 68ème campagne de solidarité et de citoyenneté le 14 janvier. L'IEN, le directeur adjoint de la DDCSPP ont dit leur attachement à l'action et aux valeurs portées par la JPA. Des enfants de l'école Condorcet d'Angoulême et du centre social de Basseau ont apporté un témoignage vivant et émouvant de leur séjour à Aubeterre et à l'île d'Oléron. La présentation d'un diaporama souvenir de photos prises au centre de plein air du Chambon, à la base nautique de Saint-Yrieix et au centre d'altitude de Saint-Lary a clôturé la soirée.

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

Le comité départemental JPA a organisé le lancement de la campagne le 7 février 2013 en préfecture des Bouches-du-Rhône. Des œuvres sur la solidarité produites par les élèves de la classe de CM2 de l'école Boisson ont été présentées devant une trentaine de représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, ville de Marseille, organisations confédérées à La JPA, enseignants, parents d'élèves.

Hautes-Alpes

Le 14 février 2013, les élèves de la classe de CM1-CM2 de St-Bonnet et une délégation d'élèves du collège Les Giraudes à L'Argentière-la-Bessée ont participé et animé une réception dans le grand salon de la préfecture, organisée par le comité départemental JPA des Hautes-Alpes. Ils ont témoigné de leur participation à la 68e campagne de solidarité en présence de représentants institutionnels et associatifs : préfet, Dasen, conseil général, élus locaux, DDCS, CAF, organisations confédérées à La JPA. Des enseignants et des parents étaient également présents, au total près d'une soixantaine de personnes.
Avant la réception, les élèves ont été accueillis par le préfet, Jacques Quastana, et ses collaborateurs pour une visite de la maison de l'État et pour apprendre quelles sont les missions confiées aux préfets.

Vaucluse

Le lancement a été organisé le 15 janvier 2013 en préfecture du Vaucluse, par le comité départemental de La JPA. Étaient présents les élèves de moyenne et grande section de l'école maternelle Thiers d'Avignon et des représentants institutionnels et associatifs : préfet, secrétaire générale du Dasen, des organisations confédérées, des enseignants et des parents d'élèves. Une trentaine de personnes en tout.

Région Rhône-Alpes

Drôme

Le lancement de la campagne de solidarité dans la Drôme a eu lieu le 22 janvier 2013, dans les salons de la préfecture de Valence, avec la participation des enfants et des enseignants de l'école primaire Antoinette Cuminal de Chabeuil.

Loire

Jeudi 17 janvier 2013, le premier des cinq lancements de la collecte dans la Loire a eu lieu à la préfecture de Saint-Étienne en présence, notamment, de Serge Clément, directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen), et de Carine Trimouille, directrice de cabinet de Mme la Préfète, et de la classe de CM2 de l'école de la Vivaraize, de Saint-Étienne.

ANNEXE 3

Coordonnées des comités départementaux

01- Ain
20 rue Lamartine
01000 BOURG EN BRESSE
✆ 04 74 32 83 83 ℹ 04 74 32 83 80
jpa.cd01@gmail.com
M. Jacques GUENIN

02- Aisne
1 rue Fernand Thuillart
02000 LAON
✆03 23 23 47 92 ℹ 03 23 23 09 93
jpa02@wanadoo.fr et contact@ejn02.fr
M. Olivier MATHIEU

03- Allier
42 rue du Progrès
03000 MOULINS
✆04 70 46 45 21 ℹ 04 70 46 85 29
nroy.accueil@laligue03.org
M. Philippe LENGLET

04- Alpes-de-Haute-Provence

05- Hautes- Alpes
Résidence Les Hirondelles 3A
11 rue des Marronniers - 05000 GAP
✆04 92 21 34 02 le matin sauf mercredi
ℹ 04 92 53 35 93 lajpa05@gmail.com
M. Georges BERTCHANSKY

06- Alpes-Maritimes
12 rue Vernier
06000 NICE
✆04 93 87 24 64 ℹ 04 93 87 70 49
folamnice@wanadoo.fr
M. Philippe LUCAS

07- Ardèche

08- Ardennes
8 rue d'Harrar
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
✆06 37 25 83 64
contactjpa08@gmail.com
M. Safi KADA

09- Ariège
13 rue du Lieutenant Paul Delpech
09000 FOIX
✆05 61 02 80 02 ℹ 05 34 09 36 64
jpa@laligue09.org
Mme Edith AUTHIE

10- Aube
15 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
✆03 25 82 68 68
jpa10@jpa.asso.fr
M. Freddy BEAURAIN

11- Aude
13 rue de Belfort
11000 CARCASSONNE
✆04 68 11 20 50 ℹ 04 68 11 20 59
association@pep11.org
Mme Mariane DEZARNAUD

12- Aveyron
DSDEN Prac d'activités de la Gineste
279 rue Pierre Carrère – CS 13117
12031 RODEZ CEDEX 9
✆et ℹ 05 65 29 49 19 et 06.71.32.22.68
yvon.gilbert3@wanadoo.fr
M. Yvon GILBERT

13- Bouches-du-Rhône
47 rue Neuve Sainte Catherine
13007 MARSEILLE
✆06 58 76 57 23 ℹ 04 91 55 06 98
lajpa13@yahoo.fr
M. Roland BATHREZ

14- Calvados
Maison des associations
7 bis rue Neuve Bourg l'Abbé
-14000 CAEN
✆02 31 43 72 55 ℹ 02 31 43 72 55
jpa.14@laposte.net
Mme Véronique GAILLARD

15- Cantal
Centre Antonin Lac – 7 rue du 139 RI
15012 AURILLAC CEDEX
✆04 71 64 80 40 ℹ 04 71 48 80 39
jpa@fal15.org
M. Sébastien VEYRIERES

16- Charente
14 rue Marcel Paul
16000 ANGOULÊME
✆ 06 38 66 62 32
la.jpa16@orange.fr
M. Daniel POT

17- Charente-Maritime
EEDF – 37 rue du Docteur Pujos
17300 ROCHEFORT
✆05 46 99 06 86
groupe@eedfrochefort.fr
Mme Nicole SALOMON THOMAS

18- Cher
UNSA Education 5 bd Clémenceau
18000 BOURGES
✆02 48 24 30 43 ℹ 02 48 70 77 30
jpa18@laposte.net
M. Jean-Yves CIRIER

19- Corrèze
Ligue de l'Enseignement – FAL 19
4 impasse Pièce Saint Avide – BP 123
19004 TULLE CEDEX
✆05 55 26 42 12 ℹ 05 55 26 82 61
solidarite.jpa19@gmail.com
M. Philippe ARMAND

2A- Corse-du-Sud

2B- Haute-Corse
s/c Délégation JPA en régions
47 rue Neuve Sainte Catherine
13007 MARSEILLE
✆ 06 75 24 37 00
jm.suarnet@jpa.asso.fr
M. Jean-Marc SUARNET

21- Côte-d'Or
c/o Cercle Laïque Dijonnais
3-5 rue des Fleurs - 21000 DIJON
✆03.80.30.67.24 ℹ 03 80 30 86 74
Jpa.cote.dor@gmail.com
M. Olivier GUILEBAULT

22- Côtes-d'Armor
FOL - 89 rue E. Prigent - BP 528
22005 SAINT BRIEUC CEDEX 1
✆02 96 94 16 08 ℹ 02 96 75 11 35
cdjpa.cotesdarmor@laposte.net
M. Camille BINDER

23- Creuse
20 rue des Granges – CS 30 343
23007 GUERET CEDEX
✆05 55 61 44 10 ℹ 05 55 61 44 24
affiliations@fol-23.fr
M. Jean-Pierre VERGUET

24- Dordogne
82 avenue G. Pompidou – BP 1055
24001 PERIGUEUX CEDEX
✆05 53 09 35 02 ℹ 05 53 53 93 95
jpa24@laligue24.org
M. Patrick HULOIS

25- Doubs
35 rue du Polygone
25000 BESANÇON
✆03 81 25 24 04 ℹ 03 81 82 21 36
compta.pep25@wanadoo.fr
M. Martin SCHEIDER

26- Drôme
I.A. BP 1011
26015 VALENCE
✆04 75 56 21 78 ℹ 04 75 42 41 45
jpadrome@wanadoo.fr
Mme Andrée DIDIER

27- Eure

28- Eure-et-Loir
Cercle Laïque de Dreux
19 rue Pastre - 28100 DREUX
✆et ℹ 02 37 42 08 45
cercle.laique.dreux@orange.fr
Mme Nathalie BONVALOT

29- Finistère
PL Lambézellec – 4 rue du Lannoc
29200 BREST
✆02 98 03 05 02
pllambe@wanadoo.fr
M. Dominique LE STUM

30- Gard
Ligue Enseignement
2 impasse Jean Macé - 30900 NIMES
✆06 23 00 04 58
jpadugard@laposte.net
et josiane.asquer@neuf.fr

31- Haute-Garonne
46 allée de Guyenne
31100 TOULOUSE
✆05 34 60 36 21 ℹ 05 61 40 29 97
jeunesseaupleinair.31@wanadoo.fr
M. Jean-Jacques BEYRAT

32- Gers
Ligue de l'Enseignement – BP 20587
36 rue des Canaris - 32022 AUCH CX 9
✆05 62 60 64 30
liguenseignement32@gmail.com
M. Thierry MASSAS

33- Gironde
70 rue du Château d'Eau
33000 BORDEAUX
✆07 70 08 10 49 ou 06 34 26 74 42
stephanejean.allemand@laposte.net

34- Hérault
6 rue des Bougainvillées
Le Capitole n°203 - 34070 MONTPELLIER
✆04 67 06 82 83
jpa34@jpa.asso.fr
Mme Muriel BRUNET

35- Ille-et-Vilaine
FAL 35 – 45 rue Capitaine Maignan
35000 RENNES
✆02 99 67 10 61
pierre.pascal@laligue35.org
M. Pierre PASCAL

36- Indre

37- Indre-et-Loire
UNSA Education – La Camusière
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT AVERTIN
✆02 47 38 65 10 ℹ 02 47 38 81 24
Jean-michel.pradal@laposte.net
M. Jean-Michel PRADAL

38- Isère
47 ter rue Léon Jouaux
38100 GRENOBLE
✆ et ℹ 04 76 42 31 02
jpa38@orange.fr
M. Blaise PAILLARD

39- Jura
20 montée Gauthier Villard
BP 40027
39001 LONS LE SAUNIER CEDEX
✆03 84 47 04 53 ℹ 03 84 47 51 99
jpa39@jpa.asso.fr
M. Laurent VIRET

40- Landes
3 allée de la Solidarité
40000 MONT DE MARSAN
✆05 58 06 89 86 ℹ 05 58 06 81 95
contact@jpa40.fr
Mme Béatrice AROTCHAREN

Annexes

41- Loir-et-Cher
Ligue Enseignement – 4 rue Bourseul
BP 11003 - 41010 BLOIS CEDEX
✆02 54 43 27 08 🖷 02 54 43 99 20
lajpa41@gmail.com
M. Fioyi AYIKON

42- Loire
2 rue Emile Noirot
42100 SAINT-ETIENNE
✆04 77 32 30 90 🖷 04 77 37 28 97
jpa42@wanadoo.fr
M. Gilles VALLAS

43- Haute-Loire
Autonomes de Solidarité – Le Vibert IV
14 rue Jean Barthelemy – 43000 LE PUY
✆04 71.02.37.96
lajpa.43@sfr.fr
M. Didier LUCE

44- Loire-Atlantique
CEMEA – 15 bis allée Jean Charcot
44000 NANTES
✆02 51 86 02 60 🖷 02 51 81 92 80
jpa44@jpa.asso.fr
M. Denis LIQUET

45- Loiret
EEDF – 62 rue du Petit Pont
45000 ORLEANS
✆02 38 61 90 50 🖷 02 38 61 90 56
jpa.loiret@free.fr

46 Lot
121 rue Victor Hugo
46000 CAHORS
✆05 65 24 25 53 🖷 05 65 22 12 52
jpa46@fol46.org
Mme Anne GODARD

47 Lot-et-Garonne
108 rue Fumadelles
47005 AGEN CEDEX
✆05 53 77 05 32 🖷 05 53 77 05 37
jpa47@laligue-fol47.org
M. François DUFOUR

48- Lozère
Ligue Enseignement-FOL48 – BP 16
10-12 rue des Clapiers
48001 MENDE CEDEX
✆04 66 49 00 30 🖷 04 66 49 03 72
fol48@fol48.org
Mme Stéphanie JULIEN

49- Maine-et-Loire
27-29 rue Chef de Ville
49100 ANGERS
✆02 41 48 02 03
jean-luc.chanteux@wanadoo.fr
Mme Lucie VEAUDECRANNE

50- Manche
FOL – 5 boulevard de La Dollée
CS 91309 – 50009 SAINT LÔ CEDEX
✆02 33 77 42 58 🖷 02 33 57 20 54
direxploit50@laligue.org
Mme Nathalie BAUX THERAUD

51- Marne
Maison de la laïcité et de la solidarité
23 rue Alphonse Daudet – BP 2187
51081 REIMS CEDEX
✆03 26 84 37 57
🖷 **03 26 02 10 54**
jpa51@jpa.asso.fr
M. Jacky GRODET

52- Haute-Marne
Francas – Ecole maternelle Guizot
Rue de la Suize - 52000 CHAUMONT
✆03 51 39 80 06 🖷 03 25 03 43 09
lesfrancas.52@gmail.com
M. Emmanuel CORNIBERT BILLARD

53- Mayenne
19 rue des Marronniers
53100 PARIGNE SUR BRAYE
✆06 86 82 42 79
cdjpa53@orange.fr
M. Gérald BAYET

54- Meurthe-et-Moselle
CS 85221 - 49 rue Isabey
54052 NANCY CEDEX
✆03 83 92 56 04 🖷 03 83 28 28 14
contact@ligue54.org
M. Alain MEYER

55- Meuse
Ligue Enseignement
15 rue Robert Lhuerre – BP 70059
55001 BAR LE DUC
✆03 29 79 00 50 🖷 03 29 45 38 39
contact@fol55.com
M. Olivier PIGUET

56- Morbihan
46 avenue du 4 août 1944
56000 VANNES
✆ 02 97 42 61 78 🖷 02 97 47 83 48
jpa@lespep56.com
M. Jean-Yves LE MARTELOT

57- Moselle
3 rue Gambetta
57000 METZ
✆03 87 66 24 30 🖷 03 87 66 24 31
jpamoselle@gmail.com
M. Jean-Jacques KURTH

58- Nièvre
ADPEP – 64 route de Marzy
58000 NEVERS
✆03 86 57 46 99 🖷 03 86 36 33 29
gilles.thomas@adpep.58
M. David CLUZEAU

59- Nord
56 avenue Kennedy
59000 LILLE
✆03 20 58 15 85 🖷 03 20 58 15 86
jpa59@wanadoo.fr
M. Michael PITRE (président)

60- Oise
En attente

61- Orne
FOL - 52 rue de l'Ecusson
61000 ALENÇON
✆02 33 82 37 80 🖷 02 33 82 37 89
federation@laligue61.org
M. Didier LEVALLOIS

62- Pas-de-Calais
Maison des Sociétés – 16 rue Aristide Briand
62000 ARRAS
✆03 21 71 76 11 🖷 03 21 71 76 11
jpa.62@laposte.net
M. Pierre DUMAS

63- Puy-de-Dôme
61 avenue de l'Union Soviétique
63000 CLERMONT-FERRAND
✆04 73 98 73 73 🖷 04 73 98 73 70
comitejpa63@laposte.net
M. Jean-Claude MONTAGNE

64- Pyrénées-Atlantiques
Ligue Enseignement – 17 rue de Boyrie
64000 PAU
✆05 59 32 00 66 🖷 05 59 72 91 97
arribe.michel@wanadoo.fr
Mme Florence MACON

65- Hautes-Pyrénées
Place de la Liberté
65000 TARBES
✆05 62 93 90 69 🖷 05 62 93 23 14
lajpa65@orange.fr
Mme Michèle PAMBRUN

66- Pyrénées-Orientales
3 bis avenue de Belfort
66000 PERPIGNAN
✆04 68 54 60 44 🖷 04 68 85 41 07
lajpa66@gmail.com
M. Michel PUJOL

67- Bas-Rhin
15 rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
✆09 53 67 05 95
jpa67@free.fr
M. Georges GUNSETT

68- Haut-Rhin
Ligue Enseignement – 2 rue des Alpes
BP 40066 - 68392 SAUSHEIM CEDEX
✆03 89 45 98 52 🖷 03 89 45 33 70
jpa68@jpa.asso.fr
Mme Anne SCHAUMBERG

69- Rhône
76 rue Montgolfier
69006 LYON
✆04 78 89 07 21 🖷 04 78 93 73 14
jpa69@wanadoo.fr
M. Daniel MOULIN

70- Haute-Saône
29 bd Charles de Gaulle - BP 30137
70003 VESOUL CEDEX
✆03 84 75 95 80 🖷 03 84 75 95 86
jpa70@jpa.asso.fr
M. Philipe JEUDY

71- Saône-et-Loire
17 place des Tulipiers
71000 MACON
✆03 85 39 28 45 🖷 03 85 38 14 04
jpa71@pep71.org
M.Christophe PLATRE

72- Sarthe
71 avenue Yzeux
72000 LE MANS
✆02 43 82 73 08
m.maupetit@cemea-pdll.org
Mme Françoise TOUBLET MENJEON

73- Savoie
Ligue Enseignement 81 chemin des Ecureuils
BP 403 – 73004 CHAMBERY CEDEX
✆ 04 79 33 29 18
comitejpa73@gmail.com
M. Eric DALLY

74- Haute-Savoie
FOL - 3 avenue de la Plaine
74000 ANNECY
✆04 50 52 30 19 🖷 04 50 45 81 06
fol@fol74.org
M. Jean-Marie KROSNICKY

75- Paris
4 rue de la Reine Blanche
75013 PARIS
✆01 45 87 26 28
jpadeparis@gmail.com
Mme Marie-Christine MALAHIEUDE

76- Seine-Maritime
10 route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
✆02 35 75 36 98 🖷 02 35 74 02 90
comitejpa76@wanadoo.fr

77- Seine-et-Marne

78- Yvelines
Ligue Enseignement-Fédération Yvelines
7 – 9 rue Denis Papin - 78190 TRAPPES
✆01 30 13 06 06 🖷 01 30 51 51 80
magali.raymongue@laligue78.org
Mme Laurence THIMOLEON MARTIN

79- Deux-Sèvres
Centre du Guesclin – Place de Chanzy
79000 NIORT
✆05 49 77 38 70 🖷 05 49 77 38 79
laligue@laligue79.org
M. QUILLET Michel

80- Somme
256 rue St Honoré – BP 88813
80088 AMIENS CEDEX 2
✆03 22 71 78 72
patrick.cauchefer@pep80.fr
M. Patrick CAUCHEFER

81- Tarn
32 rue des Carmelites
81000 ALBI
✆ 06 02 34 72 00
jpa-81@orange.fr
M. Michel ANDRIEU

82- Tarn-et-Garonne
65 avenue Marceau Hamecher
82000 MONTAUBAN
✆ 05 63 66 45 75
jpa.82@orange.fr
site : www.jpa82.asso-web.com
M. Gérard GALEY

83- Var
Ligue Enseignement FOL 83
68 av Victor Agostini – 83000 TOULON
✆04 94 24 72 92 🖷 04 94 24 72 98

afanthomme@laligue.org
Mme Yannick LIBAN

84- Vaucluse
5 rue Adrien Marcel – BP 31003
84095 AVIGNON CEDEX 09
✆04 90 13 38 00
jpa84@laposte.net
Mme Claire MIGNON

85- Vendée
41 rue Monge – BP 23
85001 LA ROCHE SUR YON CX
✆02 51 36 45 80 🖷 02 51 46 09 27
vpt-classes.fol85@wanadoo.fr
M. Eric MARIANNE

86- Vienne
18 rue de la Brouette du Vinaigrier
BP 80187 - 86005 POITIERS CEDEX
✆05 49 57 07 30
jpa86tv@orange.fr
Mme Thérèse VENEAU

87- Haute-Vienne
AROEVEN – Rectorat
13 rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX
✆05 55 49 30 99 ou 05 55 49 30 98
aroeven.limoges@ac-limoges.fr
M. Patrick ESCOLA

88- Vosges
4 quai des Bons-Enfants
88000 EPINAL
✆03 29 82 12 44 ou 06 33 85 20 73
jpacd88@laposte.net
Mme Françoise MILLOT

89- Yonne
OCCE – 17 rue Bourneil
89000 AUXERRE
✆03 86 52 63 55 🖷 03 86 52 63 55
ad89@occe.coop
M. Antonin COIS

90- Territoire-de-Belfort
6 rue de Condre – 2e étage salle 211
Quartier des Residences
(ancien collège Bartholdi) 90000 BELFORT
✆03 84 28 28 26 🖷 03 84 28 28 26
jpa.belfort@gmail.com
Mme Karine BOULEY

91- Essonne
Ligue de l'Enseignement – BP 58
8 allée Stéphane Mallarmé
91002 EVRY CEDEX
✆ 01 69 36 08 10 🖷 01 69 36 08 12
contact@ligue91.org

92- Hauts-de-Seine
40 avenue des Cosmonautes
91120 PALAISEAU
✆ 09.53.15.25.29 🖷 01 60 13 00 03
jpa92@ac-versailles.fr
Mme Marie-Gabrielle CARRÉ

93- Seine-Saint-Denis
119 rue Pierre Sémard
93000 BOBIGNY
✆06 87 44 99 79
fol93@wanadoo.fr
M. Yves PESCHET

94- Val-de-Marne
c/o Ligue Enseignement 94
Espace Condorcet
88 rue Marcel Bourdarias – CS 70013
94146 ALFORTVILLE
✆01 43 53 80 27
sg@ligue94.com

95- Val-d'Oise
FOL – 2 et 4 rue Berthelot
95300 PONTOISE
✆01 30 31 26 98 🖷 01 30 31 08 11
pp.renaudin@free.fr

971- Guadeloupe
Chez Mme Francelise David
Morne Udol 54 bis - 97139
ABYMES
✆0 690 55 97 68
francelise.alidor@orange.fr
Mme Alberte TIAN SIO PO

972- Martinique
Maison des syndicats – Salle 4 - 5
Boulevard Général de Gaulle
97200 FORT DE FRANCE
✆0 596 72 64 74 🖷 0 596 70 16 80
lajpa972@orange.fr
Mme Mireille JACQUES

973- Guyane

974- Réunion
Ecole Gabriel Macé
Rue de la Source - BP 440
97468 SAINT DENIS CEDEX
✆0 262 21 79 21 🖷 0 262 21 79 91
jpa.reunion@wanadoo.fr
Maryse TROTET

988-Nouvelle-Calédonie
11 rue des Frères Vautrin
BP 10042
98846 NOUMEA CEDEX
✆0 687 28 15 05 🖷 0 687 27 70 89
acaf@acaf.nc
M. Joseph STREETER

Saint-Pierre-et-Miquelon
Groupe scolaire du Feu Rouge
BP 4234 Saint Pierre
97500 ST PIERRE ET MIQUELON
M. André URTIZ BEREA
Participe à la campagne mais pas de comité JPA

Coordonnées des unions régionales JPA

UNION ALSACE
15 rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH
✆ 09.53.63.05.95
jpa67@free.fr
Mme Suzanne HAAR

UNION AQUITAINE
c/o CEMEA – 11 rue Permentade
33000 BORDEAUX
✆ 05.56.69.17.92
🖷 05.56.69.62.90
direction@cemea-aquitaine.asso.fr
M. Pierre ROUSSEL

UNION BASSE NORMANDIE
32 rue Fred Scamaroni
14000 CAEN
✆ 02.31.43.72.55
🖷 02.31.43.72.55
jpa.14@laposte.net
M. Thierry BOUCHER

UNION BRETAGNE
ADPEP - Centre Alain Savary
2 boulevard Volclair
35000 RENNES
✆ 02.99.86.13.30
g.levenez@orange.fr
M. Georges LEVENEZ

UNION CHAMPAGNE ARDENNE
Maison laïcité et solidarité – BP 2187 - 23 rue Alphonse Daudet
51081 REIMS CEDEX
✆ 03.26.84.36.92
🖷 03.26.02.10.54
urca.jpa@jpa.asso.fr
M. Jacky GRODET

UNION FRANCHE COMTÉ
29 boulevard Charles de Gaulle – BP 137
70003 VESOUL CEDEX
✆ 03.84.75.95.85
jpa70@jpa.asso.fr
Mme Armelle SALVADOR

UNION HAUTE NORMANDIE
6 route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
✆ 06.76.07.08.76
lannes.albert@wanadoo.fr
M. Albert LANNES

UNION ILE DE France
4 rue de la Reine Blanche
75013 PARIS
✆ 01.45.87.26.28
jpadeparis@gmail.com
M. Daniel LASSALLE

UNION LORRAINE
49 rue Isabey
54000 NANCY
✆ 06.70.55.53.27
d.bouadi@jpa.asso.fr
Mme Dalila BOUADI

UNION MIDI PYRÉNÉES
46 allée de Guyenne
31100 TOULOUSE
✆ 05.34.60.36.21
🖷 05.61.40.29.97
jl.colombies@jpa.asso.fr
ou jpa.82@orange.fr
M. Gérard GALEY

UNION NORD PAS DE CALAIS
56 avenue Kennedy
59000 LILLE
✆ 03.20.58.15.85
contact@jpa-npdc.asso.fr
M. Jacques DUFRESNE

UNION PAYS DE LA LOIRE
CEMEA - 15 bis allée du Commandant Charcot
44000 NANTES
✆ 02.51.86.02.60
jeanmarm@orange.fr
M. Jean-Marie MOREL

UNION PICARDIE
1rue Fernand Thuillart
02000 LAON
✆ 03.23.23.47.92
🖷 03.23.23.09.93
jl.dubois@jpa.asso.fr
M. Sylvain LARGY

UNION RHONE ALPES
Chez Françoise FAËS - 78 chemin des Rigolettes
38150 SAINT SORLIN DE MORESTEL
✆ 04.74.93.50.69
jparhonealpes@free.fr
ou francoise.faes@leolagrange.org
ou a.sousbie@jpa.asso.fr
Mme Françoise FAËS

Le réseau laïque pour des vacances et des loisirs éducatifs

Association reconnue d'utilité publique
Agréée Jeunesse et éducation populaire
et Association éducative complémentaire
de l'enseignement public

La Jeunesse au Plein Air 21 rue d'Artois
75008 Paris
lajpa@jpa.asso.fr Tél : 01 44 95 81 20
www.jpa.asso.fr Fax : 01 45 63 48 09

ÉTATS FINANCIERS 2013

Le Jeunesse au Plein Air
Confédération des organisations laïques de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes
21 rue d'Artois 75008 PARIS – Tél : 01 44 95 81 20 - Fax : 01 45 63 48 09 – Mel : lajpa@jpa.asso.fr – Site : www.jpa.asso.fr

SOMMAIRE

A- Annexe aux comptes annuels **p.1**
1- Objet social de la Jeunesse au Plein Air p.1
2- Faits caractéristiques de la période p.2
3- Structure et périmètre d'intégration p.2
4- Principales règles et méthodes comptables p.2
5- Le bilan p.5
6- Compte de résultat p.12
7- Engagements hors bilan p.14
8- Evolution et répartition des effectifs salariés p.14
9- Autres informations p.15
10- Le compte d'emploi annuel des ressources p.15

B- Documents complémentaires **p.19**
1- Les comptes du siège national de La JPA p.19
2- Les comptes du complexe médico-social Jacques Besse p.27

C- Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale **p.31**

D- Budget 2014 **p.32**
1- Echéancier et processus d'élaboration p.32
2- Résultat prévisionnel p.33
3- Budget détaillé p.33

E- Cadrage budgétaire 2015 **p.35**

A - ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Objet social de La Jeunesse au Plein Air

La Jeunesse au Plein Air (JPA) est directement née du courant populaire qui a marqué l'année 1936 et celles qui l'ont suivie.

En 1938, Georges LAPIERRE, fondateur de La JPA, définissait les vacances en des termes qui restent toujours d'actualité : « *Les vacances fournissent l'occasion d'ouvrir aux uns et aux autres des horizons nouveaux, d'initier des citadins à la vie de la nature, de dépayser les petits ruraux contraints de vivre dans des cadres trop fermés ».*

La première collecte est organisée en 1939 et se développera avec la mise en place de comités départementaux JPA.

Dès 1947, le ministère de l'Education nationale accorde à La JPA le bénéfice d'organiser « *chaque année, par délégation du ministère, une collecte dans les établissements scolaires publics ».*

Aujourd'hui, La JPA est une confédération de 43 organisations qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes convictions. Mouvement d'éducation populaire, elle agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté.
Le 18 décembre 2013, une Assemblée générale extraordinaire a adopté un nouveau texte stratégique intitulé « PARTIR UN ACTE EDUCATIF » issu d'une large concertation sur l'ensemble du territoire national.

De cette concertation, il est apparu la nécessité, au-delà de définir les axes stratégiques de La JPA pour les années à venir, d'actualiser le périmètre d'intervention de La JPA et de ses missions et de les interroger à l'occasion de chaque congrès.

A ce titre, ce projet stratégique intègre, dans ses orientations politiques et ses objectifs fixés, des éléments relatifs à la gouvernance et à l'évolution des textes qui fondent La JPA.

Les orientations politiques sont déclinées selon 5 axes prioritaires :
- Valoriser les apports éducatifs des vacances et des loisirs en accueil collectif de mineurs
- Agir pour l'accès de tous les enfants aux séjours collectifs avec hébergement – Apprendre à partir
- Etre un lieu d'expertises, d'échanges, un centre de ressources sur l'organisation des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement
- Des actions au plus près des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes
- Agir pour une gouvernance associative renforcée

2. Faits caractéristiques de la période

- Dans un contexte économique difficile, nous clôturons l'exercice 2013 avec un excédent de 182.433 €.
  Celui-ci enregistre une baisse significative par rapport à 2012, - 689.200 €, du fait notamment de la forte diminution du résultat enregistré sur le complexe médico-social Jacques Besse.
- L'exercice 2013 correspond à la première année de mise en place des nouvelles procédures de gestion de la campagne de solidarité.
- Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 18 décembre 2013 qui a adopté le nouveau plan stratégique de La JPA.
- Cette même Assemblée générale a confirmé la délibération du conseil d'administration « *de ne plus gérer en direct l'établissement de Lavaur et donne pouvoir au Président pour engager le travail de réflexion sur les modalités de transfert de la gestion de cet établissement ».*
- La fin d'année 2013 a été marquée par la négociation d'une convention trisannuelle avec le ministère de l'Education nationale, prévoyant une très forte baisse du montant de la subvention. Au 31/12/2013 le montant de la subvention ne nous avait pas encore été notifié. La signature de la convention a eu lieu le 18 avril 2014 pour un montant de 2.970.000 € sur 3 ans, correspondant à une baisse de 37,70 % du montant de la subvention, par rapport à la précédente convention pluriannuelle d'objectifs.
- La baisse de cette subvention et le travail sur les activités essentielles a conduit le bureau à ne pas renouveler le détachement de 5 enseignants à compter du 1er septembre 2014.

3. Structure et périmètre d'intégration

L'association est composée de 2 établissements :

- le siège, sis à Paris (75008) 21 rue d'Artois,
- le complexe médico-social situé à Lavaur (81500) 71 avenue Jacques Besse.

Elle fait également appel à la générosité publique au travers d'une campagne nationale de solidarité, organisée notamment dans les établissements scolaires publics.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

4. Principales règles et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'établissement des comptes annuels est en conformité avec :

- le règlement n°99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- le règlement n°99.03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncé par le Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.),
- à la Circulaire interministérielle N°DGAS/5B/DGCP/5C/DGCL/FL3/77 du 29 février 2008 portant des précisions budgétaires et comptables sur la mise à jour de la nomenclature M22 relative à l'instruction 03-021-M22,
- et à l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médicosociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

4.2 Changements de méthode et de présentation des comptes

Nous avons fait le choix dans la présentation des comptes 2013, de ne pas séparer les activités du siège de la campagne de solidarité, considérant qu'il s'agit d'une mission nationale de La JPA. Les comptes sont donc présentés sous 2 périmètres et non 3 comme précédemment.
Ce choix est conforme au budget 2013 adopté par le conseil d'administration qui pour la première fois intégrait la collecte dans son budget.

4.3 Principes comptables et méthode d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée de vie réelle des biens.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 2 % agencements et aménagements des terrains,
- 2 % structure des constructions,
- de 2,5 % à 4 % installations générales et aménagements des constructions,
- 6,66 % installations complexes spécialisées,
- 10 % à 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers.

Les constructions et agencements de l'établissement Jacques Besse ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées de vie différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

A la demande des tutelles, les dotations aux amortissements de certains biens sont calculées sur le remboursement du capital des emprunts qui ont servi à financer ces biens. Cette décision contractuelle entraîne le calcul d'amortissements dérogatoires ou différés. Les intérêts courus des emprunts ne sont pas provisionnés à la clôture.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée de vie comptable, il en découle, soit des amortissements dérogatoires, soit des amortissements "comptables excédentaires" différés.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
La valeur brute des matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Affectations des résultats et report à nouveau des établissements

Conformément à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social, le résultat de l'exercice des établissements sous contrôle d'une autorité publique peut être affecté en totalité ou partiellement au résultat des exercices ultérieurs. Le résultat d'exercice est enregistré en compte «Résultat de l'exercice des activités sous gestion contrôlée ». Le résultat de l'exercice de la partie production de l'ESAT est enregistré en « résultat des activités sous gestion propre ». Le résultat des exercices antérieurs non encore affecté est présenté dans le poste « Eléments en instance d'affectation » dans le compte « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » pour la partie sous contrôle d'une autorité publique, et au compte « report à nouveau des activités sous gestion propre » pour la partie de production de l'ESAT dont l'affectation relève de la décision des membres de l'association.

Provisions réglementées des établissements

Conformément à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social, les plus ou moins values sur cession des immobilisations sont neutralisées par un compte provisions réglementées.

5. Le Bilan

5.1 Bilan actif

5.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Siège

VALEURS BRUTES	31/12/2012	Acquisitions	Dimin./Transf.	31/12/2013
Logiciels informatiques	45 749.83		2 667.08	43 082.75
Concessions & brevets	1 333.93			1 333.93
Terrains	17 729.82			17 729.82
Aménagements terrains & forêts	18 332.02			18 332.02
Constructions et agencements	1 694 029.79	10 255.70	14 962.07	1 689 323.42
Matériel et outillage	149.00			149.00
Autres immobilisations corporelles	153 510.19	10 872.08	34 165.45	130 216.82
Immobilisations en cours				0.00
Avances et acomptes sur travaux en cours	16 146.00			16 146.00
Total Siège	**1 946 980.58**	**21 127.78**	**51 794.60**	**1 916 313.76**

Lavaur

VALEURS BRUTES	31/12/2012	Acquisitions	Dimin./Transf.	31/12/2013
Logiciels informatiques	98 761.59	12 031.50	4 938.38	105 854.71
Concessions & brevets				
Immobilisations incorporelles	98 761.59	12 031.50	4 938.38	105 854.71
Terrains	234 500.72			234 500.72
Aménagements terrains & forêts				
Constructions et agencements	17 610 364.32	185 276.91	235 657.30	17 559 983.93
Matériel d'activité	2 788 486.25	74 012.36	661 224.61	2 201 274.00
Autres immobilisations corporelles	2 505 448.94	2 731.83	421 853.04	2 086 327.73
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	23 138 800.23	262 021.10	1 318 734.95	22 082 086.38
Total Lavaur	**23 237 561.82**	**274 052.60**	**1 323 673.33**	**22 187 941.09**

Immobilisations incorporelles	145 845.35	12 031.50	7 605.46	150 271.39
Immobilisations corporelles	25 038 697.05	283 148.88	1 367 862.47	23 953 983.46
Total JPA	**25 184 542.40**	**295 180.38**	**1 375 467.93**	**24 104 254.85**

5.1.2 Amortissements

Siège

VALEURS BRUTES	Début	Dotation de l'exercice	Dimin./Transf.	Fin
Logiciels informatiques	68 567.62	3 614.06	33 432.42	38 749.26
Concessions & brevets	0.00			0.00
Aménagements terrains & forêts	0.00			0.00
Constructions et agencements	1 572 620.30	16 747.72	10 077.87	1 579 290.15
Matériel d'activité	9 140.74		8 991.74	149.00
Autres immobilisations corporelles	323 143.32	17 717.40	210 672.06	130 188.66
Immobilisations en cours				
Total Siège	**1 973 471.98**	**38 079.18**	**263 174.09**	**1 748 377.07**

Lavaur

VALEURS BRUTES	Début	Dotation de l'exercice	Dimin./Transf.	Fin
Logiciels informatiques	42 676.10	20 130.71	4 938.38	57 868.43
Concessions & brevets	0.00			0.00
Aménagements terrains & forêts	0.00			0.00
Constructions et agencements	8 288 284.61	1 129 686.34	783 897.98	8 634 072.97
Matériel d'activité	2 183 880.32	127 749.28	661 224.61	1 650 404.99
Autres immobilisations corporelles	2 111 697.73	124 189.47	421 853.04	1 814 034.16
Immobilisations en cours	0.00			
Total Lavaur	**12 626 538.76**	**1 401 755.80**	**1 871 914.01**	**12 156 380.55**

Total JPA	**14 600 010.74**	**1 439 834.98**	**2 135 088.10**	**13 904 757.62**

5.1.3 Immobilisations financières

Siège

PRETS D'HONNEUR	Durée	au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	au 31/12/2013	Dont contentieux
F.O.L 82	7	9 171.43			9 171.43	9 171.43
FRANCAS 19	5	4 573.47			4 573.47	4 573.47
P.E.P 82 Ctre Aneran Camors	5	15 999.99			15 999.99	15 999.99
J.P.A. 31 (P.H.C.)	1	52 721.57			52 721.57	52 721.57
TOTAL		82 466.46	0.00	0.00	82 466.46	82 466.46

AUTRES PRETS	Durée	Début	Augmentation	Diminution	Fin	Dont contentieux
Habitat social du tarn	15 ans	3 735.02		2 058.06	1 676.96	0.00
ALGEI		40 000.00		40 000.00	0.00	0.00
TOTAL		43 735.02	0.00	42 058.06	1 676.96	0.00

DEPOTS ET CAUTONNEMENTS		Début	Augmentation	Diminution	Fin
		119.60			119.60
TOTAL		119.60	0.00	0.00	119.60

TOTAL SIEGE		**126 321.08**	**0.00**	**42 058.06**	**84 263.02**	**82 466.46**

Compte tenu de l'ancienneté des prêts d'honneur, leur montant a été déprécié pour 100 % de leur valeur.

TITRES IMMOBILISES		au 31/12/2012	Augmentation	Diminution	au 31/12/2013
Parts sociales CASDEN		36 019.42		0.00	36 019.42
TOTAL		36 019.42	0.00	0.00	36 019.42

DEPOTS ET CAUTONNEMENTS		Début	Augmentation	Diminution	Fin
Souscription au FMG/emprunt Lavaur		105 228.91			105 228.91
Caution La Poste/Logement de fonction		1 363.33		872.01	491.32
DAAS dotation globale 1986		41 395.13			41 395.13
TOTAL		147 987.37	0.00	872.01	147 115.36

TOTAL LAVAUR		**184 006.79**	**0.00**	**872.01**	**183 134.78**

TOTAL JPA		**310 327.87**	**0.00**	**42 930.07**	**267 397.80**

5.1.4 Stocks

Siège

	Début	Fin	Variation
			0.00
			0.00
TOTAL SIEGE	**0.00**	**0.00**	**0.00**

Lavaur

Ateliers	Début	Fin	Variation
Maroquinerie	53 784.09	49 950.13	-3 833.96
Cafétéria	5 360.44	4 580.36	-780.08
TOTAL LAVAUR	**59 144.53**	**54 530.49**	**-4 614.04**

TOTAL JPA	**59 144.53**	**54 530.49**	**-4 614.04**

5.1.5 Créances et comptes rattachés

Siège

	Début	Fin	Variation	provisions	Net 2013	Net 2012	Variation
Clients	42 449.08	45 335.57	2 886.49	18 289.72	27 045.85	34 704.47	-7 658.62
Subventions à recevoir	70 414.00	91 935.00	21 521.00		91 935.00	70 414.00	21 521.00
Comptes courants	73 316.14	72 447.39	-868.75	52 688.00	19 759.39	29 416.14	-9 656.75
Autres créances	82 888.84	172 292.66	89 403.82	18 402.19	153 890.47	54 387.37	99 503.10
TOTAL SIEGE	**269 068.06**	**382 010.62**	**112 942.56**	**89 379.91**	**292 630.71**	**188 921.98**	**103 708.73**

Lavaur

	Début	Fin	Variation	provisions	Net 2013	Net 2012	Variation
Usagers et organismes payeurs	1 700 545.71	1 784 285.12	83 739.41		1 784 285.12	1 700 545.71	83 739.41
Clients E,S,A,T,	103 238.58	94 568.36	-8 670.22		94 568.36	83 238.58	11 329.78
sous total	*1 803 784.29*	*1 878 853.48*	*75 069.19*		*1 878 853.48*	*1 783 784.29*	95 069.19
Autres créances	181 485.93	141 162.97	-40 322.96		141 162.97	181 485.93	-40 322.96
TOTAL LAVAUR	**1 985 270.22**	**2 020 016.45**	**34 746.23**		**2 020 016.45**	**1 965 270.22**	**54 746.23**

TOTAL JPA	**2 254 338.28**	**2 402 027.07**	**147 688.79**	**89 379.91**	**2 312 647.16**	**2 154 192.20**	**158 454.96**

Autres créances

AUTRES CREANCES SIEGE	*Début*	*Fin*	*Variation*	*provisions*	*Net 2013*	*Net 2012*	*Variation*
Charges campagne refusées	*5 438.67*	*4 994.00*	*-444.67*	*4 994.00*	*0.00*	*0.00*	*0.00*
Charges campagnes ant. 2011	*23 062.80*	*13 408.19*	*-9 654.61*	*13 408.19*	*0.00*	*0.00*	*0.00*
Produits à recevoir	*43 240.64*	*120 141.42*	*76 900.78*		*120 141.42*	*43 240.64*	*76 900.78*
Uniformation					*0.00*	*4 345.17*	*-4 345.17*
Frais et virements en instance	*6 801.56*	*33 749.05*	*26 947.49*		*33 749.05*	*6 801.56*	*26 947.49*
SIEGE	***78 543.67***	***172 292.66***	***93 748.99***	***18 402.19***	***153 890.47***	***54 387.37***	***99 503.10***

AUTRES CREANCES LAVAUR	*Début*	*Fin*	*Variation*	*provisions*	*Net 2013*	*Net 2012*	*Variation*
Avoir en attente	*3 898.64*	*1 750.80*	*-2 147.84*		*1 750.80*	*3 898.64*	*-2 147.84*
Unifaf	*49 528.07*	*2 453.28*	*-47 074.79*		*2 453.28*	*49 528.07*	*-47 074.79*
TVA à décaisser		*8 505.00*	*8 505.00*		*8 505.00*		*8 505.00*
Etat TVA déductible	*1 247.36*	*0.00*	*-1 247.36*		*0.00*	*1 247.36*	*-1 247.36*
Débiteurs divers	*126 811.86*	*128 453.89*	*1 642.03*		*128 453.89*	*126 811.86*	*1 642.03*
LAVAUR	***181 485.93***	***141 162.97***	***-40 322.96***		***141 162.97***	***181 485.93***	***-40 322.96***

5.1.6 Disponibilités

Siège

Postes	Début	Fin	Variation
Valeurs à l'encaissement Chèques ANCV	327 260.00	202 480.00	-124 780.00
BRED siège	3 089 407.91	1 084.36	-3 088 323.55
BRED guide	22 460.62	3 624.58	-18 836.04
BRED "compte pivot"	0.00	153.91	153.91
BRED campagne siège	1 417 654.11	8 063.02	-1 409 591.09
BRED campagne comités	234 389.45	198 193.51	-36 195.94
Banques populaires	195.84	178.22	-17.62
Livret épargne CASDEN siège	0.00	3 369 000.00	3 369 000.00
livret épargne CASDEN campagne	0.00	1 342 000.00	1 342 000.00
Intérêts courus	17 996.77	38 776.37	20 779.60
Caisse	143.95	155.98	12.03
TOTAL SIEGE	**5 109 508.65**	**5 163 709.95**	**54 201.30**

Au 31/12/2013, sur les 5.163.709,95 €, 4.7111.000 € sont placés sur livret auprès de la CASDEN, donnant lieu à une rémunération brute de 1,40 %.

Le reste de la trésorerie, soit 452.709,95 € est placé au jour le jour, sous forme de fonds communs de placement monétaires par la Bred par l'intermédiaire d'un mandat de gestion.

Lavaur

Postes	Début	Fin	Variation
Banque populaire	4 757 833.44	4 983 268.28	225 434.84
Intérêts courus	34 591.01	0.00	-34 591.01
Caisse	16 037.01	9 126.77	-6 910.24
TOTAL LAVAUR	**4 808 461.46**	**4 992 395.05**	**183 933.59**

TOTAL JPA	**9 917 970.11**	**10 156 105.00**	**238 134.89**

5.1.7 Comptes de régularisation

Siège

	Début	Fin	Variation
charges constatées d'avance siège	11 879.17	11 169.25	-709.92
charges constatées d'avance campagne	68 500.38	47 527.16	-20 973.22
TOTAL SIEGE	**80 379.55**	**58 696.41**	**-21 683.14**

Lavaur

	Début	Fin	Variation
TOTAL LAVAUR	**0.00**	**0.00**	**0.00**

TOTAL JPA	**80 379.55**	**58 696.41**	**-21 683.14**

5.2 Bilan passif

5.2.1 Fonds propres

Siège

	Début	Affectation	Transfert	Fin
Fonds associatifs du siège	2 710 902.35	97 924.25		2 808 826.60
Valeur du patrimoine intégré Viazac	64 254.41			64 254.41
Libéralités ayant le caractère d'apport Viazac	152.45			152.45
Fonds associatifs sans droit de reprise	**2 775 309.21**	**97 924.25**		**2 873 233.46**
Réserve pour projet associatif		100 000.00		100 000.00
Fonds de réserve		**100 000.00**		**100 000.00**
Report à nouveau				

TOTAL FONDS PROPRES SIEGE	**2 775 309.21**	**197 924.25**	**0.00**	**2 973 233.46**

Lavaur

	Début	Affectation	Transfert	Fin
Fonds d'investissement	1 654 355.03			1 654 355.03
Libéralités ayant le caractère d'apport	762.25			762.25
Fonds associatifs sans droit de reprise	**1 655 117.28**			**1 655 117.28**
Excédents affectés à l'investissement	3 366 662.55	130 010.71		3 496 673.26
Réserves de compensation	403 745.31	468 168.26		871 913.57
Excédents affectés à la couverture en besoin de fonds de roulement	84 095.10			84 095.10
Réserves pour congés payés	-550 194.47			-550 194.47
Fonds de réserve	**3 304 308.49**	**598 178.97**	**0.00**	**3 902 487.46**
Report à nouveau	430 037.62			430 037.62
Congés payés inopposables	699 702.28	44 335.44		744 037.72
Report à nouveau	**1 129 739.90**	**44 335.44**		**1 174 075.34**
TOTAL FONDS PROPRES LAVAUR	**6 089 165.67**	**642 514.41**	**0.00**	**6 731 680.08**
Fonds associatifs sans droit de reprise	**4 430 426.49**	**97 924.25**		**4 528 350.74**
Fonds de réserve	**3 304 308.49**	**698 178.97**	**0.00**	**4 002 487.46**
Report à nouveau	**1 129 739.90**	**44 335.44**		**1 174 075.34**
TOTAL FONDS PROPRES JPA	**8 864 474.88**	**840 438.66**	**0.00**	**9 704 913.54**

5.2.2 Résultat

	2013	2012	Variation
Siège	165 246.05	197 924.25	-32 678.20
Complexe médico-social	17 187.07	673 708.30	-656 521.23
TOTAL	182 433.12	871 632.55	-689 199.43

5.2.3 Résultats sous contrôle des tiers financeurs

Lavaur

					Résultat N-1 pour tutelle	Affectation N-1	Résultat N-2 en attente d'affectation	Affectation en N de N-2		
section	Résultat N d'aprèsC/R	Amortiss, comptables différés	Reprise résultat N-2	Résultat N pour tutelle		R,A,N, en instance d'affect.		Résultat N	Réserve de compensation	Réserve charges amortissement
FAM HEB	21 738.38	6 843.90	46 472.00	75 054.28	81 983.09	81 983.09	139 415.06	46 472.00	62 943.06	30 000.00
FAM SOINS	-841.44			-841.44	42 941.88	42 941.88	82 484.71			
FOT	-105 846.50	5 633.64	113 819.00	13 606.14	90 085.00	90 085.00	292 508.39	113 819.00	91 189.39	87 500.00
MAS	8 067.61	5 721.04		13 788.65	163 470.36	163 470.36	61 810.62			
CAT	12 306.72	-1 375.13	4 799.00	15 730.59	9 786.26	9 786.26	10 299.64	4 799.00		5 500.64
FOYER	-93 119.33	3 160.73	133 086.00	43 127.40	227 579.86	227 579.86	343 607.22	133 086.00	30 521.22	180 000.00
PROD	118 227.30			118 227.30	124 510.07					124 510.07
SAIS	34 943.52		6 488.00	41 431.52	1 811.47	1 811.47	19 464.37	6 488.00	12 976.37	
SASE	21 710.81	-1 494.24	21 388.29	41 604.86	191 460.45	191 460.45	21 388.29	21 388.29		
TOTAL LAVAUR	**17 187.07**	**18 489.94**	**326 052.29**	**361 729.30**	**933 628.44**	**809 118.37**	**970 978.30**	**326 052.29**	**197 630.04**	**427 510.71**

5.2.3 Autres fonds associatifs

Siège

	Début	Affectation	Transfert	Fin
Subvention d'équipement Viazac	184 321.73			184 321.73
Fonds associatifs avec droit de reprise	**184 321.73**			**184 321.73**
Réalisation d'actif Viazac	20 013.11			20 013.11
Provisions réglementées	**20 013.11**			**20 013.11**
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS SIEGE	**204 334.84**	**-**	**-**	**204 334.84**

Lavaur

	Début	Affectation	Transfert	Fin
Apport avec droit de reprise	22 911.13			22 911.13
Subvention d'équipement	13 531.94			13 531.94
Fonds associatifs avec droit de reprise	**36 443.07**	**0.00**	**0.00**	**36 443.07**
Résultat non controlé		18 489.94		18 489.94
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	1 002 347.27	624 340.97	473 668.90	1 153 019.34
Dépenses non opposables au tiers financeurs	- 579 545.43	-118 436.37	- 8 202.25	- 689 779.55
Résultats sous controles de tiers financeurs	**422 801.84**	**524 394.54**	**465 466.65**	**481 729.73**

Subventions d'équipement sur biens non renouvelables	**196 237.15**	**- 8 232.09**		**188 005.06**
Réserve de trésorerie	418 947.32			418 947.32
Amortissements dérogatoires	893 172.55	195 900.90		1 089 073.45
Réserves des plusvalues nettes d'actif	242 547.91	14 995.00		257 542.91
Provisions réglementées	**1 554 667.78**	**210 895.90**		**1 765 563.68**

TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS LAVAUR	**2 210 149.84**	**727 058.35**	**465 466.65**	**2 471 741.54**

TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS JPA	**2 414 484.68**	**727 058.35**	**465 466.65**	**2 676 076.38**

5.2.4 Provisions pour risques et charges

Siège

	Début	Dotation	Reprise	Fin
Provisions pour risques	6 801.56	28 347.49		35 149.05
Provisions pour charges				
TOTAL SIEGE	**6 801.56**	**28 347.49**	**0.00**	**35 149.05**

Lavaur

	Début	Dotation	Reprise	Fin
Production	115 094.13	105 695.60	115 094.13	105 695.60
Litige social	47 408.74	45 000.00		92 408.74
Provisions pour risques	162 502.87	150 695.60	115 094.13	198 104.34
Indemnités fin de carrière	627 134.92	119 702.00	284 467.97	462 368.95
Production	50 166.15		50 166.15	
Provisions pour charges	677 301.07	119 702.00	334 634.12	462 368.95
TOTAL LAVAUR	**839 803.94**	**270 397.60**	**449 728.25**	**660 473.29**

Provisions pour risques	169 304.43	179 043.09	115 094.13	233 253.39
Provisions pour charges	677 301.07	119 702.00	334 634.12	462 368.95
TOTAL JPA	**846 605.50**	**298 745.09**	**449 728.25**	**695 622.34**

5.2.5 Fonds dédiés

Siège

	Début	Dotation	Reprise	Fin	Variation
Suivi comité handicap	9 265.93		5 998.72	3 267.21	-5 998.72
Reliquat sur subvention ANCV	214 620.00	76 400.00	214 620.00	76 400.00	-138 220.00
Fonds dédiés sur subventions	223 885.93	76 400.00	220 618.72	79 667.21	-144 218.72
Missions à réaliser - écoles du 20ème	1 748.15			1 748.15	0.00
Fonds dédiés sur donations	1 748.15			1 748.15	0.00
Sur don manuels	1 681 155.09	25 433.79	111 327.95	1 595 260.93	-85 894.16
Fonds dédiés sur dons manuels	1 681 155.09	25 433.79	111 327.95	1 595 260.93	-85 894.16
TOTAL SIEGE	**1 906 789.17**	**101 833.79**	**331 946.67**	**1 676 676.29**	**-230 112.88**

Lavaur

TOTAL LAVAUR	**0.00**			**0.00**	**0.00**
Fonds dédiés sur subventions	223 885.93	76 400.00	220 618.72	79 667.21	-144 218.72
Fonds dédiés sur donations	1 748.15			1 748.15	0.00
Fonds dédiés sur dons manuels	1 681 155.09	25 433.79	111 327.95	1 595 260.93	-85 894.16
TOTAL JPA	**1 906 789.17**	**101 833.79**	**331 946.67**	**1 676 676.29**	**-230 112.88**

5.2.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Siège

Emprunts et dettes auprès d'ets de crédit	Début		Fin
BRED	20 929.09		118 820.08
TOTAL SIEGE	**20 929.09**		**118 820.08**

Lavaur

Prêteur	Durée	Capital	Début	Remboursement	Fin	A-1 an	A+ 1 an
BMF 99 570037690	15	510 704.21	46 428.93	46 428.93	0.00		
BMF 2001	15	533 571.56	48 507.92	48 507.92	0.00		
BMF 2003	20	676 111.00	448 459.29	31 814.74	416 644.55	33 357.76	383 286.79
BMF 2004	20	1 200 000.00	844 905.08	54 166.22	790 738.86	56 684.95	734 053.91
BMF 04 570075340	20	914 700.00	644 028.88	41 288.21	602 740.67	43 208.11	559 532.56
BMF 03 570070510	20	1 311 061.00	863 922.46	61 931.19	801 991.27	64 810.99	737 180.28
BMF 2012 9057010780	25	1 030 000.00	1 030 000.00	25 782.73	1 004 217.27	26 734.11	977 483.16
BMF 2012 9057010779	25	580 000.00	580 000.00	14 518.43	565 481.57	15 054.16	550 427.41
BPTA 1994/99	20	2 111 408.25	355 146.73	180 378.44	174 768.29	174 768.29	
CDC 1998	25	2 256 245.46	1 361 177.88	93 336.86	1 267 841.02	98 470.38	1 169 370.64
sous total		*11 123 801.48*	6 222 577.17	598 153.67	5 624 423.50	513 088.75	5 111 334.75
Autres emprunts et dettes financières divers			70 820.40	11 803.40	59 017.00	11 803.40	47 213.60
Dépots et cautions reçus			6 587.74	304.90	6 282.84		
sous total			77 408.14	12 108.30	65 299.84	11 803.40	47 213.60
TOTAL LAVAUR			**6 299 985.31**	**610 261.97**	**5 689 723.34**	**524 892.15**	**5 158 548.35**

Emprunt et dettes auprès d'établissements de crédits	6 243 506.26		5 743 243.58
Autres emprunts et dettes financières divers	77 408.14		65 299.84
TOTAL JPA	**6 320 914.40**		**5 808 543.42**

5.2.7 Dettes d'exploitation

Siège

Postes	Début	Fin	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	121 066.40	218 557.84	97 491.44
dettes fiscales et sociales	114 587.09	155 746.04	41 158.95
comptes courants	20 805.58	17 065.43	-3 740.15
Autres dettes	302 455.75	198 570.93	-103 884.82
TOTAL SIEGE	**558 914.82**	**589 940.24**	**31 025.42**

Lavaur

Postes	Début	Fin	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	439 195.95	363 776.89	-75 419.06
dettes fiscales et sociales	770 004.34	1 086 310.77	316 306.43
comptes courants			
Autres dettes	249 249.83	195 186.71	-54 063.12
TOTAL LAVAUR	**1 458 450.12**	**1 645 274.37**	**186 824.25**

Fournisseurs et comptes rattachés	560 262.35	582 334.73	22 072.38
dettes fiscales et sociales	884 591.43	1 242 056.81	357 465.38
comptes courants	20 805.58	17 065.43	-3 740.15
Autres dettes	551 705.58	393 757.64	-157 947.94
TOTAL JPA	**2 017 364.94**	**2 235 214.61**	**217 849.67**

Autres dettes	Début	Fin	Variation
Clients ventes publications	13 759.69	13 073.91	-685.78
Chèques ANCV à verser aux écoles	112 640.00	126 080.00	13 440.00
Charges à payer	69 905.73	59 417.02	-10 488.71
Frais et virement en instance d'affectation	106 150.33	0.00	-106 150.33
Total autres dettes siège	**302 455.75**	**198 570.93**	**-103 884.82**

Autres dettes	Début	Fin	Variation
Dépôt de fonds des résidents	19 583.32	15 192.82	-4 390.50
Créditeurs divers	120 985.35	3 588.13	-117 397.22
Montants à reverser aux conseils généraux	108 681.16	176 405.76	67 724.60
Total autres dettes Lavaur	**249 249.83**	**195 186.71**	**-54 063.12**

Total autres dettes JPA	**551 705.58**	**393 757.64**	**-157 947.94**

5.2.8 Produits constatés d'avance

Siège

	Début	Fin	Variation
Produits perçus d'avance siège	0.00	10 807.00	10 807.00
Produits perçus d'avance campagne	450.00	320.00	-130.00
TOTAL SIEGE	**450.00**	**11 127.00**	**10 677.00**

Lavaur

	Début	Fin	Variation
TOTAL LAVAUR	**0.00**	**0.00**	**0.00**

TOTAL JPA	**450.00**	**11 127.00**	**10 677.00**

6. Compte de résultat

6.1 Chiffre d'affaire

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	3 808 543.07	3 973 789.12	165 246.05	4 203 197.39	4 401 121.64	197 924.25	-394 654.32	-427 332.52	-32 678.20
Complexe médico-social	16 851 440.53	16 868 627.60	17 187.07	16 740 248.60	17 413 956.90	673 708.30	111 191.93	-545 329.30	-656 521.23
TOTAL	20 659 983.60	20 842 416.72	182 433.12	20 943 445.99	21 815 078.54	871 632.55	-283 462.39	-972 661.82	-689 199.43

6.2 Charges et produits financiers

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	-	43 590	43 590	-	31 578	31 578	-	12 012	12 012
Complexe médico-social	278 350	6	- 278 345	250 962	11 772	- 239 190	27 388	- 11 766	- 39 154
TOTAL	278 350	43 595	- 234 755	250 962	43 350	- 207 612	27 388	246	- 27 142

6.3 Charges et produits exceptionnels

	2013			2012			ECART		
	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat	Charges	Produits	Résultat
Siège	21 715	19 603	- 2 112	47 692	28 383	- 19 309	- 25 977	- 8 780	17 197
Complexe médico-social	217 430	37 241	-180 189	507 557	21 420	- 486 137	-290 127	15 821	305 948
TOTAL	239 145	56 844	-182 301	555 249	49 803	- 505 446	-316 104	7 041	323 145

6.3.1 Produits exceptionnels

Siège

Produits exceptionnels sur exercice	3 653.38
Produits sur exercices antérieurs	15 949.64
Total siège	19 603.02

Lavaur

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 014.01
Produits de cession des éléments d'actif	14 995.00
Reprise de quote-part de subvention d'investissement	8 232.09
Total Lavaur	37 241.10

Total JPA	**56 844.12**

6.3.2 Charges exceptionnelles

Siège

Charges exceptionnelles sur exercice	12 546.39
Charges sur exercices antérieurs	9 168.84
Total siège	21 715.23

Lavaur

Valeur comptable des éléments d'actif cédés	14 995.00
Autres charges exceptionnelles	6 534.08
Dotation aux amortissements dérogatoires	195 900.89
Total Lavaur	217 429.97

Total JPA	**239 145.20**

6.4 Subventions

Siège

	Reprise 2012	Versement 2013	Utilisation 2013	Dotation fonds dédiés au 31/12/2013
Convention pluriannuelle Education nationale	0.00	1 528 964.00	1 528 964.00	0.00
Agence nationale chèque vacances	214 620.00	966 565.00	1 104 785.00	76 400.00
Convention pluriannuelle Jeunesse et sports	0.00	139 500.00	139 500.00	0.00
Subvention Jeunesse et sports CDVA	0.00	44 000.00	44 000.00	0.00
Subvention Jeunesse et sports FONJEP		28 656.00	28 656.00	0.00
Subvention service civique	0.00	3 930.00	3 930.00	0.00
Autres subventions campagne de solidarité	0.00	109 414.18	109 414.18	0.00
Total siège	**214 620.00**	**2 821 029.18**	**2 959 249.18**	**76 400.00**

Lavaur

	Reprise 2012	Versement 2013	Utilisation 2013	Dotation fonds dédiés au 31/12/2013
Aides à l'emploi	0.00	16 474.53	16 474.53	0.00
Total Lavaur	**0.00**	**16 474.53**	**16 474.53**	**0.00**

Total JPA	**214 620.00**	**2 837 503.71**	**2 975 723.71**	**76 400.00**

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant prévisionnel des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013 établi en référence à la lettre de mission s'élève à 40 000 € HT (48 000 € TTC).

7. Engagements hors bilan

- Un compte épargne temps pour les salariés du complexe médico-social Jacques Besse a été ouvert auprès du groupe Médéric Malakoff. Le montant déposé au 31/12/2013 est de 176.536,36 €.
- Le montant total des droits individuels à la formation (DIF), s'élève à 23.177 h (1.854 h pour le siège et 21.323 h pour le complexe médico-social).
- Les indemnités de fin de carrière acquises par tous les salariés du complexe médico-social Jacques Besse ayant plus de 10 ans d'ancienneté sont évalués à 1.564.216 €. Le montant enregistré dans les comptes est de 462.369 € soit 29,56 % de ce montant.
- L'aménagement du domaine forestier de Viazac, propriété de La JPA a fait l'objet d'un contrat de prêt du fond forestier national, remboursable au moment de la vente. Le montant de ce prêt est de 62.360 €.

8. Evolution et répartition des effectifs salariés

Siège

	Effectifs à la clôture		Equivalents temps plein sur 12 mois	
	2013	2012	2013	2012
Cadres CDI-CDD	9	8	6.16	4.21
Non-cadre CDI-CDD	7	7	7.37	7.30
Fonctionnaires détachés	8	11	9.80	12.80
Emplois aidés				
TOTAL SIEGE	**24**	**26**	**23.33**	**24.31**

Lavaur

	Effectifs à la clôture		Equivalents temps plein sur 12 mois	
	2013	2012	2013	2012
Cadres CDI-CDD	23	22	17.14	16.79
Non-cadre CDI-CDD	239	245	210.76	209.24
Fonctionnaires détachés				
Emplois aidés	1	4	1.00	3.83
TOTAL LAVAUR	**263**	**271**	**228.90**	**229.86**
TOTAL JPA	**287**	**297**	**252.23**	**254.17**

9. Autres informations

9.1 Rémunération des administrateurs

Le mandat d'administrateur ne donne lieu à aucune rémunération ni autre avantage en nature. Seuls les frais de missions donnent lieu à remboursement selon les conditions de remboursement adoptées chaque année par le conseil d'administration.
Pour l'exercice 2013 le montant des frais remboursés aux administrateurs s'est élevé à 19.040,55 €.

9.2 Montant des cinq plus hauts salaires

Le montant des cinq plus hauts salaires bruts de l'association, s'élève à 380.775 €.

9.3 Contributions volontaires en nature

Nous avons engagé dans l'association un travail de chiffrage du temps consacré par les bénévoles à la mise en place des missions sociales de La JPA.

L'évaluation de ce temps concerne le temps passé par les bénévoles des comités départementaux pour les activités liées à la campagne de solidarité et à la gestion des aides pour les séjours scolaires (partenariat JPA/ANCV).

Ce travail ayant été initié début 2014, nous avons reçu, au moment de la clôture des comptes, la réponse de 17 comités, représentant un total de 8113 heures.

10. Le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources est arrêté selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du comité de la réglementation comptable.

10.1 Généralités et méthode d'élaboration du CER

La JPA distingue, au sein de sa comptabilité, 3 « périmètres comptables » pour suivre les opérations relatives à ses activités que sont :

1. la campagne annuelle de solidarité (balance « campagne de solidarité »),
2. l'exploitation du complexe médico-social (balance « Lavaur »),
3. et les autres activités reflétées dans la balance « siège ».

10.2 Définition des missions sociales

Les missions sociales de La JPA ne concernent que le territoire national (France métropolitaine et collectivités des Outre Mers).

Elles sont réparties en 6 grandes missions :

- les aides au départ en séjours collectifs et la campagne d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité,
- les aides aux séjours scolaires ou centres de vacances pour les enfants en situation de handicap, développées dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV,
- les actions de plaidoyer pour le droit aux vacances collectives pour tous,
- les études et recherches sur le secteur des vacances collectives de mineurs,
- l'animation du réseau confédéral,
- l'accueil de personnes en situation de handicap au sein du complexe médico-social de Lavaur.

10.3 Les emplois

10.3.1 L'utilisation des ressources collectées auprès du public

L'utilisation des ressources collectées auprès du public sont ventilées en comptes :

- Les bourses et aides versées principalement pour des séjours collectifs de mineurs.
- Les missions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité conduites dans les écoles. Le montant est défini à partir de la comptabilité analytique permettant d'identifier l'objet des dépenses engagées. Les frais liés à l'envoi de la documentation dans les écoles sont ventilés pour 50 % en frais de collecte et 50 % affectés aux missions sociales.
- Par construction le solde est affecté à la recherche de fonds.

10.3.2 Le compte de résultat

10.3.2.1 Affectation des charges directes et indirectes

Les charges directes sont affectées à partir de la comptabilité analytique, permettant de les ventiler par missions.

Les frais de personnel (salaires et charges) sont affectés à partir de la répartition du temps de travail de chaque salarié(e) ; dans un souci de continuité et de comparaison entre les exercices 2013 et 2012, et sans changement de missions et d'organisation de La JPA, nous avons utilisé la même répartition du temps de travail qu'en 2012.

Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces charges dans le CER.

	TOTAL	JPA NATIONALE				LAVAUR		
		Salaires et charges		Charges directes		Salaires et charges	Charges directes	Total
1 - MISSIONS SOCIALES	**3 063 461**		**1 353 498**		**1 709 963**			-
1.1 ACTIONS REALISEES EN France	-							
1.1.1 Campagne de solidarité	**694 601**		**237 624**		**456 977**			-
- Bourses et aides versées	530 309	8.98%	143 212	0	387 097			-
Mission d'éducation à la solidarité	164 292	5.92%	94 412	0	69 880			-
	-		-		-			-
	-		-		-			-
1.1.2 Actions d'aides au départ-partenariat ANCV	**1 101 793**	8.89%	**141 777**	**0**	960 016			-
1.1.3 Promotion et pladoyer pour le droit aux vacances	**295 848**	16.61%	**264 895**	**0**	30 953			-
1.1.4 Etudes et recherches sur les vacances collectives	**413 647**	20.37%	**324 859**	**0**	88 788			-
1.1.5 Animation du réseau confédéral	**557 572**	24.10%	**384 344**	**0**	173 228			-
	-		-		-			-
	-		-		-			-
1.7 Etablissement médico-social de Lavaur	**16 581 043**		-		-	**12 577 074**	**4 003 969**	**16 581 043**
	-		-		-			-
1.2 ACTIONS REALISEES A L'ETRANGER	-		-		-			-
	-		-		-			-
	-		-		-			-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**196 950**		**76 231**		-			-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	158 197	2.35%	**37 478**	0	120 719			-
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-		-		-			-
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	**38 753**	2.43%	**38 753**		-			-
	-		-		-			-
	-		-		-			-
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**397 353**	10.35%	**165 061**	**0**	232 292			-
	-		-		-			-
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	**319 344**			**0**	48 946		**270 398**	**270 398**
	-				-			-
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	**101 834**			**0**	101 834			-
	-				-			-
IV- EXCEDENT DES RESSOURCES	**182 433**			-	-			-
	-				-			-
SALAIRES	-							-
	-				-			-
	-				-			-
TOTAL	**20 842 417**	**100.00%**	**1 594 790**	**0**	**2 213 754**	**12 577 074**	**4 274 367**	**16 851 441**

10.4 Suivi des ressources collectées auprès du public

Le suivi des ressources collectées auprès du public et leur affectation est élaboré à partir du dossier comptable spécifique de l'appel à la générosité.

Les ressources liées au mécénat ont été imputées dans le chapitre ressources collectées auprès du public, ces aides n'ayant donné lieu à aucune contrepartie de la part de La JPA, correspondent à un don des entreprises.

10.4.1 Report des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources collectées auprès du public est affecté aux opérations réalisées dans le cadre de la campagne de solidarité de La JPA : aides au départ et missions d'éducation à la solidarité.

Lorsque les fonds ainsi collectés ne sont pas utilisés à la fin d'un exercice comptable, ils font l'objet d'« engagements à réaliser sur ressources affectées » en contrepartie de fonds dédiés au passif du bilan conformément à la règlementation comptable applicable (CRC 99-01).

Par conséquent, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées, en début comme en fin d'exercice, est nul.

10.4.2 Les ressources collectées auprès du public

Elles sont décomposées en 4 lignes :

- les fonds collectés auprès des établissements scolaires dans le cadre de la campagne de solidarité dans les écoles,
- les dons manuels,
- le mécénat,
- les autres produits correspondant notamment aux produits financiers issus de la trésorerie correspondant aux fonds dédiés ainsi que diverses autres opérations de régularisations comptables.

10.4.3 La variation des fonds dédiés collectés auprès du public

L'appel à la générosité et l'attribution des aides étant gérés par l'intermédiaire des comités départementaux, les excédents d'exercice enregistrés par les comités pour la campagne de solidarité sont imputés en « dotation en fonds dédiés », et les déficits d'exercice sont équilibrés par une « reprise sur fonds dédiés ».

B – DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

1. Les comptes du siège national de La JPA

BILAN ACTIF SIEGE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
Du 01/01/2013
au 31/12/2013

	31/12/2013			
ACTIF	**Brut**	**Amortissements**	**Net**	**31/12/2012**
Actifs immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	***44 417***	***36 877***	***7 540***	***8 335***
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	44 417	36 877	7 540	8 335
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***1 871 897***	***1 687 301***	***184 596***	***183 811***
Terrains	36 062		36 062	36 062
Constructions	1 689 323	1 578 051	111 272	114 740
Installations techniques, matériel et outillage industriel	149	149	-	
Autres	130 217	109 101	21 115	23 322
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	16 146		16 146	9 688
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***84 263***	***82 466***	***1 797***	***43 855***
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	84 143	82 466	1 677	43 735
Autres	120		120	120
TOTAL I	**2 000 577**	**1 806 644**	**193 932**	**236 000**
Actif circulant				
STOCKS ET EN COURS	***-***		***-***	***-***
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	***382 011***	***89 380***	***292 631***	***188 922***
Usagers & organismes payeurs				
Autres	45 336	18 290	27 046	34 704
Subventions à recevoir	91 935		91 935	70 414
Comptes courants	72 447	52 688	19 759	29 416
Autres créances	172 293	18 402	153 890	54 387
DISPONIBILITES	***5 163 710***		***5 163 710***	***5 109 509***
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 163 710		5 163 710	5 109 509
TOTAL II	**5 545 721**	**89 380**	**5 456 341**	**5 298 431**
Charges constatées d'avance	***58 696***		***58 696***	***80 380***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**7 604 993.76**	**1 896 024.37**	**5 708 969.39**	**5 614 810.06**

BILAN PASSIF SIEGE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
Du 01/01/2013
au 31/12/2013

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres	***2 973 233***	***2 775 309***
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 873 233	2 775 309
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserve pour projet associatif	100 000	-
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	***165 246***	***197 924***
Autres fonds associatifs	***204 335***	***204 335***
Fonds associatifs avec droit de reprise	184 322	184 322
Provisions réglementées	20 013	20 013
TOTAL I	**3 342 814**	**3 177 568**
COMPTES DE LIAISON	***- 65 558***	***- 56 643***
TOTAL II	**- 65 558**	**- 56 643**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	35 149	6 802
Provisions pour charges	-	-
TOTAL III	**35 149**	**6 802**
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	79 667	223 886
Sur autres ressources	1 597 009	1 682 903
TOTAL IV	**1 676 676**	**1 906 789**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	118 820	20 929
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 558	121 066
Dettes fiscales et sociales	155 746	114 587
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes courants	17 065	20 806
Autres dettes	198 571	302 456
TOTAL V	**708 760**	**579 844**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 127	450
TOTAL VI	**11 127**	**450**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**5 708 969.39**	**5 614 810.06**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Exercice 2013
du 01/01/2013
au 31/12/2013

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	207 015	246 926
Prestations de service	2 000	70 500
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 821 029	3 174 392
Autres produits de gestion courante	537 101	530 063
Reprise sur provisions et amortissements	11 505	32 171
Report des ressources non utilisées	331 947	287 109
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	***3 910 596***	***4 341 161***
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 027	5 714
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	612 115	741 310
Impôts, taxes et versements assimilés	142 239	149 179
Salaires et traitements	895 416	959 799
Charges sociales	598 191	652 465
Autres charges de gestion courante	1 347 011	1 312 133
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 596	38 079
Dotations aux provisions	48 946	49 028
Engagements à réaliser sur ressources affectées	101 834	245 797
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	***3 777 374***	***4 153 504***
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**133 223**	**187 656**

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits financiers		
De participation	1 087	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	38 714	11 692
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 889
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 789	17 997
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	***43 590***	***31 578***
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**-**	**-**
RESULTAT FINANCIER (II)	**43 590**	**31 578**
RESULTAT COURANT (1+2)	***176 812***	***219 234***
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion & antérieurs	19 603	28 383
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	***19 603***	***28 383***
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion & antérieurs	21 715	47 692
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	***21 715***	***47 692***
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**- 2 112**	**- 19 309**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	**9 454**	**2 001**
Total des produits	**3 973 789.12**	**4 401 121.64**
Total des charges	**3 808 543.07**	**4 203 197.39**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III+IV)	***165 246.05***	***197 924.25***

1.1 Comparatif budgétaire

Le budget 2013 du siège de La JPA avait été construit à l'équilibre, en anticipant une possible baisse de subvention de 354.204 € correspondant à 20 % du montant global de subventions (Education nationale + Jeunesse et Sports).

Pour tenir compte de cette baisse il avait été prévu de ne pas engager un montant de dépenses équivalent : 105.000 € en actions éducatives complémentaires liées à la campagne et 249.204 € de salaires et charges.

Le tableau ci-dessous donne une lecture comparative en grandes masses du budget et de sa réalisation.

	Budget 2013	Réalisé 2013	Ecart
Subventions	1 875 354	1 697 127	-178 227
Masse salariale	-1 939 204	-1 601 183	338 021
Frais éducatifs	-105 000	-35 120	69 880
Autres activités	168 850	104 422	-64 428
Résultat	0	165 246	165 246

- L'écart sur les subventions est de 178.227 € mais moins importante que celle que nous avions anticipée.
- La réduction de masse salariale est de 338.021 €. Cette diminution s'explique par les 249.204 € de frais de personnel non engagés par mesure de prudence, le non remplacement du poste de délégué national en régions Centre/Auvergne à compter de septembre 2013 (27.660 €) et une réalisation inférieure à la prévision sur les autres postes.
- Nous avons engagé 35.120 € de frais de missions éducatives sur les 105.000 € inscrits au budget.
- Les autres activités se traduisent par un écart au budget de 64.428 € (contribution moindre à ce qui était prévu au budget).

	Budget 2013			Réalisé 2013			Ecart		
	Charges	Produits	Solde	Charges	Produits	Solde	Charges	Produits	Solde
1. Missions de La JPA									
1.1 Aides au départ-Education à la citoyenneté et à la solidarité	1 947 678	2 039 656	91 978	1 638 734	1 783 584	144 850	-308 944	-256 072	52 872
1.2. Promotion et plaidoyer pour le droit aux vacances	39 730	17 730	-22 000	30 953	13 408	-17 545	-8 777	-4 322	4 455
1.3. Etudes et recherche - veille	121 517	258 099	136 582	109 672	235 088	125 416	-11 845	-23 011	-11 166
1.4. Animation du réseau et Vie institutionnelle	176 324	176 324	0	183 628	175 163	-8 465	7 304	-1 161	-8 465
2. Fonctionnement et frais généraux	209 710		-209 710	188 588	7 534	-181 054	-21 122	7 534	28 656
3. Frais de personnel	1 939 204		-1 939 204	1 601 259	76	-1 601 183	-337 945	76	338 021
4. Subventions	0	1 875 354	1 875 354	0	1 697 127	1 697 127	0	-178 227	-178 227
4. Autres produits	3 000	70 000	67 000	6 340	48 949	42 609	3 340	-21 051	-24 391
5. Exceptionnels				49 368	12 861	-36 508	49 368	12 861	-36 508
TOTAL	**4 437 164**	**4 437 164**	**0**	**3 808 543**	**3 973 789**	**165 246**	**-628 621**	**-463 375**	**165 246**

- **Aides au départ- Education à la citoyenneté et à la solidarité**

  Nous avons dégagé plus d'excédent sur ce secteur compte tenu de la non-imputation des charges de personnel qui avaient initialement été prévues au budget.

- **Promotion et plaidoyer pour le droit aux vacances**

  Le niveau de contribution du budget à ce secteur a été moindre que prévu.

- **Etudes et Recherches - Veille**

  La contribution de ce secteur à l'équilibre budgétaire est inférieure à la prévision (11.166 € d'écart), compte tenu de la baisse des ventes de la revue Loisirs Education.

- **Animation du réseau**

  Sur ce secteur, les produits sont conformes à la prévision.

  Nous enregistrons par contre 7.304 € de charges supplémentaires.

  Les écarts concernent notamment l'assemblée générale, car nous avons organisé deux assemblées générales sur l'année, les conseils d'administrations et bureaux qui se sont réunis plus fréquemment que prévu au budget, les réunions interrégionales et les commissions de travail qui ont été nombreuses durant l'année 2013, compte tenu du processus de construction du plan stratégique.

- **Fonctionnement et frais généraux**

  Le niveau des charges est inférieur de 21.122 € à la prévision, compte tenu de la réaffectation de charges sur le secteur Etudes et Recherches/OVLEJ (10.000 €) et une baisse des charges d'amortissement.

  Nous avons également quelques produits liés à la location d'un emplacement de garage et des remboursements divers.

- **Frais de personnel**

  Nous enregistrons un écart de 338.021 € que nous avons expliqué ci-dessus.

- **Subventions**

  Nous enregistrons un écart de 178.227 € par rapport à la prévision que nous avons expliqué.

- **Autres produits**

  Les produits financiers sont en baisse par rapport à la prévision compte tenu du fait que les placements sur livret n'ont été effectifs qu'à partir de mai 2013 et que nous avons connu une baisse des taux de rémunération à partir du mois d'août 2013.

  Nous enregistrons 20.000 € de produits de partenariat et mécénat sur les 40.000 € prévus. Il faut toutefois noter que nous avons également constaté 21.502 € de produits de mécénat dans le budget de l'appel à la générosité.

- **Exceptionnels**

Nous avons classé dans cette rubrique des dépenses non prévues au budget.

Cela concerne la propriété de Viazac pour 24.067 €. Cette propriété est en vente et inoccupée depuis le 1er janvier 2013. Nous avons dû payer les impôts fonciers et des travaux de sécurisation du site.

D'autres charges et produits exceptionnels pour un solde de 12.441 € qui correspondent à diverses opérations de régularisation, notamment de dotations aux provisions pour risques.

Comparaison Budget / Réalisé 2013

	Budget 2013			Réalisé 2013		
	Charges	Produits	Solde	Charges	Produits	Solde
1. Missions de La JPA						
1.1 Aides au départ-Education à la citoyenneté et à la solidarité	**1 947 678**	**2 039 656**	**91 978**	**1 638 734**	**1 783 584**	**144 850**
Recherche de fonds	165 397	435 000	269 603	120 907	490 990	370 083
Opérations dans les écoles	*133 837*	*355 000*	*221 163*	*70 270*	*182 369*	*112 099*
Opérations grand public	*31 560*	*80 000*	*48 440*	*39 114*	*141 313*	*102 199*
Mécénat					*21 502*	*21 502*
Autres produits et charges liés à la campagne et à l'appel à la générosité				*11 524*	*145 806*	*134 283*
Mission d'aides et d'actions éducatives	730 759	406 156	-324 603	481 411	111 328	-370 083
Attribution de bourses	*611 527*		*-611 527*	*386 097*		*-386 097*
Actions éducatives	*119 232*		*-119 232*	*69 880*		*-69 880*
Reprise sur fonds dédiés		*406 156*	*406 156*	*25 434*	*111 328*	*85 894*
Partenariat ANCV classes découvertes	833 618	980 000	146 382	916 871	1 057 872	141 001
Partenariat ANCV- aide au départ personnes handicapées	208 404	212 000	3 596	119 545	123 313	3 768
Prix de la solidarité	9 500	6 500	-3 000		81	81
1.2. Promotion et plaidoyer pour le droit aux vacances	**39 730**	**17 730**	**-22 000**	**30 953**	**13 408**	**-17 545**
Plaidoyer pour le droit aux vacances des enfants en situation de handicap	17 730	17 730	0	14 221	7 079	-7 142
Actions de promotion des vacances et des loisirs	17 500		-17 500	15 607	6 330	-9 277
Actions de plaidoyer pour le départ en classes de découverte	4 500		-4 500	1 125		-1 125
			0			0
1.3. Etudes et recherche - veille	**121 517**	**258 099**	**136 582**	**109 672**	**235 088**	**125 416**
Etudes et recherches-Observatoire	15 800	15 800	0	12 471	12 728	257
Rythme de vie des enfants et des jeunes	1 300		-1 300	269		-269
Documentation	13 284		-13 284	10 867		-10 867
Publications	67 933	242 299	174 366	64 320	222 360	158 041
Site internet	3 000		-3 000	2 305		-2 305
Juridique	20 200		-20 200	19 441		-19 441
1.4. Animation du réseau et Vie institutionnelle	**176 324**	**176 324**	**0**	**183 628**	**175 163**	**-8 465**
Assemblée générale	21 000	1 000	-20 000	34 618	2 278	-32 341
Cotisations statutaires		123 924	123 924	1 475	124 669	123 194
Conseils d'administration et bureaux	17 174		-17 174	25 534	262	-25 272
Représentation confédérale (dont OITS)	17 250		-17 250	14 004	24	-13 980
Délégations nationales	16 000		-16 000	21 065		-21 065
Commission de contrôle des comptes	6 500		-6 500	5 874		-5 874
Conseils juridiques	10 000		-10 000	10 143		-10 143
Réunions interrégionales	7 000		-7 000	12 111		-12 111
Commissions et groupes de travail	12 000		-12 000	14 975		-14 975
Animation du réseau et formation des bénévoles.	69 400	51 400	-18 000	43 830	47 930	4 101
2. Fonctionnement et frais généraux	**209 710**		**-209 710**	**188 588**	**7 534**	**-181 054**
3. Frais de personnel	**1 939 204**		**-1 939 204**	**1 601 259**	**76**	**-1 601 183**
Salaires et charges	1 939 204			1 594 790		
Formation				6 469	76	-6 394
4. Subventions	**0**	**1 875 354**	**1 875 354**	**0**	**1 697 127**	**1 697 127**
Education Nationale		1 696 022	1 696 022		1 528 964	1 528 964
Jeunesse et Sports		150 000	150 000		139 500	139 500
Fonjep		29 332	29 332		28 663	28 663
4. Autres produits	**3 000**	**70 000**	**67 000**	**6 340**	**48 949**	**42 609**
Produits financiers(siège)		30 000	30 000	6 340	28 949	22 609
Partenariats et mécénat	3 000	40 000	37 000		20 000	20 000
5. Exceptionnels				**49 368**	**12 861**	**-36 508**
Viazac			0	25 091	1 024	-24 067
Exceptionnels			0	24 277	11 836	-12 441
	4 437 164	**4 437 164**	**0**	**3 808 543**	**3 973 789**	**165 246**

2. Comptes du complexe médico-social Jacques Besse

Exercice 2013
du 01/01/2013
au 31/12/2013

BILAN ACTIF COMPLEXE MEDICO-SOCIAL JACQUES BESSE

	31/12/2013			
ACTIF	**Brut**	**Amortissements**	**Net**	**31/12/2012**
Actifs immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	***105 855***	***57 868***	***47 986***	***56 085***
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	105 855	57 868	47 986	56 085
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***22 082 086***	***12 098 512***	***9 983 574***	***10 554 938***
Terrains	234 501		234 501	234 501
Constructions	17 559 984	8 634 073	8 925 911	9 322 080
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 201 274	1 650 405	550 869	604 606
Autres	2 086 328	1 814 034	272 294	393 751
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***183 135***	***-***	***183 135***	***184 007***
Participations	36 019		36 019	36 019
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	147 115		147 115	147 987
TOTAL I	**22 371 076**	**12 156 381**	**10 214 695**	**10 795 030**
Actif circulant				
STOCKS ET EN COURS	***54 530***		***54 530***	***59 145***
Matières premières et autres approvisionnements	54 530		54 530	59 145
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	***2 020 016***	***-***	***2 020 016***	***1 965 270***
Usagers & organismes payeurs	1 878 853		1 878 853	1 783 784
Autres				
Subventions à recevoir				
Comptes courants				
Autres créances	141 163		141 163	181 486
DISPONIBILITES	***4 992 395***		***4 992 395***	***4 808 461***
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 992 395		4 992 395	4 808 461
TOTAL II	**7 066 942**	**-**	**7 066 942**	**6 832 876**
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**29 438 017.86**	**12 156 380.55**	**17 281 637.31**	**17 627 906.06**

Exercice 2013
du 01/01/2013
au 31/12/2013

BILAN PASSIF COMPLEXE MEDICO-SOCIAL JACQUES BESSE

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Fonds associatifs		
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres	***6 731 680***	***6 089 166***
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 655 117	1 655 117
Réserves complexe médico-social de Lavaur	3 902 487	3 304 308
Report à nouveau	1 174 075	1 129 740
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	***17 187***	***673 708***
Autres fonds associatifs	***2 471 742***	***2 210 150***
Fonds associatifs avec droit de reprise	36 443	36 443
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	481 730	422 802
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	188 005	196 237
Provisions réglementées	1 765 564	1 554 668
TOTAL I	**9 220 609**	**8 973 024**
COMPTES DE LIAISON	***65 558***	***56 643***
TOTAL II	**65 558**	**56 643**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	198 104	162 503
Provisions pour charges	462 369	677 301
TOTAL III	**660 473**	**839 804**
FONDS DEDIES		
TOTAL IV	**-**	**-**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 624 424	6 222 577
Emprunts et dettes financières divers	65 300	77 408
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 777	439 196
Dettes fiscales et sociales	1 086 311	770 004
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	195 187	249 250
TOTAL V	**7 334 998**	**7 758 435**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL VI	**-**	**-**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**17 281 637.31**	**17 627 906.06**

COMPTE DE RESULTAT COMPLEXE MEDICO-SOCIAL JACQUES BESSE

Exercice 2013
du 01/01/2013
au 31/12/2013

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	781 670	849 320
Prestations de service	13 604 566	13 926 774
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	16 475	29 005
Autres produits de gestion courante	1 986 676	2 281 601
Reprise sur provisions et amortissements	441 994	294 065
Report des ressources non utilisées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	***16 831 381***	***17 380 765***
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	116 237	149 404
Variation de stock	4 614	8 632
Autres achats et charges externes	2 456 664	2 276 875
Impôts, taxes et versements assimilés	898 937	884 665
Salaires et traitements	8 004 484	8 025 197
Charges sociales	3 739 044	3 543 735
Autres charges de gestion courante	11 768	10 873
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	853 515	816 796
Dotations aux provisions	270 398	265 554
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	***16 355 660***	***15 981 730***
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**475 721**	**1 399 036**

Libellé	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		11 772
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	***6***	***11 772***
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	278 350	250 962
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	***278 350***	***250 962***
RESULTAT FINANCIER (II)	**- 278 345**	**- 239 190**
RESULTAT COURANT (1+2)	***197 376***	***1 159 845***
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion & antérieurs	14 014	
Sur opérations en capital	23 227	21 420
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	***37 241***	***21 420***
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion & antérieurs	6 534	263 675
Sur opérations en capital	14 995	13 188
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	195 901	230 694
TOTAL CHARGES EXCEPTIONELLES	***217 430***	***507 557***
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**- 180 189**	**- 486 137**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)		
Total des produits	**16 868 627.60**	**17 413 956.90**
Total des charges	**16 851 440.53**	**16 740 248.60**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III+IV)	***17 187.07***	***673 708.30***

C – RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1ère résolution :

Approbation des comptes

L'assemblée générale, réunie le 25 juin 2014 à Paris, après avoir pris connaissance des documents financiers et entendu le rapport de la Trésorière, après avoir entendu le rapport de la commission de contrôle et celui du collège des commissaires aux comptes.

Approuve les comptes 2013 et ses annexes ainsi que le rapport financier, et donne quitus à la Trésorière et au conseil d'administration pour sa gestion.

2ème résolution :

Affectation du résultat du complexe médico-social de Lavaur (17.187,07 €)

L'Assemblée générale, réunie le 25 juin 2014 à Paris, après avoir pris connaissance du résultat excédentaire du complexe médico-social Jacques Besse d'un montant de 17.187,07 € décide de l'affecter de la manière suivante :

- ✓ L'excédent du secteur production de l'ESAT soit 118.227,30 € au compte « Excédent affecté à l'investissement ».
- ✓ Le résultat des autres unités, soit un déficit de -101.040,23 € au compte « résultat sous contrôle des tiers financeurs », dans l'attente de l'accord de ces derniers quant à leur affectation.

3ème résolution :

Affectation du résultat du siège de La Jeunesse au Plein Air

L'Assemblée générale, réunie le 25 juin 2014 à Paris, après avoir pris connaissance du résultat excédentaire du siège de La JPA de 165.246,05 €, décide de l'affecter au report à nouveau.

D – BUDGET 2014

1. Echéancier et processus d'élaboration

Lors de sa séance du 14 novembre 2013, le conseil d'administration avait adopté la proposition de budget selon les règles votées par l'assemblée générale du 25 juin 2013.

Cette proposition devait être transmise pour avis à l'ensemble des composantes de la confédération JPA (organisations confédérées, comités départementaux, unions régionales).

Cette construction budgétaire coïncidait avec la phase de négociation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le ministère de l'Education nationale.

Par mesure de prudence nous avions anticipé une baisse possible de la subvention de 15% calculée sur le montant moyen de la subvention sur les 3 années de la CPO (2011-2012-2013), en prévoyant de ne pas engager un montant de dépenses équivalent soit 238.366 €.

Sur cette base nous avions construit une prévision budgétaire à l'équilibre (+14.581 €).

Négociation de la subvention Education Nationale

Les premières négociations se sont engagées avec le ministère de l'Education nationale début décembre. Lors du premier entretien il nous a été annoncé la sortie du dispositif de CPO et une baisse conséquente de 50 % par rapport à la précédente CPO.

L'assemblée générale exceptionnelle du 18 décembre a voté une résolution proposant d'alerter les parlementaires pour qu'ils interviennent auprès du Gouvernement pour que la situation de La JPA soit reconsidérée.

A l'issue des négociations, il nous est proposé une convention trisannuelle d'un montant global de 2.970.000 € soit une baisse de 1.797.316 € sur 3 ans (-37,70 %), ce qui correspond à une perte de 599.105 €/an.

Réajustement de l'organisation

Compte tenu de la baisse de la subvention Education nationale et du travail sur les activités essentielles suites à l'Assemblée générale du mois de décembre 2013, le bureau a décidé, lors de sa séance du 05/03/2014, de ne pas renouveler le détachement de 5 enseignants.

Il faut rappeler que nous n'avons pas recruté de délégué national en régions Centre/Auvergne compte tenu du risque de baisse de la subvention.

2. Résultat prévisionnel

Le budget initial arrêté par le conseil d'administration du mois de novembre 2013 a été modifié sur les points suivants :

	Charges	Produits	Résultat
Baisse de la subvention éducation nationale		- 599.105 €	- 599.105 €
Baisse de la masse salariale	- 368.366 €		+ 368.366 €
Non réalisation des actions éducatives liées à la campagne	- 100.000 €		+ 100.000 €
Impact sur le budget initial	**- 468.366 €**	**-599.105 €**	**- 130.739 €**
Résultat initial prévu			**+ 14.581 €**
Résultat prévisionnel après modifications			**- 116.158 €**

Impact de cette décision sur la situation financière de l'association

Ce déficit de 116.000 € se déduira des fonds propres de l'association à l'issue de l'exercice 2014.

Au 31/12/2013, le montant de ces fonds propres est de 3.342.000 €. Ce déficit représente 3,47 % des fonds propres de La JPA (hors établissement médico-social de Lavaur).

L'objectif est de retrouver un équilibre structurel de nos finances dès l'exercice 2015.

3. Budget détaillé

Vous trouverez ci-dessous le budget initialement arrêté par le conseil d'administration du mois de novembre, ainsi que le budget proposé après mesures de corrections budgétaires.

BUDGET 2014	Budget initial 2014			Budget 2014 rectifié		
	Arrêté par le CA du 15-11-2013			Bureau du 4 avril 2014		
	Charges	Produits	Solde	Charges	Produits	Solde
1. Missions de La JPA						
1.1 Solidarité- Citoyenneté	**1 803 709**	**1 899 908**	**96 199**	**1 703 709**	**1 899 908**	**196 199**
Campagne d'appel à la générosité	**657 908**	**707 908**	**50 000**	**657 908**	**707 908**	**50 000**
Origine des ressources	183 911	707 908	523 997	183 911	707 908	523 997
Campagne dans les écoles	*74 688*	*250 000*	*175 312*	*74 688*	*250 000*	*175 312*
Dons manuels	*109 223*	*179 510*	*70 287*	*109 223*	*179 510*	*70 287*
Autres produits liés à l'AGP		*43 000*	*43 000*		*43 000*	*43 000*
Reprise sur fonds dédiés		*235 398*	*235 398*		*235 398*	*235 398*
Utilisation des ressources collectées	473 997		- 473 997	473 997		- 473 997
Attribution de bourses	*411 700*		*- 176 302*	*411 700*		*- 176 302*
Actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité	*62 297*		*- 62 297*	*62 297*		*- 62 297*
Prix de la solidarité						
Autres actions Educatives en direction des Etablissements scolaires	**100 000**		**- 100 000**			
Partenariat ANCV	**1 045 801**	**1 192 000**	**146 199**	**1 045 801**	**1 192 000**	**146 199**
Partenariat ANCV classes découvertes	*887 357*	*1 037 500*	*150 143*	*887 357*	*1 037 500*	*150 143*
Partenariat ANCV- aide au départ personnes handicapées	*158 444*	*154 500*	*- 3 944*	*158 444*	*154 500*	*- 3 944*
1.2. Promotion et plaidoyer	**34 500**	**4 500**	**- 30 000**	**34 500**	**4 500**	**- 30 000**
Plaidoyer pour le droit aux vacances pour les enfants en situation de handicap	4 500	4 500	-	4 500	4 500	-
Actions de promotion des vacances et des loisirs	8 000		- 8 000	8 000		- 8 000
Actions de plaidoyer pour le départ en classes de découverte	4 000		- 4 000	4 000		- 4 000
Supports de communication	8 000		- 8 000	8 000		- 8 000
Appel à projets	10 000		- 10 000	10 000		- 10 000
1.3. Etudes et recherche - veille - publications	**122 243**	**216 289**	**94 046**	**122 243**	**216 289**	**94 046**
Etudes et recherches-Observatoire	10 250	12 000	1 750	10 250	12 000	1 750
Rythme de vie des enfants et des jeunes			-			-
Documentation et abonnement agence de presse AEF	14 094		- 14 094	14 094		- 14 094
Publications	34 899	204 289	169 390	34 899	204 289	169 390
Site internet	5 000		- 5 000	5 000		- 5 000
Juridique	23 000		- 23 000	23 000		- 23 000
Etude sur Evolution du site, des publications et des outils juridiques	35 000		- 35 000	35 000		- 35 000
1.4. Animation du réseau et Vie institutionnelle	**175 436**	**172 109**	**- 3 327**	**175 436**	**172 109**	**- 3 327**
Assemblée générale	14 400	1 200	- 13 200	14 400	1 200	- 13 200
Assemblée générale décembre 2013			-			-
Cotisations statutaires		121 409	121 409		121 409	121 409
Conseils d'administration et bureaux	13 100		- 13 100	13 100		- 13 100
Représentation confédérale	17 500		- 17 500	17 500		- 17 500
Délégations nationales	16 086		- 16 086	16 086		- 16 086
Commission de contrôle des comptes	5 350		- 5 350	5 350		- 5 350
Conseils	20 000		- 20 000	20 000		- 20 000
Réunions interrégionales	8 000		- 8 000	8 000		- 8 000
Commissions et groupes de travail	8 000		- 8 000	8 000		- 8 000
Animation du réseau et formation des bénévoles.	73 000	49 500	- 23 500	73 000	49 500	- 23 500
2. Fonctionnement et frais généraux	**213 450**	**10 450**	**- 203 000**	**213 450**	**10 450**	**- 203 000**
3. Frais de personnel	**1 738 366**		**- 1 738 366**	**1 370 000**		**- 1 370 000**
4. Subventions	**-**	**1 757 029**	**1 757 029**	**-**	**1 157 924**	**1 157 924**
Education Nationale		1 589 105	1 589 105		990 000	990 000
Jeunesse et Sports		139 500	139 500		139 500	139 500
Fonjep		28 424	28 424		28 424	28 424
4. Autres produits		**60 000**	**60 000**		**60 000**	**60 000**
Produits financiers		30 000	30 000		30 000	30 000
Partenariats et mécénat		30 000	30 000		30 000	30 000
			-			-
5. Viazac	**19 025**	**1 025**	**- 18 000**	**19 025**	**1 025**	**- 18 000**
SOUS TOTAL BUDGET ORDINAIRE	**4 106 729**	**4 121 310**	**14 581**	**3 638 363**	**3 522 205**	**- 116 158**
BUDGET SUPPLEMENTAIRE - UTILISATION DU FONDS DE RESERVE	Charges	Produits	Solde	Charges	Produits	Solde
Supports pédagogiques conçus et diffusés en partenariat avec Milan Presse	20 000		- 20 000	20 000		- 20 000
Développement de supports pédagogiques numériques en direction des enseignants	25 000		- 25 000	25 000		- 25 000
Organisation du village des colos- Valorisation des apports éducatifs des ACM	35 000		- 35 000	35 000		- 35 000
Appels à projets concernant les actions éducatives dans le cadre de la campagne	20 000		- 20 000	20 000		- 20 000
SOUS TOTAL BUDGET FONDS DE RESERVE	**100 000**	**-**	**- 100 000**	**100 000**	**-**	**- 100 000**
BUDGET TOTAL	**4 206 729**	**4 121 310**	**- 85 419**	**3 738 363**	**3 522 205**	**- 216 158**

E – CADRAGE BUDGÉTAIRE 2015

Le budget 2015 sera élaboré selon les éléments suivants :

- Budget à l'équilibre en tenant compte des montants notifiés dans les conventions pluriannuelles d'objectifs : ministère de l'Education nationale et Jeunesse et Sports.

- Budget construit selon les orientations et actions prioritaires définies par le plan stratégique.

NOTES

La Jeunesse au Plein Air

Le réseau laïque
pour des vacances
et des loisirs éducatifs

Le Jeunesse au Plein Air

21 rue d'Artois 75008 PARIS

Tél : 01 44 95 81 20
Fax : 01 45 63 48 09

Mel : lajpa@jpa.asso.fr
Site : www.jpa.asso.fr